



Foncière Euris

RAPPORT ANNUEL 2010



Rapport Annuel 2010

FONCIÈRE EURIS

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros

702 023 508 RCS PARIS

Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Téléphone : 01 44 71 14 00

Internet : www.fonciere-euris.fr

Sommaire

FONCIÈRE EURIS

02 ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

03 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ

03 CHIFFRES CLÉS

04 RAPPORT DE GESTION

04 L'IMMOBILIER

07 RALLYE

12 PANORAMA FINANCIER

19 AFFECTATION DU RÉSULTAT

20 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

21 ÉVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

22 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

24 DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

28 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

41 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

48 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT RELATIF AUX
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

50 COMPTES CONSOLIDÉS

155 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT
FINANCIER ANNUEL

156 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

158 COMPTES INDIVIDUELS

174 RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

176 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

182 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

187 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES
VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN
ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL
DE SOUSCRIPTION

189 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE
D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT
DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ
ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

190 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL
AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL
DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS
ADHÉRENTS D' UN PLAN D' ÉPARGNE D' ENTREPRISE

191 PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

Administration de la société



Michel SAVART
Président-Directeur général

CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾

Michel SAVART
Président

Jean-Louis BRUNET
Administrateur

Pierre FÉRAUD
Administrateur

Didier LÉVÊQUE
Représentant permanent de Finatis

Odile MURACCIOLE
Représentant permanent d'Euris SAS

Christian PEENE
Administrateur

Bernard FRAIGNEAU
Censeur

DIRECTION GÉNÉRALE

Michel SAVART
Directeur général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet ERNST & YOUNG et Autres
Titulaire

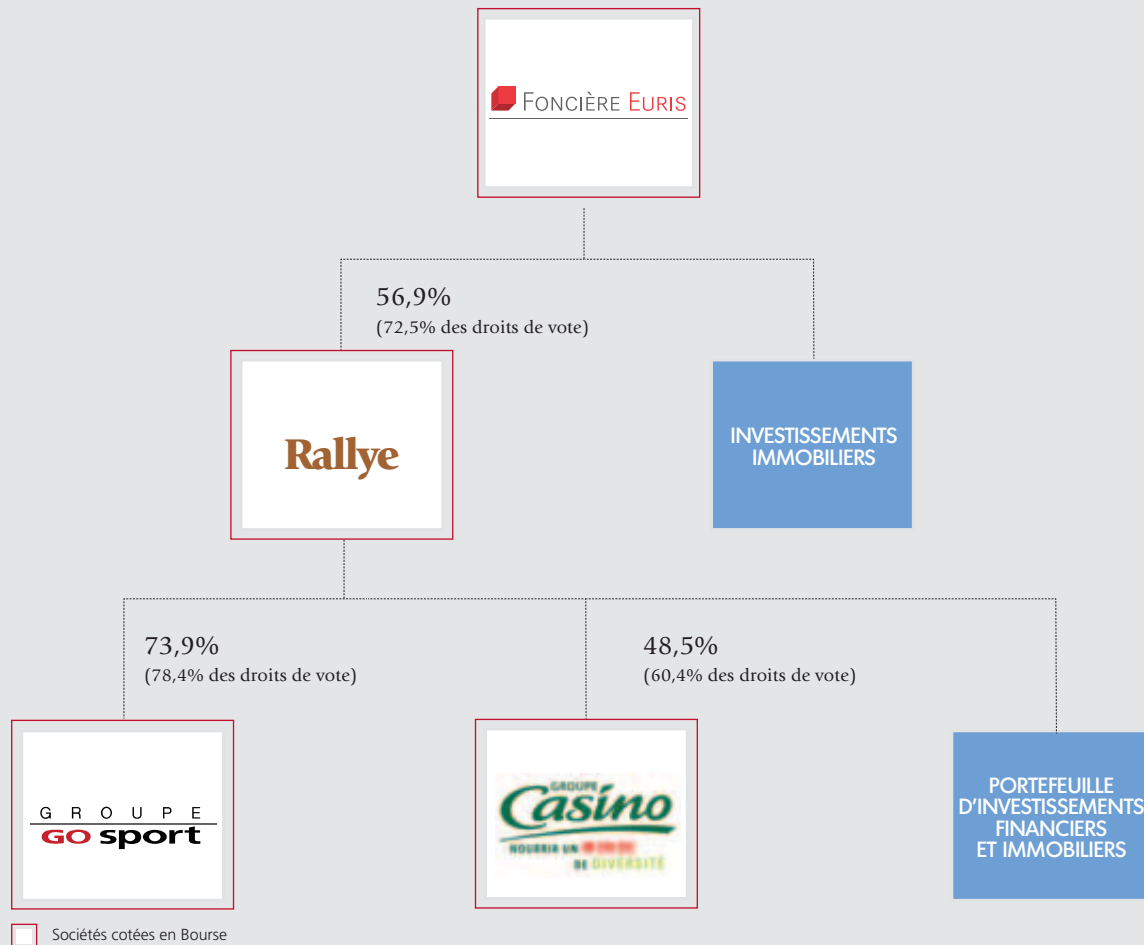
Cabinet CAILLIAU DEDOUT et Associés
Titulaire

Philippe PEUCH-LESTRADE
Suppléant

Didier CARDON
Suppléant

(1) Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011, sous réserve des renouvellements proposés.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2010



CHIFFRES CLÉS

COMPTES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	2010	2009
Activités poursuivies :		
▪ Chiffre d'affaires	29 782	27 483
▪ Résultat opérationnel courant	1 303	1 232
▪ Résultat net des activités poursuivies	509	432
Résultat net des activités abandonnées	(10)	226
Résultat net de l'ensemble consolidé	499	658
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe	15	42
<i>En euros par action ⁽¹⁾</i>	1,5	4,4

COMPTES INDIVIDUELS

(En millions d'euros)	2010	2009
Résultat courant	35,7	13,3
Résultat net	34,6	7,0
<i>En euros par action ⁽¹⁾</i>	3,6	0,7
Dividende ⁽²⁾		
Montant total distribué	21,4	21,4
<i>En euros par action</i>	2,15	2,15

(1) En fonction du nombre d'actions Foncière Euris en circulation au cours de l'exercice.

(2) Dividende au titre de 2010 sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale ordinaire.

Rapport de gestion

L'IMMOBILIER

PORTFEUILLE IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

■ Centres commerciaux en exploitation

En France

> « L'Heure Tranquille » à Tours

La galerie « L'Heure Tranquille » a ouvert ses portes le 20 mai 2009. Elle est conçue comme un lieu de destination offrant, sur 21 000 m², des moyennes surfaces spécialisées (H&M, Sephora, GO Sport, la Grande Récré), des boutiques, un pôle de restauration ainsi qu'une moyenne surface alimentaire à enseigne « Monoprix ». La galerie est située dans le nouveau quartier des « Deux Lions » qui intègre une université, un parc d'entreprises, des logements, un cinéma multiplexe de 12 salles et un bowling. Le site bénéficie par ailleurs de nombreux espaces verts et d'une base nautique. Le revenu brut annuel du centre est de l'ordre de 6 M€.

Les partenaires sont Foncière Euris (50%) et Apsys (50%).

En Allemagne

> « Loop 5 » à Weiterstadt

Ouvert depuis le 9 octobre 2009, ce centre de 59 000 m², situé dans la ville de Weiterstadt, au sud de l'agglomération de Francfort, s'intègre dans un parc d'activités déjà reconnu en tant que destination commerciale. « Loop 5 » est parfaitement visible et directement accessible depuis l'autoroute BAB 5 très fréquentée reliant notamment le centre-ville de Francfort à l'aéroport. Il intègre de grandes enseignes telles que : Saturn, Peek&Cloppenburg, Thalia, C&A, Intersport, Esprit... Le revenu brut annuel du centre est de l'ordre de 20 M€.

Le centre est détenu par Foncière Euris (16%), Rallye (24%), Paris Orléans (10%) et Sonae (50%).

En Pologne

> « Manufaktura » à Lodz

Au cœur de Lodz, deuxième ville de Pologne, le centre commercial « Manufaktura » est un ensemble ouvert sur la ville, mélangeant des usines en briques soigneusement réhabilitées et des constructions neuves de qualité sur un terrain de 28 hectares. Les pôles de commerces et de loisirs, constitués notamment de 256 boutiques, 54 moyennes surfaces, d'un hypermarché à enseigne Real et d'un cinéma multiplexe de 15 salles, totalisent 93 000 m² de surfaces de vente. « Manufaktura » a reçu de nombreuses distinctions dont le prix européen dans la catégorie « grand développement » de centres commerciaux décerné par l'ICSC (International Council of Shopping Centers). Depuis son ouverture, le centre connaît un réel succès, attirant environ 20 millions de visiteurs par an et réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 150 M€. Le revenu brut annuel du centre est de l'ordre de 23 M€.

Le centre est détenu par Foncière Euris (33,3%), Rallye (33,3%) et Apsys (33,3%).

■ Centres commerciaux en travaux

En France

> « Beaugrenelle » à Paris XV^e

Situé sur le Front de Seine, ce centre, ouvert au public en 1979, a connu un grave déclin commercial lié notamment à un urbanisme de dalle et à l'imbrication d'ensembles immobiliers à vocations différentes qui ont figé toute évolution. Il ne répondait plus aux aspirations d'une clientèle habituée aux centres commerciaux modernes.

Il est prévu de réaliser un nouveau centre répondant aux standards internationaux. Sa surface commerciale de 45 000 m², sera répartie en 3 îlots reliés entre eux par des passerelles. Les travaux de destruction de l'ancien centre se sont achevés en 2010. Le nouveau Beaugrenelle, dont la première pierre a officiellement été posée le 4 février 2011, devrait ouvrir ses portes au public courant 2013.

Les partenaires sont Gecina (75%), Foncière Euris (5%), Rallye (5%), Paris Orléans (7,5%) et Apsys (7,5%).

En Pologne

> « Wzgorze » à Gdynia

Gdynia est une ville localisée à l'ouest d'une conurbation dynamique au bord de la Baltique comportant Sopot en son centre et Gdansk à l'Est. L'opération, proche du centre-ville, a consisté dans un premier temps à acquérir un centre existant, composé d'une galerie marchande de 4 500 m² et d'un hypermarché de 17 000 m² exploité sous l'enseigne « Real », puis, dans une deuxième étape, à l'intégrer dans une extension qui accueillera 47 000 m² de commerces et de loisirs. Des travaux préparatoires sont en cours afin de permettre la poursuite des travaux sans bloquer l'exploitation de la partie existante. L'ouverture au public de l'extension est prévue pour 2013.

Les partenaires sont Foncière Euris (67,5%), Rallye (22,5%) et Casino (10%).

■ Autres activités

En France

Une opération avec Les Nouveaux Constructeurs est actuellement en cours sur un terrain de 27 hectares situé à Mandelieu (Alpes-Maritimes), qui prévoit la construction de 418 appartements dont 278 commercialisés à fin novembre 2010.

En Pologne

« Lacina » à Poznan : opération foncière portant sur des terrains à proximité du centre-ville.



MANUFAKTURA, Lodz, Pologne



BEAUGRENELLE, Paris XV^e, France

Rapport de gestion

L'IMMOBILIER

VALORISATION DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE CENTRES COMMERCIAUX

La valeur des investissements immobiliers de Foncière Euris s'élève à 166 M€ au 31 décembre 2010, dont 44 M€ de plus-values latentes.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont inclus à hauteur de la quote-part des fonds propres investis par Foncière Euris, retenus pour leur valeur comptable nette.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE AU COURS DE L'EXERCICE

En 2010, Foncière Euris a encaissé, comme prévu, le produit de la cession du centre Alexa à Berlin, conclue en décembre 2009. Foncière Euris et Rallye ont cédé la moitié de leurs parts dans le centre commercial Beaugrenelle en juillet 2010, portant leur participation conjointe dans le projet à 10%. Cette opération a permis de sécuriser le financement de la construction du centre sans remise de fonds propres par le Groupe, la liquidité à terme étant assurée par Gecina.

Enfin, le centre « Carré de Soie » situé dans l'agglomération lyonnaise a également fait l'objet d'une cession fin 2010.



LOOP 5, Weiterstadt, Allemagne

Rapport de gestion

RALLYE



GÉANT CASINO, Le Puy-en-Velay, France

Le groupe Rallye est présent dans le secteur de la distribution alimentaire et spécialisée à travers ses deux principales filiales, Casino et Groupe GO Sport.

Principal actif de Rallye, dont il représente 98% du chiffre d'affaires consolidé, Casino est un acteur majeur de la distribution à dominante alimentaire en France avec un réseau d'enseignes multiformats, et bénéficie à l'international de positions de leadership dans des pays à fort potentiel, en Amérique du Sud et en Asie.

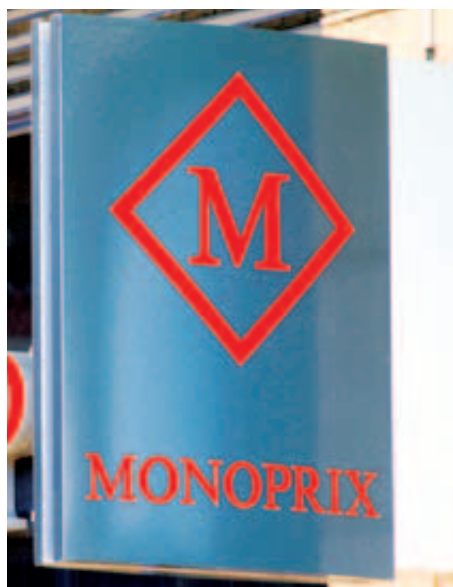
Spécialisé dans la distribution d'articles de sport, Groupe GO Sport est, avec ses enseignes GO Sport et Courir, l'un des principaux groupes de distribution d'articles de sport en France et en Pologne. Par ailleurs, Rallye gère un portefeuille d'investissements diversifié constitué, d'une part, d'investissements financiers sous forme de participations directes ou via des fonds spécialisés et, d'autre part, de programmes immobiliers.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, est positif, et s'établit à 7 M€ en 2010.

Rallye bénéficie d'une situation de liquidité solide, avec 1,4 Md€ de lignes de crédit confirmées, non utilisées et immédiatement disponibles au 31 décembre 2010. La situation de liquidité de Rallye a en outre été renforcée par la levée de 500 M€ sur le marché obligataire en 2010 ayant notamment permis de rembourser par anticipation une partie des obligations arrivant à échéance en 2011. Rallye a par ailleurs obtenu postérieurement à la clôture un crédit auprès de banques syndiquées de 735 M€ venant en remplacement d'un crédit syndiqué de 410 M€. Le profil de la dette a ainsi été amélioré, sa maturité rallongée et sa situation de liquidité encore renforcée.

Rapport de gestion

RALLYE



MONOPRIX, Aix-en-Provence, France



LEADER PRICE, Brétigny-sur-Orge, France

CASINO

Le groupe Casino a atteint ses objectifs en 2010, tant en matière d'excellence opérationnelle et financière, qu'en terme de dynamique commerciale notamment avec le fort développement à l'international par deux opérations majeures, l'acquisition de Casas Bahia au Brésil et l'accord sur l'acquisition finalisée en 2011 des activités de Carrefour en Thaïlande.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 29 078 M€ (+8,7% et +4,7% en organique), et le résultat opérationnel courant a progressé de 7,5% à 1 300 M€. Ces bons résultats ont été portés par une très forte croissance des activités rentables à l'international et par une amélioration de la tendance des ventes en France. Le résultat net part du Groupe progresse de 3% à 559 M€ (activités poursuivies). Le résultat net normalisé, qui permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités, est stable à 529 M€ (-1%).

Le profil de croissance du groupe Casino s'est renforcé au cours de ces dernières années :

- la contribution des activités internationales est en croissance continue, sur des pays à fort potentiel où le Groupe est leader (Brésil, Colombie, Thaïlande et Vietnam).
- en France, le portefeuille d'activités diversifié est caractérisé par la prépondérance des formats de proximité et de discount et une position de numéro 1 dans le e-commerce non alimentaire B to C.

Le groupe Casino a par ailleurs su améliorer son efficacité opérationnelle en atteignant à la fois l'objectif de réduction des coûts (-310 M€ contre -300 M€ annoncés) et l'objectif de réduction des stocks (-3,2 jours contre -3 jours annoncés).

Enfin, le groupe Casino a poursuivi sa politique d'amélioration de la flexibilité financière. La dette financière nette a diminué de 4 072 M€ fin 2009 à 3 845 M€ fin 2010, grâce notamment à des cessions d'actifs à hauteur de 1,4 Md€ pour un objectif de 1 Md€. Le ratio Dette financière nette / EBITDA a été ramené à 1,97x fin 2010, inférieur à l'objectif de 2,2x.

■ Renforcement de la dynamique commerciale en France

En France, le groupe Casino a connu une progression de ses ventes, avec une croissance organique à +1,8% (0,6% hors essence), et a renforcé sa part de marché, celle-ci progressant de 0,2 point en fin d'année. Le résultat opérationnel courant en France est en baisse de 4,1% sous l'effet des investissements commerciaux réalisés chez Géant et Leader Price. La marge opérationnelle courante s'établit à 4,3%, en recul de 55 bp en organique.

- Les formats de proximité ont enregistré une accélération de leur croissance. Les ventes de Casino Supermarchés progressent de 1,7% (hors essence), grâce notamment à une expansion soutenue. La tendance des ventes des supérettes s'est améliorée par rapport à 2009, traduisant notamment la fin du programme de rationalisation du réseau de magasins. Les ventes totales de Monoprix progressent de 4,7%, portées par une bonne performance à magasins comparables (+2,5%) et la poursuite d'une politique d'expansion volontariste, avec l'ouverture de 27 magasins en 2010. Ces formats ont affiché une rentabilité solide.
- Les ventes à magasins comparables de Leader Price ont renoué avec la croissance à partir du 3^e trimestre traduisant l'efficacité du plan de relance commerciale mis en œuvre par l'enseigne (amélioration du positionnement prix, intensification de la communication, déploiement d'un nouveau concept de magasin, introduction de marques nationales). Franprix a poursuivi une expansion soutenue, avec 100 ouvertures réalisées sur l'année, permettant aux ventes totales de progresser de 6,4%. La marge opérationnelle de Franprix-Leader Price s'établit à 4,1%, en retrait de -212 bp en organique. Ce recul résulte des investissements commerciaux importants réalisés chez Leader Price et d'une hausse des coûts liée, notamment, à l'expansion.
- Les ventes en alimentaire de Géant Casino ont connu une amélioration sensible trimestre après trimestre, sous l'effet du plan d'actions mis en œuvre par l'enseigne pour renforcer sa compétitivité tarifaire. Ces initiatives lui ont permis de stabiliser sa

part de marché en fin d'année. L'amélioration des performances du non-alimentaire sera la priorité en 2011.

- Les autres activités (Cdiscount, Mercialis, Banque Casino et Casino Restauration) maintiennent une croissance soutenue de leur chiffre d'affaires (+9,0% en organique). En particulier, Cdiscount affiche un très fort dynamisme (+14,5% en organique) et Mercialis a initié une politique active d'arbitrage de son portefeuille permettant d'optimiser sa création de valeur.

■ Fort développement à l'international

Les activités à l'international ont enregistré une très forte croissance (+22,3%) portée par une croissance organique à deux chiffres (+10,8%) et l'effet favorable des changes. Le résultat opérationnel courant est en hausse (+30,2%). L'international a représenté 38% du chiffre d'affaires du groupe Casino en 2010 et 41% du résultat opérationnel courant.

- En Amérique du Sud, les ventes progressent de +13,0% en organique, portées par une croissance à magasins comparables à deux chiffres. Au Brésil, GPA affiche une croissance élevée des ventes à magasins comparables (+13,1%). En Colombie, Exito a renoué avec une croissance soutenue des ventes à magasins comparables (+5,7%). L'amélioration de la rentabilité de Globex et la progression de la marge d'Exito permettent à la marge

opérationnelle de l'Amérique du Sud d'augmenter de +28 bp en organique pour s'établir à 4,5%.

- L'Asie affiche une croissance soutenue de ses ventes en organique (+7,4%), traduisant l'accélération de la croissance des ventes à magasins comparables de Big C en Thaïlande et le maintien d'un fort dynamisme des ventes au Vietnam. La marge opérationnelle s'établit à 6%, en progression de 56 bp en organique, sous l'effet de la hausse sensible de la rentabilité en Thaïlande et au Vietnam.

L'année 2010 a été marquée par deux opérations de croissance externe majeures à l'international. Au Brésil, le leadership de GPA a été renforcé par la prise de contrôle des activités de Casas Bahia, leader incontesté de la distribution de produits électroniques et électroménager. En Thaïlande, Big C devient le co-leader des hypermarchés, après l'accord sur le rachat finalisé en 2011 des opérations de Carrefour dans le pays.

GROUPE GO SPORT

- Le chiffre d'affaires HT consolidé au 31 décembre 2010 de Groupe GO Sport s'élève à 683 M€, en léger recul de 1,5% par rapport à 2009, l'activité ayant été pénalisée notamment par des travaux de rénovation de magasins de l'enseigne GO Sport durant le premier semestre 2010. Toutefois, les plans d'actions



ÉXITO, Manizales, Colombie

Rapport de gestion

RALLYE

mis en œuvre, tant en termes de différenciation de l'offre que de rationalisation de l'exploitation, se sont concrétisés par la relance de la dynamique commerciale sur le deuxième semestre 2010, le chiffre d'affaires ayant progressé de 5,9% en comparable par rapport au second semestre 2009. La marge commerciale progresse de 1,6 point par rapport à l'exercice 2009 pour s'établir à 41,5% en 2010. L'amélioration de la rentabilité a permis de compenser en grande partie l'augmentation des frais de personnel nécessaire à l'amélioration de la relation client. L'EBITDA reste stable pour s'établir à 20 M€, après avoir enregistré une forte croissance au second semestre 2010 (+4 M€ par rapport au deuxième semestre 2009), et le ROC est proche de l'équilibre pour s'établir à -0,4 M€.

- La dette financière nette ressort à 32 M€, en baisse de 16 M€ par rapport à fin 2009, du fait essentiellement de la réduction du besoin en fonds de roulement.
- Les plans d'actions de refonte de l'offre, ainsi que de maîtrise des coûts portent leurs fruits et Groupe GO Sport entend continuer leur mise en œuvre.

PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

La valeur du portefeuille s'élève à 435 M€ au 31 décembre 2010, contre 517 M€ au 31 décembre 2009. Celui-ci se compose à fin 2010 d'investissements financiers d'une part, pour une valeur de marché de 295 M€ (vs 350 M€ à fin 2009) et de programmes immobiliers d'autre part, enregistrés en coût historique pour 140 M€ (vs 167 M€ à fin 2009).

En 2010, le portefeuille d'investissements financiers a contribué au résultat opérationnel courant de Rallye à hauteur de 11 M€, contre 23 M€ en 2009. La diversification du portefeuille opérée par le Groupe (secteur, zone géographique, taille, type d'investissement, partenaire) permet une forte mutualisation des risques renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille. En effet, au 31 décembre 2010, le portefeuille comprend environ 120 lignes, inférieures à 4 M€ pour les quatre cinquièmes d'entre elles. De plus, six lignes seulement sont supérieures à 7 M€ en cash investi net, la plus importante s'élevant à 17 M€. La répartition géographique est équilibrée avec 46% en Amérique du Nord, 29% en Europe, 20% en Asie, 5% dans le reste du monde. Sur le plan sectoriel, les LBO représentent 38% des investissements financiers, les fonds immobiliers 22%, l'énergie 22%, le capital-développement 2%, le solde s'élevant à 16%.

Le portefeuille de programmes immobiliers est composé d'actifs détenus pour l'essentiel avec Foncière Euris. L'année 2010 a été marquée par la cession du centre de Carré de Soie près de Lyon, par l'ouverture partielle du centre Leto à Saint Petersburg et par la cession de la moitié des parts détenues dans le centre commercial Beaugrenelle.

Le programme de cession du portefeuille d'investissements s'est poursuivi. Les désinvestissements nets s'élèvent à 94 M€, parmi lesquels 79 M€ correspondent à des cessions dont 69 M€ pour le portefeuille d'investissements financiers et 10 M€ pour le portefeuille immobilier.



BIG C, Rajamri, Bangkok, Thaïlande



PÃO DE AÇÚCAR, Indaiatuba, Brésil



COURIR, Lyon, France



GO SPORT, Italie II, Paris, France

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêt des comptes. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.html), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans cette même annexe. À l'exception des normes IFRS 3R et IAS 27R, d'application prospective, ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

S'agissant de l'adoption des normes IFRS 3R et IAS 27R, les règles et méthodes comptables applicables au traitement des regroupements d'entreprises et de l'intégration des filiales et des transactions portant sur les filiales ont été mises à jour (voir note « Incidence des changements de méthode » de l'annexe aux comptes consolidés).

■ Faits marquants de l'exercice 2010

Foncière Euris et Rallye

> Optimisation du portefeuille d'investissements financiers et immobiliers

En juillet 2010, les parts du Groupe dans le centre commercial Beaugrenelle ont été partiellement cédées à Gecina, dans des conditions permettant de sécuriser le financement de la construction sans remise de fonds propres par le Groupe tout en préservant la majeure partie de la marge attendue.

Le 8 novembre 2010, Foncière Euris et Rallye ont accepté de vendre à Predica la quote-part du Groupe (50%) dans la société Alta Marigny Carré de Soie, propriétaire d'un centre commercial situé dans l'agglomération lyonnaise. Une plus-value de 24 M€ a notamment été constatée dans les comptes consolidés lors de cette opération.

Concernant le portefeuille de Private Equity, les cessions se sont poursuivies sur l'exercice.

> Paiement du solde du dividende 2009 et de l'acompte sur le dividende Rallye 2010 en actions

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 19 mai 2010 et le Conseil d'administration du 6 septembre 2010 ont décidé de la mise en distribution du solde du dividende 2009 (1,03 € par action) et d'un acompte sur dividende (0,80 € par action), avec option d'un paiement en actions ; ces opérations réalisées en juin et en octobre 2010 ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres respectivement de 16,2 M€ et 28,9 M€.

Foncière Euris s'est associée à ces opérations en optant pour le paiement en actions.

> Placement réussi d'un emprunt obligataire Rallye de 500 M€ à 4 ans et opération de rachat d'obligations d'échéance 2011

Rallye a réalisé avec succès le 15 mars 2010 un emprunt obligataire d'un montant de 500 M€ d'échéance 24 mars 2014, servant un coupon de 5,875%. Cette émission a notamment permis de financer le rachat d'obligations d'échéance 2011 à hauteur de 123 M€. Le profil de la dette de Rallye a ainsi été amélioré, sa maturité rallongée et sa situation de liquidité renforcée.

Casino

Plusieurs événements ont également marqué l'année 2010 chez Casino :

> Nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela ordonnée par le Président Hugo Chavez

Le 17 janvier 2010, les autorités vénézuéliennes ont ordonné la nationalisation des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. À compter du 1^{er} janvier 2010, les intérêts de Casino au Venezuela ne sont plus consolidés par intégration globale et ont été reclassés en « actifs détenus en vue de la vente » en application de la norme IFRS 5.

> Le profil de la dette du groupe Casino a été amélioré et sa maturité rallongée

Casino a mené avec succès au cours du 1^{er} semestre 2010 deux opérations d'échange obligataire, pour un montant total de 1,4 Md€. La première, lancée le 26 janvier 2010, et portant sur les obligations venant à échéance en 2012 et 2013, réduites de respectivement 440 M€ et 354 M€, s'est clôturée le 8 février 2010. En contrepartie des titres apportés, une nouvelle souche obligataire d'un montant de 888 M€ à échéance février 2017 a été émise sur la base d'un taux équivalent à mid swap +135 points de base.

La deuxième, lancée le 20 avril 2010, et portant sur les obligations venant à échéance en 2011, 2012 et 2013, réduites de respectivement 156 M€, 190 M€ et 127 M€, s'est clôturée le 11 mai 2010. En contrepartie des titres apportés, une nouvelle souche obligataire d'un montant de 508 M€ à échéance novembre 2018 a été émise sur la base d'un taux équivalent à mid swap +160 points de base.

Ces deux opérations ont permis d'améliorer sensiblement le profil de la dette de Casino et de porter la maturité moyenne de la dette obligataire de 2,9 années à 4,4 années.

> Augmentation de la participation de Casino dans Grupo Pão de Açúcar (GPA) suite à l'émission d'actions nouvelles

L'Assemblée générale de GPA a approuvé le 29 avril 2010 l'émission au profit de Casino de 1,1 millions d'actions préférentielles, soit un montant équivalent à 67 millions de Recis⁽¹⁾ (30 M€).

(1) Sur la base d'un cours de 60,39 Recis par action, correspondant au cours moyen pondéré par les volumes des 15 dernières séances avant la date de convocation de l'Assemblée générale.

Cette émission, qui a été finalisée début juin 2010, a porté ainsi l'intérêt économique de Casino dans GPA de 33,4% à 33,7%. Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord signé en mai 2005 avec la famille Diniz aux termes duquel le groupe Casino a apporté à GPA, fin 2006, le goodwill d'acquisition généré à l'occasion de ses prises de participations successives dans la société.

L'amortissement du goodwill apporté engendrera une économie totale d'impôts pour GPA de 517 MR\$ (soit 235 M€) sur une période estimée de 6 ans, à compter de 2008. En échange de cet apport, GPA s'est engagé à rétrocéder à Casino 80% de l'économie fiscale réalisée via l'émission d'actions préférentielles nouvelles de GPA au profit de Casino.

Au terme de la période d'amortissement du goodwill, sur la base du cours de Bourse actuel de GPA, l'intérêt économique de Casino dans GPA serait porté à environ 35%⁽¹⁾.

► Finalisation des négociations de l'accord entre GPA et Casas Bahia

Le 1^{er} juillet 2010, GPA a annoncé la signature d'un avenant à son accord de partenariat avec Casas Bahia, le 1^{er} distributeur non alimentaire au Brésil. Dans cet avenant, les deux parties ont convenu de réviser certains termes, sans modifier les principes généraux de l'accord signé en décembre 2009.

Ce partenariat stratégique permettra à GPA de consolider sa position de numéro 1 de la distribution au Brésil, et a confirmé l'importance stratégique de GPA et du Brésil pour le Groupe. L'accord est devenu effectif le 9 novembre 2010, date à laquelle l'Assemblée générale de GPA a validé la prise de contrôle des activités de Casas Bahia. Cette dernière est consolidée globalement dans les comptes de GPA depuis cette date.

► Accord de partenariat entre Casino et Groupe Crédit Mutuel-CIC

Le 27 juillet 2010, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat de long terme dans les produits et services financiers en France avec le groupe Crédit Mutuel-CIC au travers de sa filiale Banque Casino. Ce partenariat se traduira par la montée au capital du groupe Crédit Mutuel-CIC dans Banque Casino à hauteur de 50%.

Banque Casino était jusque-là détenue à 60% par Casino et à 40% par LaSer Cofinoga. Casino a exercé l'option d'achat dont il disposait sur les titres détenus par LaSer Cofinoga. Ces titres, ainsi que 10% du capital de Banque Casino détenus aujourd'hui par Casino, seront vendus au Crédit Mutuel.

La réalisation de l'opération devrait intervenir dans les prochains 18 mois à compter de la date de cet accord. Ce projet est soumis à l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

► Rachat des activités de Carrefour en Thaïlande par Big C, qui devient le co-leader thaïlandais en hypermarchés

Le 15 novembre 2010, Big C, filiale de Casino, a annoncé avoir signé un accord ferme avec Carrefour en vue du rachat de ses activités en Thaïlande, pour une valeur totale de 35,5 milliards de baht thaïlandais (THB) (868 M€)⁽²⁾.

Le portefeuille de Carrefour Thaïlande est composé de 42 magasins, dont 34 hypermarchés, et de 37 galeries marchandes. La Société devrait réaliser un chiffre d'affaires d'environ 30 MdsTHB (734 M€) en 2010. Avec un total de 103 hypermarchés et un chiffre d'affaires consolidé de plus de 100 MdsTHB (plus de 2,4 Mds€) attendu en 2010, Big C augmentera significativement sa part de marché pour devenir le co-leader thaïlandais en hypermarchés.

Carrefour Thaïlande opère 37 galeries marchandes, qui contribuent à près de 50% de l'EBITDA. Après la transaction, le portefeuille combiné comprend plus de 100 galeries pour une surface locative totale de 585 000 m². Ce portefeuille élargi renforce la stratégie duale de Big C, alliant commerce et immobilier, et permettra la mise en œuvre d'initiatives créatrices de valeur.

L'opération permettra de générer d'importantes synergies, représentant à plein, environ 1,2% du chiffre d'affaires combiné 2010 estimé. Ces synergies seront intégralement mises en œuvre d'ici 2013. La transaction sera financée par la trésorerie de Big C et par endettement, et aura un impact positif sur le résultat net par action de Big C dès la première année.

Dans cette perspective, et en complément du programme de cessions de 1 Md€ largement réalisé, Casino a annoncé son intention de procéder à des cessions d'actifs pour un montant de 700 M€ en 2011.

Cette opération a été approuvée par l'Assemblée générale de Big C le 5 janvier 2011, rendant l'acquisition effective à compter de cette date.

► Partenariat stratégique avec la République bolivarienne du Venezuela

Le 26 novembre 2010, un accord de partenariat stratégique a été signé avec la République bolivarienne du Venezuela, qui a acquis 80,1% du capital de Cativen pour un montant total de 690 M\$. Casino a conservé une participation de 19,9% afin de continuer à apporter un soutien opérationnel et de développer sa collaboration avec la nouvelle entité contrôlée par l'État vénézuélien.

Dans le cadre de cet accord, le Groupe percevra un montant total de 622,5 M\$, 60% à la finalisation de la transaction, dont 20% en espèces et 40% en deux billets à ordre. Le solde de 40% sera réglé en espèces courant 2011.

■ Résultats

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2010 est en hausse de 8,4% et s'établit à 29 782 M€ contre 27 483 M€ en 2009.

- Le chiffre d'affaires de la Grande distribution (groupe Casino) s'élève à 29 078 M€ contre 26 757 M€ au 31 décembre 2009, soit une hausse de 8,7% portée par le retour de la croissance des ventes en France (+1,7% par rapport à 2009) et par l'augmentation sensible de la contribution de l'international (+22,3% de hausse dont +10,8% de croissance organique). À l'examen des chiffres, il convient de noter, d'une part, que l'impact change a été favorable de +5,0% sur le chiffre d'affaires, reflétant la forte appréciation des devises brésilienne, colombienne et thaïlandaise par rapport à l'euro et, d'autre part, que

(1) Dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires exerceraient leurs droits préférentiels de souscription, GPA rémunérerait en partie la quote-part d'économie fiscale réalisée en numéraire et l'augmentation du pourcentage de détention économique de Casino dans GPA sera donc moindre.

(2) Sur la base d'un taux de change THB / € de 40,859 au 12 novembre 2010.

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

les variations de périmètre sur le chiffre d'affaires constituent un impact négatif de -1,0% : l'impact positif de la consolidation de Ponto Frio et de Casas Bahia au sein de Grupo Pão de Açúcar au Brésil étant compensé par la déconsolidation du Venezuela. L'international, à travers ses deux zones prioritaires que sont l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-Est, a contribué à hauteur de 38% au chiffre d'affaires du Groupe et à hauteur de 41% au résultat opérationnel courant (contre une contribution de 34% au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant en 2009). Les résultats de l'exercice 2010 de la Grande distribution (groupe Casino) démontrent une nouvelle fois le bon positionnement du portefeuille d'actifs du Groupe.

- Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes de Groupe GO Sport au 31 décembre 2010 s'élève à 683 M€, en léger recul de 1,5% par rapport à 2009.

En France, le chiffre d'affaires de l'enseigne GO Sport recule de 3,1% à magasins comparables en 2010, après un 1^{er} semestre pénalisé par les travaux de rénovation dans les 32 principaux magasins du réseau.

À l'international, le chiffre d'affaires de GO Sport Pologne à magasins comparables et taux de change constants recule de 1,8% sur l'année 2010, mais la performance très encourageante du 4^e trimestre atteste de la pertinence du nouveau concept de magasin.

Le résultat opérationnel courant (ROC) s'élève à 1 303 M€ sur l'exercice 2010, contre 1 232 M€ en 2009 (+5,8%). Il comprend principalement le net accroissement du ROC du groupe de distribution Casino qui enregistre une hausse de 7,5% (+2,6% avant reclassement de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E⁽¹⁾ en impôt), porté par la forte croissance du résultat de l'international.

Les autres produits et charges opérationnels se traduisent par une charge nette de -17 M€ contre -87 M€ en 2009.

La charge nette de -17 M€ constatée sur l'exercice 2010 comprend notamment :

- des résultats sur cession d'actifs de 327 M€ (dont 186 M€ de plus-value nette de frais sur la cession des titres Cativen au Venezuela, 104 M€ de plus-value nette de frais sur des cessions

immobilières réalisées principalement par Mercialys, 24 M€ de cessions d'actifs de Franprix-Leader Price) ;

- des provisions et charges pour restructuration pour 134 M€ portant principalement sur les secteurs Casino France (84 M€), Franprix-Leader Price (14 M€) et Amérique Latine (18 M€) ;
- des provisions et charges pour litiges et risques divers pour 112 M€ ;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 131 M€ ;
- des charges diverses pour 34 M€ ;
- un produit de 67 M€ correspondant à un goodwill négatif lié au partenariat avec Casas Bahia au Brésil (pour plus de détails, voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

La charge nette de -87 M€ constatée en 2009 comprenait notamment :

- des résultats positifs sur cession d'actifs de 127 M€ (dont 118 M€ de plus-value sur la distribution de titres Mercialys, 22 M€ sur des cessions d'actifs immobiliers Vindémia et une moins-value de 28 M€ sur la cession de la participation dans Easy Colombia) ;
- des pertes nettes de valeur des actifs pour 52 M€ ;
- des provisions et charges pour litiges et risques divers pour 88 M€.

Le poste « **Coût de l'endettement financier net** » enregistre une légère augmentation (+31 M€) pour s'établir à 564 M€ à fin décembre 2010 (cet agrégat étant resté stable à 345 M€ en 2010 au niveau du sous-groupe Casino).

L'impôt sur les bénéfices s'est élevé à 212 M€ contre 205 M€ en 2009, et comprend en 2010 un montant de 62 M€ lié au reclassement de la C.V.A.E en impôts.

La **quote-part du résultat net des entreprises associées** s'est élevée à 15 M€ (contre 3 M€ en 2009).

Le **résultat net des activités poursuivies** s'est établi à 509 M€ au 31 décembre 2010 (contre 432 M€ au 31 décembre 2009), la part du Groupe dans cet agrégat correspond à un profit de 18 M€ en 2010, contre 29 M€ en 2009.

Le **résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé** de l'exercice 2010 est un bénéfice de 15 M€ (contre 42 M€ en 2009), soit un résultat net de 1,5 € par action.

(1) Le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France suite au changement fiscal lié à la loi de finances 2010 votée le 30 décembre 2009 et supprimant l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle :

- à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge relative à la C.V.A.E (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est présenté sur la ligne « Charge d'impôt », conformément à la position retenue par le Groupe et aux dispositions d'IAS 12 ;
- ce reclassement, qui a un impact favorable de +62 M€ sur l'EBITDA et le ROC, est neutre sur le résultat net.

La contribution des différents sous-groupes au résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé s'établit comme suit :

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Foncière Euris	12	(19)
▪ Immobilier	23	6
▪ Foncière Euris holding	(11)	(25)
Rallye holding	(144)	(94)
Casino	149	156
Groupe GO Sport	(2)	(1)
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	15	42

■ Évolution des flux de trésorerie

La **capacité d'autofinancement** du Groupe s'élève à 978 M€ en 2010, proche du niveau de 2009 (1 126 M€) ; au cours de l'exercice précédent, on avait observé une forte croissance du résultat net consolidé (+429 M€ d'augmentation par rapport à 2008), due notamment à des cessions d'actifs sur la période sans impact sur la CAF et sur le flux net de trésorerie généré par l'activité.

La **variation du besoin en fonds de roulement** est positive (262 M€) et s'améliore sur l'exercice (+77 M€), du fait notamment de la croissance soutenue des ventes et de l'amélioration de la rotation des stocks.

La CAF et la variation du BFR, retraitées du coût de l'endettement financier net et des impôts non versés en 2010, portent le **flux de trésorerie généré par l'activité** à 1 720 M€, soit un niveau inférieur à celui atteint en 2009 (1 901 M€).

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement** se caractérise par un décaissement net de 714 M€ sur l'exercice (contre un décaissement de 407 M€ en 2009). Cette diminution de 307 M€, par rapport à l'exercice 2009, traduit principalement l'absence en 2010 d'encaissements notables liés à des cessions d'actifs financiers et de variations de périmètre, soit 45 M€ en 2010 contre 365 M€ en 2009.

En 2009, les variations de périmètre avaient été réalisées au niveau du groupe Casino et comprenaient notamment un encaissement suite à la cession de Super de Boer (316 M€) et l'acquisition par GPA de Globex Utilidades au Brésil (-124 M€).

Outre sa politique d'expansion internationale à travers ses filiales, le Groupe a maintenu son objectif d'une hausse maîtrisée des investissements courants en privilégiant les formats les plus porteurs et peu consommateurs de cash (Casino Supermarchés, Monoprix, Franprix et Leader Price).

Le Groupe dégage ainsi un **flux de trésorerie disponible** nettement positif (1 006 M€ en 2010) contre un montant de 1 494 M€ en 2009.

Le **flux net de trésorerie lié aux opérations de financement** se solde par un décaissement net de 880 M€ (contre un décaissement de 589 M€ au 31 décembre 2009). Ce flux

intègre les dividendes versés pour un montant total de 323 M€ (contre 283 M€ en 2009) ; ceux-ci comprennent notamment le dividende de la société-mère Foncière Euris à hauteur de 21 M€ et l'ensemble des dividendes versés aux actionnaires minoritaires des sociétés intégrées du Groupe, dont 270 M€ relatifs à Casino et ses filiales.

Par ailleurs, ce flux comprend les autres opérations réalisées avec des actionnaires minoritaires des filiales (-147 M€ en 2010, dont -138 M€ de remboursement de capital à Whitehall, l'exercice 2009 comprenait notamment l'impact lié au rachat des minoritaires de Franprix-Leader Price Holding pour 429 M€) et les émissions d'emprunts nettes des remboursements et paiements d'intérêts pour -312 M€ contre un encaissement net de 59 M€ en 2009.

Outre ces éléments, on observe sur 2010 une moindre allocation des ressources au désendettement effectif du Groupe, les excédents étant conservés en trésorerie ou en équivalents de trésorerie.

Sous l'impact des deux principaux effets que sont la mise en œuvre de la politique ciblée d'investissements, nette des cessions d'actifs non stratégiques, et un moindre désendettement réalisé sur la période, la **trésorerie nette** enregistre un accroissement de 202 M€ (+7,0%) pour s'établir à 3 097 M€ au 31 décembre 2010.

■ Structure financière

Le bilan consolidé au 31 décembre 2009, antérieurement publié, a été retraité consécutivement aux modifications portant sur la détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis de Globex Utilidades (voir note 2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2010, le **total du bilan consolidé** s'élève à 28 689 M€, contre 26 125 M€ au 31 décembre 2009 (retraité), soit une augmentation de 2 564 M€ sur l'exercice. Les principales augmentations sont observées à l'actif aux postes « Goodwill », « Immobilisations incorporelles » et « Immobilisations corporelles » principalement dues aux effets du change (appréciation du réal brésilien, du peso colombien et du bath thaïlandais) et à la première consolidation de Casas Bahia dans les comptes de GPA. Parmi les actifs non courants, le poste « Actifs financiers » intègre, pour leur juste valeur, les investissements financiers autres que ceux à caractère immobilier.

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

Les **capitaux propres consolidés** se montent à 7 610 M€, dont 780 M€ pour la part du Groupe et 6 830 M€ pour la part des actionnaires minoritaires et des porteurs de TSSDI Casino.

Les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une variation nette positive (+89 M€) s'expliquant notamment par le résultat net part du Groupe (15 M€), les dividendes versés par Foncière Euris (-21 M€), des impacts liés aux variations de périmètre (-15 M€) et écarts de conversion sur filiales étrangères (122 M€).

Les **intérêts minoritaires** dans les capitaux propres enregistrent une forte augmentation (+938 M€) qui correspond notamment à des éléments positifs que sont leur part dans le résultat net (484 M€), dans les écarts de conversion (451 M€), et l'impact lié à la prise de contrôle de Casas Bahia (344 M€), desquels se déduisent les dividendes versés (-305 M€), et le remboursement de capital au profit de Whitehall (-138 M€).

La **dette financière nette** s'élève à 7 015 M€ contre 7 291 M€ au 31 décembre 2009, soit une baisse de 276 M€ sur l'exercice principalement due à la cession de Cativen (Venezuela) et la poursuite de la politique de réduction de la dette au niveau des holdings et filiales d'investissements.

Les contributions à la dette financière nette consolidée du Groupe sont réparties comme suit :

- Groupe Casino : 3 845 M€ au 31 décembre 2010, contre 4 072 M€ au 31 décembre 2009 ;
- Groupe GO Sport : 31 M€ contre 47 M€ ;
- Rallye Holding : 2 591 M€ contre 2 606 M€ ;
- Foncière Euris Holding : 431 M€ contre 398 M€ ;
- Les filiales d'investissements du Groupe : 117 M€ contre 168 M€, correspondant à des financements spécifiquement dédiés à des projets immobiliers et, pour l'essentiel, sans recours contre les holdings.

Le **profil de la dette** du Groupe s'est sensiblement amélioré grâce notamment aux différentes opérations d'échanges obligataires réalisées au 1^{er} semestre 2010 chez Rallye et Casino pour un montant total d'environ 1,9 Md€.

■ Événements postérieurs au 31 décembre 2010

Rachat des activités de Carrefour en Thaïlande par Big C, filiale de Casino

Faisant suite à un accord signé avec Carrefour en novembre 2010, Big C a acquis le 7 janvier 2011 pour une valeur totale de 851 M€ les activités de Carrefour en Thaïlande composées d'un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et de 37 galeries marchandes.

Casino rachète la participation des frères Charle dans Cdiscount

Le 6 janvier 2011, le groupe Casino a racheté la participation résiduelle de 18,6% de Cdiscount aux frères Charle. Le Groupe détient désormais 99,6% du capital de Cdiscount.

Décision du tribunal arbitral dans le litige opposant le groupe Casino à la famille Baud

Le 10 février 2011, Casino a eu connaissance de la décision du Tribunal arbitral de rejeter la demande par la famille Baud de paiement des dividendes Franprix et Leader Price au titre des années 2006 et 2007, en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes. Ainsi, Casino, conformément à la décision du Tribunal, n'aura à verser que 34 M€ correspondant (1) aux dividendes des sociétés Franprix et Leader Price au titre de l'année 2008, (2) à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price, précédemment acquis par Casino (3) aux intérêts moratoires, au-delà des 18 M€ d'intérêts déjà payés à la famille Baud. Ce montant de 34 M€ est très largement inférieur aux 67 M€ antérieurement provisionnés dans les comptes du groupe Casino.

FACTEURS DE RISQUES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe. Compte tenu de leur diversité, les risques font l'objet d'une gestion pragmatique : certains sont gérés de façon centralisée, au niveau des Directions financières ou juridiques de chaque entité du groupe (risques financiers, assurance) ; d'autres, tels que les risques opérationnels, sont au contraire gérés de façon décentralisée. Les entités opérationnelles disposent alors d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

■ Risques de marché

Au sein de chaque entité, la gestion des risques de liquidité, de taux, de change et des risques sur action est faite de façon centralisée, sous la responsabilité de la Direction financière, qui dispose pour cela des outils et de l'expertise nécessaires et reporte à la Direction générale.

Risques de liquidité

Le Groupe a pour politique de disposer en permanence d'importantes lignes de crédits confirmées pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31 décembre 2010, les lignes de crédits confirmées non utilisées s'élevaient à 3 734 M€ pour le Groupe. La répartition par échéance des dettes à plus d'un an ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note III-4-e de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, le Groupe veille à la diversification de ses sources de financement et à la permanence des lignes de crédit disponibles.

Risques de taux

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un objectif de couverture. Les notes III-4-a de l'annexe aux comptes consolidés et VI de l'annexe aux comptes individuels détaillent le risque de taux et les instruments de couverture correspondants.

Risques de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le Groupe a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'essentiel de ces opérations est réalisé dans un objectif de couverture.

Les notes III-4-b de l'annexe aux comptes consolidés et VI de l'annexe aux comptes individuels détaillent le risque de change et les instruments de couverture correspondants.

Risques sur actions

Dans le cadre de ses investissements financiers, le Groupe peut être amené à couvrir certaines positions détenues sur des titres de sociétés cotées non consolidées par le recours à des produits optionnels tels qu'option d'achat et de vente de titres ou indices. Au 31 décembre 2010, l'exposition du Groupe au marché actions est très faible. La note III-4-c de l'annexe aux comptes consolidés détaille l'exposition du Groupe aux instruments financiers et les instruments de couverture correspondants.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels, soit inclus dans des produits dérivés complexes tels que des obligations échangeables, convertibles ou indexées sur le cours de Bourse des participations, soit dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, soit enfin dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

Enfin, le Groupe peut également détenir temporairement des valeurs mobilières de placement constituées d'OPCVM monétaires sans risque et liquides.

■ Risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels concerne plus spécifiquement les deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) ainsi que des filiales immobilières de Foncière Euris. L'identification de ces risques est détaillée dans les rapports de gestion de chaque entité concernée.

Risques liés à l'activité distribution

Par l'activité de ses filiales opérationnelles de distribution, le Groupe est notamment confronté aux problématiques de gestion des risques opérationnels tels que les risques liés à l'approvisionnement et à la gestion des marchandises, les risques sanitaires, les risques liés au mode de commercialisation des produits ou encore la gestion de son patrimoine de marques et enseignes, l'organisation de son réseau de franchisés ou les risques liés à la qualité de crédit de la clientèle.

Risques liés à l'activité immobilière

Ils regroupent les aléas liés aux obtentions d'autorisations d'exploitations commerciales et de permis de construire et à leurs recours éventuels, et également les risques opérationnels de la construction et de la commercialisation.

Les projets d'investissement immobilier doivent être soutenus par des dossiers préparatoires comprenant notamment une étude de marché, le programme commercial, la stratégie de financement, les prévisions de coût de revient et de marge, ces éléments devant être actualisés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Le Groupe est exposé au risque de variation de la valorisation de son patrimoine immobilier. Celle-ci est liée d'une part à ses relations avec ses partenaires opérationnels ou financiers, et d'autre part à l'environnement économique, et en particulier, liquidité des actifs, valeurs locatives, taux d'intérêts, taux de capitalisation, quotité et conditions des financements.

Foncière Euris intervient en tant qu'investisseur financier dans les projets immobiliers et n'en assure pas la gestion opérationnelle. Le Groupe est ainsi dépendant de la qualité des prestations fournies par ses partenaires ainsi que de leur situation financière.

L'analyse approfondie des investissements immobiliers, quel que soit leur degré de maturité, peut conduire le cas échéant à modifier la stratégie de développement ou l'horizon d'investissement.

Dans le cadre d'éventuelles cessions immobilières, le Groupe peut être amené à fournir des garanties usuelles, d'actif et de passif et des garanties locatives.

Risques environnementaux

Le Groupe s'est engagé à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets. Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie sur les données environnementales ci-après.

■ Autres risques

Risques juridiques

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment Casino vacances (agences de voyages), Banque du Groupe Casino (banques et crédit à la consommation), Sudéco (Agent immobilier), Floréal et Casino carburants (Station-service), Mercialys (SIIIC) et Immobilière Groupe Casino, GreenYellow (production d'énergie photovoltaïque). Par ailleurs, à différents niveaux, tant en France qu'à l'international, le Groupe est concerné par les réglementations relatives au droit de l'urbanisme (autorisation d'exploitation commerciale, permis de construire), le droit de la construction, le droit des baux commerciaux ou encore le droit de l'environnement.

De manière générale, du fait de la nature de son activité, le Groupe est soumis aux risques des évolutions réglementaires. La Direction juridique de chaque société opérationnelle s'assure du respect des réglementations en vigueur et de l'obtention des autorisations particulières nécessaires à l'exercice de sa propre activité.

Rapport de gestion

PANORAMA FINANCIER

Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Risques liés à l'implantation géographique

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie, Océan Indien).

Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Des informations sur les litiges figurent à la note III-1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques liés à l'élaboration de l'information financière

Ces éléments sont décrits dans le Rapport du Président sur le contrôle interne.

■ Assurance et Couverture des risques

Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe souscrit aux polices d'assurance requises afin de protéger ses clients, ses collaborateurs ainsi que le compte de résultat du Groupe contre tout sinistre significatif identifié et assurable pouvant survenir.

La mise en œuvre de cette politique d'assurances est détaillée dans les rapports de gestion des deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et dans le rapport de gestion de Mercialys.

PERSPECTIVES 2011

Dans un environnement économique toujours incertain, Foncière Euris continuera de valoriser au mieux ses projets immobiliers, en fonction des conditions de marché et de leurs perspectives.

Rallye optimisera également la valorisation de son portefeuille d'investissements financiers en fonction de l'évolution des marchés, et jouera son rôle d'actionnaire majoritaire de Casino et de Groupe GO Sport.

Casino dispose de fondamentaux solides pour son développement futur. Le groupe est confiant dans sa capacité à délivrer une croissance annuelle du chiffre d'affaires supérieure à 10% par an sur les trois prochaines années.

Dans le cadre de sa stratégie de rotation des actifs, le groupe Casino se fixe un objectif de cessions d'actifs de 700 M€ en 2011. En France, Casino vise le renforcement de sa part de marché, grâce notamment à la poursuite de l'expansion sur les formats de proximité et de discount, et une progression de la marge de Leader Price.

À l'international, la qualité de ses actifs, sur des pays à fort potentiel, permet d'envisager pour 2011, le maintien d'une croissance élevée et rentable.

COMPTES INDIVIDUELS

■ Résultats

Le résultat courant avant impôt est un profit de 36 M€ en 2010, contre 13 M€ en 2009. Il inclut 45 M€ de dividendes Rallye, identiques à 2009, et des charges financières en baisse à 19 M€. Il inclut également un boni de fusion de 7 M€, reflétant une remontée de plus-value sur la cession d'un centre commercial.

Le résultat exceptionnel est une perte de 1 M€ contre une perte de 6 M€ en 2009. La perte de 2009 comprenait, d'une part, une plus-value de 17 M€ provenant de profits préalablement réalisés par une filiale immobilière, et d'autre part, de dotations aux provisions de 23 M€ suite à la réorganisation intervenue au premier semestre 2009 avec le groupe Apsys.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 35 M€, contre 7 M€ l'année précédente.

■ Structure financière

Le total du bilan s'élève à 1 041 M€ au 31 décembre 2010, contre 1 022 M€ l'année précédente. Au 31 décembre 2010, la société Foncière Euris détient directement 25 210 459 actions Rallye, représentant 56,9% du capital. Le pourcentage d'intérêt économique de Foncière Euris dans Rallye s'élève à 57,6%, après prise en compte de l'ensemble des instruments financiers et de l'auto-détention.

Les capitaux propres s'élèvent à 541 M€ à fin 2010 contre 528 M€ l'année précédente. La variation intègre d'une part le versement d'un dividende de 21 M€ (2,15 € par action) et, d'autre part, le résultat de l'exercice de 35 M€.

Les dettes financières, nettes des valeurs mobilières de placement et disponibilités, s'élèvent à 402 M€ au 31 décembre 2010.

Rapport de gestion

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu du résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à 34 606 149,36 € et du report à nouveau antérieur de 57 845 858,15 €, ajusté du dividende de l'exercice 2009 afférent aux actions détenues en propre, la réserve légale étant déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, le Conseil d'administration propose de procéder à l'affectation suivante du bénéfice distribuable qui s'élève ainsi à 92 452 007,51 € :

(En euros)	
Distribution d'un dividende	21 449 677,10
Affectation au report à nouveau	71 002 330,41

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant de 2,15 € par action soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 12,3% (CSG, CRDS, et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40%, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 19%.

Le montant du dividende de l'exercice 2010 afférent aux actions détenues en propre, sera affecté au compte report à nouveau.

La mise en paiement interviendra à compter du 27 juillet 2011.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices étaient :

(En euros)	2009	2008	2007
Montant du dividende*	2,15	3,15	3,15

* Les dividendes versés au titre de 2007, 2008 et 2009 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Rapport de gestion

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(En euros)	2006	2007	2008	2009	2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	149 648 910	149 648 910	149 648 910	149 648 910	149 648 910
Nombre d'actions émises	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Résultat global des opérations effectives					
(1)					
Chiffre d'affaires hors taxes	105 571	884 376	293 880	205 812	1 019 210
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 586 384	21 634 260	50 823 061	35 543 824	12 271 135
Produits (charges) d'impôts sur les bénéfices	32 744	212 463	46 125	-	-
Résultat après impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 836 075	21 303 236	44 006 921	6 984 146	34 606 149
Montant des bénéfices distribués	29 929 782	31 426 271	31 426 271	21 449 677	21 449 677
Résultats par action					
(1)					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2,37	2,19	5,09	3,56	1,23
Résultat après impôts et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2,69	2,14	4,41	0,70	3,47
Dividende versé à chaque action	3,00	3,15	3,15	2,15	2,15
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	4	4	3	2,5
Montant de la masse salariale de l'exercice	214 407	297 110	321 125	293 187	297 978
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres...)	102 538	138 636	161 017	132 117	69 780

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Rapport de gestion

ÉVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

L'action Foncière Euris est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.

	2006	2007	2008	2009	2010
Évolution des cours (en euro par action)					
Dernier cours coté de l'année civile	89,95	99,00	60,00	54,30	47,00
Plus haut de l'année	95,00	109,40	99,00	60,00	54,30
Plus bas de l'année	67,50	86,00	51,00	47,05	43,55
Nombre d'actions	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594	9 976 594
Capitalisation boursière sur derniers cours annuels (en milliers d'euros)	897 395	987 683	598 596	541 729	468 900

En novembre 2006, Foncière Euris a confié à SG Securities (Paris) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur des actions ordinaires de la société Foncière Euris, selon la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'AMF. La somme de 900 000 € a ainsi été affectée par la société Foncière Euris depuis la mise en place du compte de liquidité. Au 31 décembre 2010, le nombre de titres détenus dans le cadre de ce contrat de liquidité était de 11 947 actions et la somme disponible s'élevait 147 246,93 €.

Rapport de gestion

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Foncière Euris s'élevait au 31 décembre 2010 à 149 648 910 €, divisé en 9 976 594 actions d'une valeur nominale de 15 €, sans évolution par rapport à l'année précédente.

Le capital social était composé, au 31 décembre 2010, de 9 976 594 actions représentant 9 613 138 droits de vote.

ACTIONNARIAT

	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Actionnaires détenant plus de 10% du capital ou des droits de vote				
Finatis ⁽¹⁾	79,09%	82,08%	79,09%	81,55%
Actionnaires détenant entre 5% et 10% du capital ou des droits de vote				
Carpinienne de Participations ⁽²⁾	5,11%	5,30%	5,11%	5,27%
Eurisma ⁽²⁾	5,01%	5,20%	5,01%	5,17%
Actionnaires détenant moins de 5% du capital ou des droits de vote	10,79%	7,42%	10,79%	8,01%

(1) La société Finatis détenait directement et indirectement, au 31 décembre 2010, 92,86% du capital y compris les actions auto-détenues et d'auto-contrôle et 92,59% des droits de vote.

(2) Filiales de Finatis.

Il est précisé qu'en fin d'exercice, la société Foncière Euris détenait en propre 22 667 actions dont 10 720 destinées à la couverture des plans d'options d'achat et de souscription d'actions et 11 947 actions affectées au compte de liquidité. La société Parinvest, contrôlée indirectement par la société Foncière Euris, détenait 340 789 actions, représentant 3,42% du capital de la Société.

CAPITAL AUTORISÉ ET NON ÉMIS

Le Conseil d'administration bénéficie des autorisations et des délégations de compétence suivantes pouvant conduire à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Opérations	Montant nominal en M€	Modalités	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Echéance	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	200	-	04/06/09	26 mois	04/08/11	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	600 ⁽¹⁾	avec DPS	04/06/09	26 mois	04/08/11	Néant
	200 ⁽²⁾	sans DPS	04/06/09	26 mois	04/08/11	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par offre visée au II de l'article L.411.2 du Code monétaire	10% du capital par an	sans DPS	20/05/10	15 mois	20/08/11	Néant
Émission de valeurs mobilières en cas d'OPE initiée par la Société	600 ⁽¹⁾ 200 ⁽²⁾	-	04/06/09	26 mois	04/08/11	Néant
Augmentation de capital au profit des salariés	-	Nombre total d'actions pouvant être émises : 5%	20/05/10	15 mois	20/08/11	Néant
Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	-	Nombre total d'actions pouvant être attribuées : 3%	05/06/08	38 mois	05/08/11	Néant

(1) Au titre de l'emprunt.

(2) Au titre de l'augmentation de capital.

ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L.225-211 DU CODE DE COMMERCE)

Nombre d'actions détenues au 31/12/2009 : 12 034.
 Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 2 938.
 Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 3 025.
 Cours moyen des acquisitions de l'exercice : 48,88 €.
 Montant des frais de négociation TTC : non significatif.
 Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31/12/2010 :
 22 667 actions d'une valeur nominale de 15 € et d'un prix d'achat
 moyen de 81,44 €, dont 11 947 actions au titre du contrat de
 liquidité conclu avec la SG Securities (Paris) le 22 novembre 2006.
 Motif des acquisitions effectuées : animation du marché
 Fraction du capital représentée par les acquisitions : 0,03%

L'Assemblée générale du 5 mai 2011 est appelée à statuer sur le renouvellement de l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquiescer, en vertu des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, des actions de la Société, en vue notamment ;

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité éventuellement conclu conforme à une charte de déontologie élaborée par l'association française des marchés financiers (AMAFI) et reconnue par l'AMF ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat et de souscription consenti aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou tout plan d'actionnariat ou tout plan d'épargne d'entreprise conformément aux articles L.443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;

- de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois et dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société, autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2009.

Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis dans le cadre de cette autorisation ne pourra pas dépasser la limite de 2% du capital social, le prix d'achat unitaire maximum ne pourra excéder 100 €.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS

Les Assemblées générales extraordinaires des 10 juin 2004, 7 juin 2007 et 20 mai 2010 ont autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et du Groupe. Il existe au 31 décembre 2010, 48 000 options de souscription d'actions non exercées correspondant aux plans suivants :

- du 8 juin 2006, 13 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 13 000 actions au prix unitaire de 82,73 € ;
- du 2 octobre 2007, 14 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 14 000 actions au prix unitaire de 99,02 € ;
- du 24 avril 2008, 14 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 14 000 actions au prix unitaire de 82,58 € ;
- du 27 avril 2009, 7 000 options de souscription d'actions d'une durée de cinq ans et six mois donnant droit à la souscription de 7 000 actions au prix unitaire de 55,92 €.

Le plan du 9 juin 2005 arrivé à échéance le 8 décembre 2010 et portant sur un total de 9 600 options de souscription n'a pas été exercé.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

L'activité propre de la société Foncière Euris, dont le nombre de collaborateurs s'élève à 2 au 31 décembre 2010, n'a pas de conséquences sociales et environnementales directes au sens du décret n°2002-221 du 20 février 2002.

Les éléments rassemblés ici présentent les principales informations sociales et environnementales pertinentes au regard des activités de Foncière Euris. Ses principales filiales, spécialisées dans la distribution à dominante alimentaire et d'articles de sport, gèrent les conséquences sociales et environnementales de leurs activités et ont inclus dans leur rapport de gestion une partie dédiée à la prise en compte de ces aspects. De plus amples informations figurent également dans le rapport de développement durable 2010 de Casino.

DONNÉES SOCIALES (ARTICLE 148-2 DU DÉCRET 2002-221 DU 20 FÉVRIER 2002)

■ Les relations humaines au cœur des activités commerciales

En cohérence avec leurs actions en faveur de l'insertion et de la non-discrimination sur le plan social, les filiales de Foncière Euris s'attachent à maîtriser et orienter l'impact territorial de leurs activités en faveur d'une intégration respectueuse et source d'emploi pour les communautés locales.

S'engager en faveur de la diversité

Les filiales du Groupe sont engagées dans différents programmes dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail mais également d'agir en faveur de l'intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise.

Casino a ainsi poursuivi sa participation active aux dispositifs publics de lutte contre la discrimination tels que les programmes européens EQUAL LUCIDITE et AVERROES (Action Visant l'Égalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services). Le groupe Casino s'est notamment engagé à utiliser la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) pour le recrutement de ses collaborateurs. En 2009, Casino a obtenu le Label Diversité, témoignage de son engagement en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité. En 2010, ce label a été audité et renouvelé par l'AFNOR Certification. Après la signature, en 2008, d'un nouvel accord sur la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) avec 6 organisations syndicales, un accord sur le dialogue social a été signé en 2009, ainsi qu'un accord Groupe sur les seniors, pour une durée de trois ans avec un objectif d'embauche de 500 salariés âgés de plus de 50 ans sur la durée de l'accord.

Agir en commerçant responsable et solidaire

Les filiales de Foncière Euris placent la sécurité et la qualité des produits ainsi que la santé des consommateurs au cœur de leurs préoccupations.

Par ailleurs, impliquées dans une réelle démarche de développement durable, ces filiales veillent aux conditions éthiques et sociales de fabrication des produits qu'elles commercialisent. Casino a signé en juin 2010 le Pacte PME afin de favoriser la croissance, l'efficacité et le rayonnement des PME / PMI. Casino est l'unique représentant de la Grande distribution à avoir adhéré à ce pacte lancé par le Premier Ministre.

À travers la signature du Pacte Mondial des Nations Unies, Casino a tenu à réaffirmer sa volonté de respecter les droits humains sur l'ensemble de ses filiales à l'international à travers des chartes et codes éthiques.

Le groupe Casino est engagé dans un programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en voie de développement. En 2011, Casino déploiera une Charte Éthique Groupe qui s'imposera à toutes les filiales en France et à l'international.

■ Implication dans des opérations solidaires

La Fondation d'entreprise Casino fédère l'ensemble des actions de solidarité conduites par le groupe Casino et ses filiales, en France et dans les pays où il est implanté, autour d'un axe prioritaire : l'aide aux enfants défavorisés. Elle a inauguré en 2010 son premier programme de lutte contre l'isolement des enfants hospitalisés en équipant les services pédiatriques de trois hôpitaux d'un dispositif offrant aux jeunes patients l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

■ Dynamiser le tissu urbain et établir de nouveaux lieux de vie

Veiller à l'ancrage territorial des activités au profit d'un développement local solidaire

À travers les projets d'immobilier commercial qu'elle finance, Foncière Euris participe, en collaboration avec des opérateurs immobiliers partenaires, à la revitalisation de quartiers urbains centraux ou périurbains.

Ces partenaires sont choisis en considération de leur capacité à partager les préoccupations de qualité sociale et environnementale que Foncière Euris souhaite voir présider aux choix des projets.

Établir des relations durables avec les collectivités locales

Lors de la construction d'équipements commerciaux en Europe, Foncière Euris veille à la qualité du dialogue avec les collectivités locales et à l'écoute de leurs attentes pour la prise en compte des spécificités locales dans ses projets.

De plus amples informations détaillant les performances et réalisations des filiales de Foncière Euris sont disponibles dans les parties dédiées des rapports de gestion de ces sociétés ainsi que dans les rapports de développement durable de Casino et de Mercialis.

■ Données quantitatives

Périmètre concerné

Les données rassemblées constituent les principales informations sociales quantitatives de Foncière Euris et de ses filiales.

Pour Casino, les données sociales présentées concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le groupe en France, Monoprix (filiale à 50% du groupe Casino) et le groupe Franprix-Leader Price hors franchisés.

Pour Groupe GO Sport, les données ci-après couvrent l'ensemble des filiales consolidées.

Indicateurs sociaux 2010	Unité	Foncière Euris	Rallye	Casino ⁽¹⁾	Groupe GO Sport
Effectifs inscrits au 31 décembre 2010	nb	2	35	79 217	5 057
Répartition par contrat :					
▪ effectifs en CDI ⁽²⁾	nb	1	35	71 836	4 109
▪ effectifs en CDD ⁽²⁾	nb	-	-	7 163	948
Répartition hommes/femmes	% de femmes	-	63%	60%	51%
Pourcentage de salariés à temps partiel	%	-	23%	32%	37%
Nombre de recrutements en CDI	nb	-	3	11 937	1 403
Nombre de recrutements en CDD	nb	-	-	40 344	5 177
Nombre de licenciements économiques	nb	-	-	77	0
Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an	heures	20	6	5	25
Masse salariale (salaires et traitements et charges sociales)	M€	0,3	11	2 455	108
Montant alloué aux œuvres sociales	M€	-	-	27	1,3
<i>dont montant versé au Comité d'entreprise</i>	M€	-	-	18	0,6
<i>dont montant des donations (solidarité, sport, culture)</i>	M€	-	-	9	0,7

(1) Les données sociales de Casino concernent l'ensemble des établissements détenus à 100% par le groupe en France, Monoprix à 100% et le groupe Franprix-Leader Price hors franchisés.

(2) Moyenne annuelle des effectifs fin de mois pour Casino et effectif au 31 décembre 2010 pour Groupe GO Sport, Rallye et Foncière Euris.

Rapport de gestion

DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES (ARTICLE 148-3 DU DÉCRET 2002-221 DU 20 FÉVRIER 2002)

■ Créer les conditions de la qualité environnementale des structures commerciales

Foncière Euris s'est engagée, en accord avec ses partenaires, à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets.

Cet engagement pour un développement durable se traduit par la définition d'objectifs visant à :

- concevoir et construire en vue d'une meilleure qualité de vie et dans le respect des standards et normes les plus rigoureuses ;
- participer à la réduction des impacts environnementaux des ouvrages bâtis, notamment dans le domaine de l'énergie.

À ce titre, Foncière Euris soutient ses partenaires promoteurs dans leur démarche de Haute Qualité Environnementale dite « HQE », qui doit faire l'objet d'une certification applicable aux centres commerciaux.

Cette démarche ambitieuse doit être enclenchée dès la conception des projets en imaginant des espaces de vie bien insérés dans leur environnement architectural et leur patrimoine historique. Elle se poursuit dans toutes les phases de la promotion des galeries marchandes :

- étude d'impact environnemental dans le cadre de la procédure administrative ;
- approche de la gestion de l'énergie et de l'eau permettant d'aboutir sur le long terme à des économies budgétaires substantielles ;
- mise en place pendant la phase des travaux de règles de « chantier propre » prévoyant de diminuer toutes les nuisances (ex : réduction et tri des déchets du chantier...).

À titre d'exemple, le centre commercial Weiterstadt en Allemagne a reçu la certification ISO 14001 grâce à des mesures concrètes prises en matière de recyclage des déchets, de protection des eaux et des sols, ainsi que par une sensibilisation des personnes travaillant sur le site.

L'approche de nos filiales

La manière dont les filiales de distribution alimentaire et d'articles de sport gèrent leurs aspects environnementaux est détaillée dans les rapports de gestion des deux principales filiales de Rallye (Casino et Groupe GO Sport) et dans le rapport de développement durable de Casino.

À titre illustratif, on peut toutefois mentionner que, soucieux d'agir en commerçants responsables, Casino et Groupe GO Sport déploient progressivement des moyens leur permettant d'intégrer l'environnement au quotidien. Ainsi, parmi les préoccupations environnementales, on trouve l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables (notamment à travers la filiale « Green Yellow » de Casino), l'optimisation de la gestion des déchets ou encore la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

Données quantitatives

Les conséquences de l'activité directe de Foncière Euris sont quantitativement négligeables au regard des conséquences environnementales des activités de ses sous-filiales opérationnelles Casino et Groupe GO Sport.

De plus amples informations, quantitatives en particulier, figurent dans les rapports de gestion de Casino et Groupe GO Sport, ainsi que dans les rapports de développement durable de Casino et de Monoprix.

AUTRES INFORMATIONS

■ Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard aux dispositions de l'article L232.1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement autre que les investissements courants en matière commerciale au cours de l'exercice écoulé.

■ Politique en matière d'application des délais de paiement des fournisseurs

Les délais appliqués par le Groupe aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article 21 de la Loi de Modernisation de l'Économie N° 2008-776 du 4 août 2008, modifiant l'article L441 du Code de commerce.

Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou litiges, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les trente jours suivant la réception de la facture.

Échéancier des dettes fournisseurs

> Au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Montant brut	Dans le délai maximum	Au-delà du délai maximum
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	
Fournisseurs, factures non parvenues	0,3	0,3	
Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	
TOTAL	0,3	0,3	

> Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	Montant brut	Dans le délai maximum	Au-delà du délai maximum
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	
Fournisseurs, factures non parvenues	0,2	0,2	
Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	
TOTAL	0,3	0,3	

■ Autres

Frais généraux réintégrés à la suite d'un redressement fiscal (art. 223 quinquies et 39-65 du CGI) : néant en 2010.
 Dépenses à caractère somptuaire engagées au cours de l'exercice (art. 223 quater et 39-4 du CGI) : néant en 2010.

Gouvernement d'entreprise

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

Au 11 mars 2011, le Conseil d'administration était composé de six administrateurs et d'un censeur :

- Monsieur Michel SAVART, Président-Directeur général ;
- Monsieur Jean-Louis BRUNET ;
- Monsieur Pierre FÉRAUD ;
- Monsieur Didier LÉVÊQUE, représentant la société Finatis ;
- Madame Odile MURACCIOLE, représentant la société Euris SAS ;
- Monsieur Christian PEENE ;
- Monsieur Bernard FRAIGNEAU, censeur.

Le Comité des nominations et des rémunérations a, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, procédé à l'examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient éventuellement avec les sociétés du Groupe de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts et appréciée à partir des critères proposés à cet effet par le Code de l'AFEP et du MEDEF.

Les administrateurs sont choisis pour leur compétence, leur expérience, leur complémentarité ainsi que leur volonté d'être associés au développement du groupe Foncière Euris.

Deux administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères du code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF : Messieurs Jean-Louis BRUNET et Christian PEENE, soit le tiers des administrateurs en fonction.

Le Conseil comprend également quatre représentants de l'actionnaire majoritaire.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pro-

pose à l'Assemblée générale annuelle réunie le 5 mai 2011, le renouvellement des mandats de l'ensemble des administrateurs. Le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur élu par les salariés.

La durée des fonctions des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. L'Assemblée générale est ainsi amenée à se prononcer chaque année sur la composition du Conseil d'administration.

Tout administrateur ayant l'âge de 75 ans est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui suit son 75^e anniversaire.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le Rapport du Président.

■ Censeur

Les statuts prévoient la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires pour une période d'un an. Ils assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, les censeurs font part de leurs avis et observations et participent aux débats sans voix délibérative.

Le Conseil d'administration, après avis du Comité des nominations et des rémunérations a décidé de proposer à l'Assemblée générale annuelle de renouveler Monsieur Bernard FRAIGNEAU dans ses fonctions de censeur.

II. FONCTIONS ET MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Michel SAVART

Président-Directeur général depuis le 20 mai 2010

Biographie

Monsieur Michel SAVART est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la Banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis conseiller du Directoire à la Banque Arjil (Groupe Lagardère) entre 1988 et 1994, Managing Director, responsable des activités de fusions et acquisitions à la Banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-Conseiller du Président, responsable des investissements en Private Equity.

Fonctions principales exécutives

Directeur, conseiller du Président de la société Rallye
Président-Directeur général de la société Foncière Euris

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant à ce jour

Au sein du groupe Euris :

- Administrateur des sociétés Cdiscount SA et Mercialis (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe GO Sport (société cotée) ;
- Représentant de la société Foncière Euris :
 - Président des sociétés Marigny Belfort SAS, Marigny Elysées SAS, Marigny Foncière SAS, Maignon Abbeville SAS, Maignon Bail SAS et Maignon Corbeil Centre SAS ;
 - Gérant des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Représentant de la société Marigny Foncière :
 - Président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
 - Co-gérant des sociétés SNC Centre Commercial Porte de Châtillon, SCI Les Deux Lions, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et gérant de la société SCI Pont de Grenelle ;

- Représentant de la société Maignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K Sarl, Centrum J Sarl et Centrum Z Sarl (Luxembourg);
- Représentant de la société Centrum NS Luxembourg Sarl, gérant de la société Manufaktura Luxembourg Sarl (Luxembourg);
- Gérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Alexanderplatz Voltaiestrasse GmbH, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Guttenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne), Centrum NS Luxembourg Sarl.

Hors groupe Euris :

- Gérant de l'EURL Montmorency et de l'EURL Aubriot Investissements.

Autres fonctions et mandats exercés et ayant pris fin au cours de l'exercice

- Représentant de la société Foncière Euris, Président de la société Marigny Expansion et gérant de la SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Représentant de la société Maignon Abbeville, Président de la société Mat-Bel 2 SAS ;
- Représentant de la société Marigny Elysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil.

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 177

Gouvernement d'entreprise

Monsieur Jean-Louis BRUNET
Administrateur

Biographie

Diplômé de l'ESSEC et de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Jean-Louis BRUNET a occupé de 1973 à 1999 différentes fonctions de Direction générale au sein notamment de filiales immobilières des sociétés Pierre et Vacances, France Télécom et de la Caisse Nationale du Crédit Agricole. Entre 1999 et 2008, Monsieur Jean-Louis BRUNET a exercé les fonctions de Directeur général de Groupama Immobilier.

Fonction principale

Administrateur de société

Mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant à ce jour

- Membre de la Royal Institution of Chartered Surveyors (RICS) ;
- Président du Club des anciens élèves de l'ESSEC (ESSEC Immobilier).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 100

Société Euris
Administrateur

Mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant à ce jour

- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Finatis, Rallye (sociétés cotées).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 1

Représentant permanent :
Madame Odile MURACCIOLE

Biographie

Titulaire d'un DEA de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe Alty, pétrolier indépendant. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris où elle exerce désormais les fonctions de Directrice Juridique de la société Euris.

Fonction principale exécutive

Directrice Juridique de la société Euris SAS

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant à ce jour

Au sein du groupe Euris :

- Directeur général des sociétés Parinvest SAS, Pargest SAS, Parande SAS ;
- Présidente de la société Eurisma ;
- Représentante permanente de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA, Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ;
- Administrateur de la Fondation Euris.

Société Finatis
Administrateur

Mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant à ce jour

- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Carpinienne de Participations, Rallye (sociétés cotées).

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 7 890 543

Représentant permanent :
Monsieur Didier LÉVÊQUE

Biographie

Diplômé de l'École des hautes études commerciales en 1983, Monsieur Didier LÉVÊQUE a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe ROUSSEL-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 où il exerce désormais les fonctions de Secrétaire général.

Fonctions principales exécutives

Secrétaire général de la société Euris
 Président-Directeur général de la société Finatis

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2010 et se poursuivant à ce jour
Au sein du groupe Euris :

- Président-Directeur général des sociétés Finatis (société cotée), ainsi que des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc. et Euris Real Estate Corporation (EREC) (USA) ;
- Chairman de la société Parande Brooklyn Corp (USA) ;
- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS), Matignon Diderot (SAS) et Matimmob 1 (SAS) ;
- Directeur général de la société Carpinienne de Participations SA (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Carpinienne de Participations, Park Street Investments International Ltd et Euris Limited (UK) ;

- Membre du Conseil de Surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA (Luxembourg) ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée) ;
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris :

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2.
-

Autres fonctions et mandats exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2010

- Représentant permanent de la société Matignon Diderot, administrateur de la société Finatis (société cotée) ;
 - Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations, administrateur de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée).
-

Gouvernement d'entreprise

Monsieur Pierre FÉRAUD
Administrateur

Biographie

Diplômé de l'École des hautes études commerciales et de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Pierre FÉRAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF, avant de rejoindre le groupe EURIS en 1991 et d'assurer les fonctions de Président-Directeur général de la société Foncière Euris de 1992 à 2009.

Fonction principale exécutive

Président de la société Pargest Holding

Autres mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2010 et se poursuivant à ce jour

Au sein du groupe Euris :

- Président du Conseil d'administration de la société Carpinienne de Participations (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée)

- Administrateur de la société Mercalys (société cotée).

Hors groupe Euris :

- Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (société cotée).

Autres fonctions et mandats exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2010

Au sein du groupe Euris :

- Président du Conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée) ;
- Administrateur de la société Rallye (société cotée) ;
- Représentant de la société Centrum NS, gérant de Manufaktura Luxembourg Sarl ;

- Co-gérant des sociétés Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Centrum NS Sarl, Einkaufszentrum am Alex GmbH, Gutenbergstrasse BAB5 GmbH, HBF Königswall, Loop 5 Shopping Centre, SCI Les Deux Lions, SCI Palais des Marchands et SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire.

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 117

Monsieur Christian PEENE
Administrateur

Biographie

Licencié en droit et en sciences économiques, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Monsieur Christian PEENE a commencé sa carrière au Crédit Lyonnais. Directeur des financements et services à l'immobilier, il a quitté cet établissement en 1994. Il a également exercé les fonctions de Directeur de l'immobilier à la Banque Indosuez et de Directeur général d'Unifica (filiale immobilière du Groupe Crédit Agricole). Associé-gérant de CMP Consultants, société de conseil en investissements immobiliers de 2000 à 2007, il est Fellow de La Royal Institution of Chartered Surveyors dont il a été le Président en France de 2003 à 2005.

Fonction principale

Administrateur de société

Mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant à ce jour

- Administrateur d'Icade.

Autres mandats et fonctions exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2010

- Membre du Conseil de RICS France.

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 70

Monsieur Bernard FRAIGNEAU
Censeur depuis le 20 mai 2010

Biographie

Monsieur Bernard FRAIGNEAU a été de 1970 à 1989 à la Direction générale de la Banque Rothschild. Il a exercé les fonctions de Président de la société Sophia (1972-1992). Il est associé-gérant de la société Colignon depuis 1989.

Fonction principale exécutive

Gérant de Colignon

Autres mandats et fonctions exercés en 2010 et se poursuivant à ce jour

- Administrateur de la société Mongoual ;
- Membre du Conseil de surveillance de Foncière INEA (société cotée) ;
- Membre du Conseil stratégique de SAGE SAS.

Autres fonctions et mandats exercés ayant pris fin au cours de l'exercice 2010

- Administrateur de la société Foncière Euris ;
- Censeur de Prodware ;
- Vice-Président de la Fondation Zellidja.

Nombre d'actions Foncière Euris détenues : 267

■ Mandats et fonctions exercées par les administrateurs ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice 2010

Monsieur Nicolas BILLAUD
Administrateur jusqu'au 9 mars 2010

Mandats et fonctions exercés en 2010 :

- Au sein du groupe Euris :**
 - Directeur de la société Foncière Euris ;
- Co-gérant des sociétés Centrum Alexa, Centrum Development, Centrum Weiterstadt Sarl, Centrum Gdynia Sarl, Centrum Torun Sarl, Centrum Wroclaw Sarl, Centrum Poznan Sarl, Centrum Leto Sarl, Centrum Julianow Sarl, Silberhorn Sarl

Monsieur Jean-Claude BOURDAIS
Administrateur jusqu'au 20 mai 2010

Mandats et fonctions exercés en 2010 :

- Gérant de la SPFP (société de participations et foncière de Paris) ;
- Membre du Conseil de surveillance de DTZ Jean Thouard ;
- Administrateur de l'Association immobilière du diocèse de Paris ;
- Gérant des SCI du 160 bld Haussmann, du 76 avenue des Ternes, du 19 rue du Centre, du 8 rue d'Artois, du B-32, rue La Boétie, des Grangettes

Gouvernement d'entreprise

III. DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de sa réunion du 20 mai 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général lesquelles sont assurées par Monsieur Michel SAVART.

À l'issue de l'Assemblée générale devant se tenir le 5 mai 2011, le Conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président-Directeur général.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

IV. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération des dirigeants sont fixés par le Conseil d'administration (le détail figure dans le Rapport du Président).

■ Rémunération des dirigeants

Rémunérations, jetons de présence et autres avantages versés par la société Foncière Euris à Monsieur Michel SAVART en sa qualité de Président-Directeur général

Les rémunérations et jetons de présence et autres avantages versés par la Société à Monsieur Michel SAVART, au titre de ses fonctions de Directeur général exercées jusqu'au 20 mai 2010 et de Président-Directeur général, au titre et au cours des exercices 2009 et 2010 s'établissent comme suit :

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	10 119 €	10 119 €	30 000 €	30 000 €
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	1 565 €	-	9 798 €	1 565 €
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	11 684 €	10 119 €	39 798 €	31 565 €

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôt.

(2) Rémunération et/ou jetons de présence attribués au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations et/ou jetons de présence versés par la Société au cours de l'exercice.

Monsieur Michel SAVART est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies destiné aux dirigeants et aux cadres supérieurs. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail et aucune indemnité de rupture n'est prévue en cas de cessation de ses fonctions de Président-Directeur général, ni relatives à une clause de non-concurrence. Par ailleurs, Monsieur Michel SAVART exerce ses fonctions principales de Directeur-Conseiller du Président au sein de la société Rallye, contrôlée par la société Foncière Euris.

Rémunérations, jetons de présence et autres avantages versés par la société Foncière Euris à Monsieur Pierre FÉRAUD, Président du Conseil d'administration jusqu'au 20 mai 2010

Les rémunérations et jetons de présence et autres avantages versés par la Société à Monsieur Pierre FÉRAUD, au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration exercées jusqu'au 20 mai 2010, au titre et au cours des exercices 2009 et 2010 s'établissent comme suit :

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾	Montants dus ⁽²⁾	Montants versés ⁽³⁾
Rémunération fixe ⁽¹⁾	30 308 €	30 308 €	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	15 391 €	10 698 €	17 298 €	15 391 €
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	45 699 €	41 006 €	17 298 €	15 391 €

(1) Rémunération sur une base brute avant charges et impôt, versée au titre de ses fonctions de Directeur général jusqu'au 28 août 2009

(2) Rémunération et/ou jetons de présence attribués au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement

(3) Intégralité des rémunérations et/ou jetons de présence versés par la société au cours de l'exercice

Rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature versés à Messieurs Michel SAVART et Pierre FÉRAUD par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle

Les rémunérations, jetons de présence, et la valorisation des options et actions gratuites attribuées au Président-Directeur général par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle s'élèvent à :

	Exercice 2009	Exercice 2010
Michel SAVART, Président-Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	705 834 € ⁽¹⁾	760 096 € ⁽²⁾
Valorisation des options ⁽³⁾ attribuées au cours de l'exercice	25 593 €	44 711 €
Valorisation des actions gratuites ⁽⁴⁾ attribuées au cours de l'exercice	31 503 €	456 375 €
Total	762 930 €	1 261 182 € ⁽⁵⁾

(1) Rémunérations versées par les sociétés Foncière Euris (11 684 €), Rallye (688 400 €) et Groupe GO Sport (5 750 €).

(2) Rémunérations versées par les sociétés Foncière Euris (39 798 €), Rallye (714 500 €), Groupe GO Sport (1 250 €) et Mercialis (4 548 €).

(3) Consenties par les sociétés Rallye et Groupe GO Sport, sociétés contrôlées.

(4) Consenties par la société Casino, Guichard-Perrachon et Rallye, sociétés contrôlées.

(5) Le montant brut global des rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature, versé en 2010 à Monsieur Michel SAVART par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle, s'est élevé à 738 215 € hors primes différées de 705 000 €.

Gouvernement d'entreprise

Les rémunérations, jetons de présence, et la valorisation des options et actions gratuites attribuées au Président du Conseil d'administration en fonction jusqu'au 20 mai 2010 par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle, s'élèvent à :

	Exercice 2009	Exercice 2010
Pierre FÉRAUD, Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	323 161 € ⁽¹⁾	162 558 € ⁽²⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	-	-
Total	323 161 €	162 558 € ⁽³⁾

(1) Rémunérations et jetons de présence versés par les sociétés Foncière Euris (45 699 €), Casino, Guichard-Perrachon (12 500 €), Mercialys (14 286 €), Rallye (9 000 €), Finatis (2 500 €), Parande (194 028 €) et Pargest Holding (45 148 €), hors indemnités de mise à la retraite de 104 804 euros.

(2) Rémunérations et jetons de présence versés par les sociétés Foncière Euris (17 298 €), Mercialys (14 616 €), Rallye (4 167 €), Finatis (4 167 €), et Pargest Holding (122 310 €).

(3) Le montant brut global des rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature, versé en 2010 à Monsieur Pierre FÉRAUD par la société Foncière Euris, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle, s'est élevé à 172 820 €.

■ Rémunération des autres mandataires sociaux – jetons de présence

Le montant global des jetons de présence versés aux administrateurs en janvier 2010, au titre de l'exercice 2009, s'est élevé à 78 000 € et à 35 000 € pour les membres du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations, conformément au montant global fixé par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2009.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2011, au titre de l'exercice 2010, aux administrateurs, au censeur et aux membres des comités spécialisés s'est élevé à 109 250 €. L'évolution constatée par rapport à 2009 reflète les cessations de fonction d'un administrateur au cours de l'exercice 2010.

Les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres figurent dans le Rapport du Président.

Rémunérations et/ou jetons de présence versés aux autres mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé en 2009 et 2010 aux mandataires sociaux, autres que Messieurs Michel SAVART et Pierre FÉRAUD, par la Société, les sociétés qu'elle contrôle et la société Finatis qui la contrôle se présente comme suit :

Administrateurs	Jetons de présence et rémunérations versés en 2009		Jetons de présence et rémunérations versés en 2010	
	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾	Jetons de présence	Autres rémunérations ⁽¹⁾
Nicolas BILLAUD	10 698 €	189 900 € ⁽²⁾	9 391 €	117 400 € ⁽³⁾
Jean-Claude BOURDAIS	12 641 €	-	14 391 €	-
Jean-Louis BRUNET	9 169 €	-	17 826 €	-
Bernard FRAIGNEAU	19 169 €	-	17 826 €	-
Jean-Marie GRISARD ⁽⁴⁾	13 198 €	25 000 € ⁽⁵⁾	7 826 € ⁽⁶⁾	Sans objet
Didier LÉVÊQUE	13 198 €	83 896 €	19 391 €	120 245 €
Odile MURACCIOLE ⁽⁷⁾	10 698 €	-	9 391 €	80 000 €

(1) Il s'agit des jetons de présence et/ou des rémunérations et avantages de toute nature versés par la société, et/ou la société Finatis, société contrôlante et/ou les sociétés contrôlées.

(2) Versés par la Société au titre de ses fonctions salariées de Directeur de la société Foncière Euris.

(3) Versés par la Société au titre de ses fonctions salariées de Directeur de la société Foncière Euris jusqu'au 30 juin 2010 hors indemnités liées à la cessation des fonctions salariées (211 580 €).

(4) Cessation des fonctions le 28 août 2009.

(5) Hors 130 000 € hors taxes d'honoraires de conseil versés à la société Frégatinvest dont il est le gérant.

(6) Versés en sa qualité d'administrateur et de membre du Comité d'audit jusqu'au 28 août 2009.

(7) Représentante de la société Euris SAS, maison mère du Groupe, laquelle a perçu en 2010, au titre de conventions de conseil stratégique de l'ensemble des sociétés qu'elle contrôle des honoraires d'un montant de 3 942 465 € hors taxes dont 1 129 060,67 € hors taxes de Foncière Euris.

Le montant des jetons de présence versés en 2011 au titre de l'exercice 2010 est détaillé comme suit :

Nom	Jetons de présence versés en 2011 au titre de 2010	
	Administrateur	
Nicolas BILLAUD ⁽¹⁾		1 428 €
Jean-Claude BOURDAIS ⁽²⁾		4 940 €
Jean-Louis BRUNET		22 714 €
Bernard FRAIGNEAU ⁽³⁾		13 964 €
Christian PEENE		9 508 €
Didier LÉVÊQUE		19 798 €
Odile MURACCIOLE		9 798 €

(1) Cessation des fonctions le 9 mars 2010

(2) Administrateur et membre du Comité d'audit jusqu'au 20 mai 2010

(3) Administrateur et Président du Comité d'audit jusqu'au 20 mai 2010 puis nomination en tant que censeur

Options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites consenties au Président-Directeur général, aux collaborateurs salariés du Groupe et également aux mandataires sociaux de la Société

	Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice au Directeur général, aux collaborateurs salariés du Groupe également aux mandataires sociaux par la société Rallye, société contrôlée :					
Monsieur Michel SAVART	06/09/2010	06/03/2013	05/03/2016	6 076	26,44 €
Monsieur Didier LÉVÊQUE	06/09/2010	06/03/2013	05/03/2016	19 694	26,44 €
Madame Odile MURACCIOLE	06/09/2010	06/03/2013	05/03/2016	13 821	26,44 €
Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice au Président-Directeur général par la société Groupe GO Sport, société contrôlée :					
Monsieur Michel SAVART	30/04/2010	31/10/2012	30/10/2015	1 500	18,85 €

Gouvernement d'entreprise

Les actions gratuites attribuées sous conditions en 2010 au Président-Directeur général, aux collaborateurs salariés du Groupe et également aux mandataires sociaux par les sociétés qu'elle contrôle sont les suivantes :

	Date d'attribution	Date définitive d'acquisition des actions	Date à compter de laquelle les actions peuvent être cédées	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur unitaire des actions gratuites attribuées
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Rallye, société contrôlée⁽¹⁾ :					
Monsieur Michel SAVART	06/09/2010	06/03/2013	06/03/2015	3 038	26,44 €
Monsieur Didier LÉVÊQUE	06/09/2010	06/03/2013	06/03/2015	9 847	26,44 €
Madame Odile MURACCIOLE	06/09/2010	06/03/2013	06/03/2015	6 910	26,44 €

(1) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions et pour 50% de l'attribution à un critère de performance : celui du ratio EBITDA consolidé sur coût de l'endettement net consolidé qui mesuré annuellement sur la base des comptes consolidés, devra être supérieur à 2,75 au 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012

Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la société Casino, Guichard-Perrachon, société contrôlée⁽¹⁾ :

Monsieur Michel SAVART	29/04/2010	29/04/2013	29/04/2015	7 708	64,87 €
------------------------	------------	------------	------------	-------	---------

(1) L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées est soumise à la condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise à la date d'acquisition définitive des actions.

Actions gratuites définitivement acquises en 2010 et attribuées par la société Rallye :

	Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions	Nombre d'actions gratuites attribuées à l'origine	Nombre d'actions gratuites acquises définitivement	Date à laquelle les actions peuvent être cédées
Monsieur Didier LÉVÊQUE	25/09/2008	25/09/2010	6 000	6 000	25/09/2012
Madame Odile MURACCIOLE	25/09/2008	25/09/2010	4 000	4 000	25/09/2012

V. OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES LIÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous vous informons que les opérations réalisées par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société, déclarées auprès de l'Autorité des marchés financiers et rendues publiques par cette dernière au cours de l'exercice 2010, sont les suivantes :

Déclarant	Instrument financier	Date	Achat/Vente	Prix unitaire	Montant de l'opération
PARINVEST ⁽¹⁾	Actions	01/07/2010	Achat	37 €	2 308 430 €
Michel SAVART ⁽²⁾	Actions	02/03/2010	Achat	51,10 €	9 044,70 €

(1) Personne morale liée à la société Euris, administrateur

(2) Président-Directeur général

Les déclarations des transactions des titres précitées ont été mises en ligne sur le site internet de l'AMF.

VI. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions légales, la société Foncière Euris comprend deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants :

■ Commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young et Autres

41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2012.
Associé signataire : Pierre BOURGEOIS depuis l'exercice 2010

Cailliau, Dedouit et Associés

19, rue Clément Marot – 75008 Paris, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2015.
Associé signataire : Rémi SAVOURNIN depuis l'exercice 2009

■ Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Philippe PEUCH-LESTRADE

41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2012.

Monsieur Didier CARDON

19, rue Clément Marot – 75008 Paris, dont le mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2015.

Ces cabinets sont également l'un et/ou l'autre commissaire aux comptes des principales filiales de la Société.

Gouvernement d'entreprise

VII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Exercices couverts : 2010 et 2009

	Ernst & Young et Autres				Cailliau Dedout et Associés			
	Montant HT en €		%		Montant HT en €		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▪ Foncière Euris SA	123 793	137 066	2%	3%	123 793	137 066	37%	35%
▪ Filiales intégrées globalement	4 681 152	4 909 757	94%	93%	212 307	255 411	63%	65%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▪ Foncière Euris SA								
▪ Filiales intégrées globalement	140 500	219 425	3%	4%				
Sous-total	4 945 445	5 266 248	99%	99%	336 100	392 477	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	2 994	21 942	0%	0%				
Autres	47 500	47 500	1%	1%				
Sous-total	50 494	69 442	1%	1%				
TOTAL	4 995 939	5 335 690	100%	100%	336 100	392 477	100%	100%

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport joint au rapport de gestion sur l'activité de la Société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, examiné par le Comité des nominations et des rémunérations et par le Comité d'audit, a été approuvé par le Conseil d'administration et mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part des Commissaires aux comptes, en vertu de l'article L.225-235 du Code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Code de gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de la démarche de bonne gouvernance poursuivie par la société, le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, en particulier en vue de l'élaboration du présent rapport.

Le code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la société : <http://www.fonciere-euris.fr>

■ Conseil d'administration

1. Composition du Conseil

La composition du Conseil d'administration est présentée page 2.

2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil et les comités spécialisés institués en son sein.

■ Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 mai 2010 et après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Cette unicité des fonctions qui permet de renforcer la cohésion entre stratégie et gestion opérationnelle et de raccourcir les

circuits de décision, est apparue la plus adaptée à la situation de la Société, holding intermédiaire du Groupe, contrôlée à plus de 90% par la société Finatis.

Les règles d'organisation du Conseil d'administration applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société, sont fixées par un règlement intérieur, lequel intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » auxquels la Société adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil d'administration et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L.465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Il rappelle l'inscription des administrateurs sur la liste d'initiés établie par la Société dans le cadre des dispositions réglementaires visant à mieux prévenir les manquements et délits d'initiés.

Le règlement intérieur comprend également les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux, les personnes assimilées aux mandataires sociaux ainsi que les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des « liens personnels étroits » lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la Société.

Le règlement intérieur précise les modalités et conditions de ses réunions et délibérations et prévoit, en particulier, la participation des administrateurs aux séances du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

■ Missions et pouvoirs du Conseil d'administration et du Président et du Directeur général

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêt des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents de gestion prévisionnels. Il examine également en vue de son approbation le Rapport du Président.

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration fixe la rémunération des dirigeants et décide l'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que d'actions gratuites.

- Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.
- Le Directeur général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce les pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé que toute opération susceptible d'affecter la stratégie du Groupe, sa structure financière ou son activité, devait être soumise à son autorisation préalable.

■ Indépendance des administrateurs

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier, de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Il présente ses conclusions au Conseil d'administration.

■ Activité du Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration s'est réuni six fois. Le taux de participation des administrateurs au cours de ces réunions s'est élevé à 95%.

Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

Le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes provisoires et définitifs au 31 décembre 2009 et les comptes définitifs au 30 juin 2010 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a également arrêté les rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2010. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars 2010 et à fin septembre 2010 ainsi que des engagements hors bilan, de l'état de l'endettement et des financements disponibles de la société et des effectifs du Groupe.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre le programme de rachat d'actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité.

Le Conseil d'administration a par ailleurs autorisé l'octroi de différentes cautions et garanties au profit des filiales de la Société dans le cadre des projets en cours de réalisation et de la cession de centres commerciaux.

Le Conseil d'administration a également été régulièrement informé de l'activité immobilière de la Société et de ses filiales.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a décidé le 20 mai 2010 d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, lesquelles ont été confiées à Monsieur Michel SAVART.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné la situation de la Société au regard des principes du gouvernement d'entreprise : composition et organisation du Conseil, indépendance des administrateurs. Il a ainsi approuvé la mise en œuvre de la procédure de sélection d'un nouvel administrateur indépendant et décidé, dans le cadre du renouvellement des mandats, l'aménagement de la composition du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration a approuvé le Rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Rémunération

Le Conseil a notamment fixé la rémunération du Président-Directeur général. Le Conseil a également approuvé la rémunération fixe et variable de l'administrateur salarié de la Société ainsi que les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur ainsi que la rémunération des membres des comités spécialisés.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés présentés ci-après.

■ Comités techniques du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est assisté de deux comités spécialisés : le Comité d'audit, institué en 2004, et le Comité des nominations et des rémunérations, institué en 2009.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil d'administration qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ne fait partie d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil d'administration lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

Le Comité d'audit

> Composition et missions

En 2010, le Comité d'audit était composé de trois membres: Messieurs Christian PEENE, Président, Jean-Louis BRUNET, membres indépendants et Didier LÉVÊQUE représentant l'actionnaire majoritaire, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur. Messieurs Jean-Claude BOURDAIS et Bernard FRAIGNEAU ont cessé leurs fonctions le 20 mai 2010.

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositifs légaux et réglementaires et la situation des litiges éventuels.

À ce titre et conformément à l'article L823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du Conseil d'administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ainsi, il est notamment chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Une charte du Comité d'audit décrit l'organisation et complète précisément les règles de fonctionnement et les compétences et attributions du comité. Elle a été récemment modifiée afin d'y intégrer les dernières évolutions réglementaires mais également les recommandations de l'AFEP et du MEDEF ainsi que le rapport élaboré en 2010 par l'Autorité des marchés financiers – AMF.

> Activité en 2010

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises, les trois membres du comité étant présents à chaque réunion.

Lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance des observations et conclusions des Commissaires aux comptes sur les opérations de consolidation et sur les comptes de la Société.

Le Comité d'audit a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que les évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité d'audit a eu connaissance du projet de communiqué sur les comptes au 30 juin 2010.

Il a également pris connaissance des documents de prévention et du Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit a eu communication du plan d'audit afférent aux comptes 2010 ainsi que des honoraires des Commissaires aux comptes.

Le Président du comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

Le Comité des nominations et des rémunérations

> Composition et missions

En 2010, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de deux membres, dont un indépendant : Monsieur Jean-Louis BRUNET, Président, et Monsieur Didier LÉVÊQUE représentant l'actionnaire majoritaire, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission de procéder à l'examen de la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise et des règles de déontologie conformément au code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il examine la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également pour mission de préparer la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, d'examiner les candidatures aux fonctions de Direction générale ainsi que d'administrateur, et de procéder, s'il y a lieu, à l'examen des projets de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

Les règles d'organisation et de fonctionnement et les attributions et missions du comité ont été fixées par le Conseil d'administration et figurent dans son règlement intérieur.

Une charte du Comité des nominations et des rémunérations décrit l'organisation et complète précisément les règles de fonctionnement et les compétences et attributions du comité.

> Activité en 2010

Au cours de l'exercice 2010, le Comité des nominations et des rémunérations a été consulté à quatre reprises, les deux membres du comité étant présents.

Le comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise conformément au code AFEP/MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il a ainsi présenté ses recommandations au Conseil d'administration, en particulier sur l'aménagement de la composition des comités.

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné la proposition d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la Société. Il a mis en œuvre

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

la procédure de sélection d'un nouvel administrateur indépendant et d'un censeur en vue de formuler une recommandation au Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations a également été saisi des modalités de détermination de la rémunération fixe pour 2010 du Président-Directeur général ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil et au censeur et de la rémunération des membres des comités techniques.

Le Comité des nominations et des rémunérations a examiné le Rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Le Président du comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de la réunion du Comité des nominations et des rémunérations.

Pour effectuer certaines de ses missions, le Comité des nominations et des rémunérations s'est appuyé sur des analyses et des études comparatives.

■ Information des administrateurs

Conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce, le Président ou le Directeur général de la Société communique à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels le Conseil d'administration est appelé à débattre sont communiqués aux administrateurs préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les documents et informations relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique régulièrement au Conseil d'administration un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont dispose la Société.

Le Conseil d'administration examine par ailleurs, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

■ Informations privilégiées

Le règlement intérieur précise également les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L.465-1 du Code monétaire et financier, par les articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par le règlement européen N° 2273/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés, ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la Société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la Société.

Par ailleurs et en application des dispositions du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers – AMF, la Société a élaboré une liste des initiés permanents comprenant, outre les membres du Conseil d'administration, les dirigeants de la Société ainsi que les collaborateurs et les tiers visés par ces dispositions dans le cadre de leurs fonctions ou de leurs relations avec la Société.

II. PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Le mode et le montant de la rémunération du Président-Directeur général sont fixés par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations. La rémunération du Président-Directeur général ne comprend qu'une partie fixe. Les frais de représentation et de déplacement du Président-Directeur général sont pris en charge par la Société sur justificatifs.

Le Président-Directeur général est affilié au système collectif obligatoire de prévoyance et de retraite complémentaire mis en place au sein du Groupe au profit de l'ensemble du personnel. Il bénéficie également du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies destiné aux dirigeants et aux cadres supérieurs. Il ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président-Directeur général, ni relative à une clause de non-concurrence.

Le Conseil d'administration détermine le cas échéant le nombre et le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ou le nombre d'actions gratuites qui sont éventuellement consenties aux salariés de la Société ainsi qu'aux collaborateurs du Groupe.

Le Président-Directeur général n'est ni attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Foncière Euris.

Le Conseil d'administration fixe les règles de répartition des jetons de présence à verser aux administrateurs ainsi que la rémunération des membres des comités techniques.

Le montant global des jetons de présence versés en 2010 au titre de l'exercice 2009, aux administrateurs a été réparti entre les membres du Conseil en fonction des présences effectives de chacun aux réunions du Conseil.

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir pour l'année 2010 les principes d'attribution et le montant de base des jetons de présence précédemment fixé à 9 000 € pour les administrateurs et attribué prorata temporis et en fonction des présences aux réunions avec réattribution de la part variable des membres absents et à 5 000 € pour les membres des comités, majoré du même montant pour la présidence. En outre, il a décidé d'allouer à Monsieur Pierre FÉRAUD, Président du Conseil d'administration jusqu'au 20 mai 2010 au titre des avis et conseils qu'il a continué à apporter à la société un jeton de présence supplémentaire d'un montant annuel de 18 000 €, calculé prorata temporis. Il a été également décidé d'allouer au censeur un jeton de base identique dans son montant et dans ses modalités de détermination à celui des administrateurs.

III. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales sont précisées aux articles 39, 40, 41 et 44 des statuts de la Société. Elles font l'objet d'une actualisation soumise à l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mai 2011.

IV. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce sont indiqués aux pages 22 et suivantes.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont précisées aux articles 25, 28, 29, 51 et 52 des statuts.

Les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits pages 41 et 42. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiqués page 22 et en ce qui concerne le rachat d'actions, les pouvoirs du Conseil d'administration sont décrits page 23.

En cas de changement de contrôle de Foncière Euris (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce), les documentations de crédit incluent, dans la plupart des cas, la faculté pour les prêteurs de demander le remboursement des sommes prêtées et d'annuler les engagements de crédit.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, si en raison d'une offre publique ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin.

V. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Foncière Euris SA applique les procédures en vigueur chez Euris SAS, maison mère du Groupe. À ce titre, elle bénéficie de l'assistance de ses équipes fonctionnelles (services financiers, juridiques et comptables), responsables du contrôle interne du groupe Foncière Euris. Il appartient à Euris SAS de s'assurer que toutes ses filiales opérationnelles, dont les principales sont le groupe Casino et Groupe GO Sport, sont dotées d'un dispositif de contrôle interne suffisant et adapté, chaque filiale étant responsable de la mise en place de son propre système de contrôle interne.

■ Objectifs

Le contrôle interne en vigueur dans la Société est un dispositif qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, dans le cadre des lois et règlements, normes et règles internes qui lui sont applicables, et vise notamment, sans toutefois fournir une garantie absolue, à atteindre les objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, dans le respect des orientations et des politiques définies par la Direction générale de Foncière Euris ;
- la maîtrise des risques résultant du statut de société faisant appel public à l'épargne ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne ou en externe.

■ Informations synthétiques sur le dispositif de contrôle interne mis en place

La mission du Secrétariat général d'Euris SAS, sous la supervision de la Direction générale de Foncière Euris, comprend notamment la surveillance de la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et la gestion des risques.

L'organisation des procédures de contrôle interne de Foncière Euris s'articule de la façon suivante :

Processus internes concourant à préserver les actifs de la Société

Foncière Euris SA est particulièrement concernée par les procédures internes visant à assurer un suivi de sa situation patrimoniale, tant pour la préservation et l'optimisation du portefeuille existant que pour la réalisation de nouveaux investissements.

- Des comités hebdomadaires, sous la responsabilité de la Direction générale, étudient la situation patrimoniale de la Société.

Rapport du Président

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le Secrétariat général analyse l'activité de la Société et de ses filiales sur la base de reportings opérationnels et de prévisions de cash-flows.
- En outre, des outils de gestion adaptés ont été mis en place afin d'assurer le suivi de l'ensemble du portefeuille d'actifs de la Société et ses principales filiales.
- Une équipe de chargés d'affaires a la responsabilité d'assister la Direction générale dans le suivi des participations opérationnelles et des investissements financiers ou immobiliers. Elle reporte ainsi à la Direction générale au travers de reportings et de comités périodiques spécialisés. Le cas échéant, elle formule des recommandations sur les orientations stratégiques à donner au portefeuille.
- Les chargés d'affaires font également état, chaque fois que nécessaire, des opportunités d'investissements sur la base de dossiers étayés et proposent des recommandations. Ils informent également sur l'état d'avancement des cessions envisagées ou en cours.
- Des réunions sont organisées au niveau du Groupe avec le management des directions fonctionnelles des filiales opérationnelles. Par ailleurs, afin de renforcer le contrôle sur ses filiales, certains directeurs sont également présents au niveau des conseils d'administration des filiales.

En outre, la Direction est vigilante sur l'ensemble des outils, moyens ou processus concourant à la formation de sa structure financière.

- Le Secrétariat général participe à l'animation de Foncière Euris à travers la coordination du processus budgétaire mais également la mise en place de reportings au niveau de la Société et de ses filiales incluant notamment une analyse des flux de trésorerie, le suivi de l'endettement net du Groupe et la gestion de son exposition aux risques de marché (actions/taux et change) ou aux risques de liquidité/endettement.
- Foncière Euris a ainsi pour politique de disposer en permanence d'importantes lignes de crédits confirmées pour faire face à tout besoin éventuel et les équipes du Secrétariat général assurent à cet effet la relation avec les banques et toutes les négociations bancaires. Un suivi régulier des financements et des engagements associés permet de suivre la position en temps réel. Cette politique est adoptée au niveau de l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe.
- Une procédure d'autorisation d'investissements et de dépenses, élaborée par le Secrétariat général, permet de définir les acteurs intervenant dans les autorisations préalables à tout engagement ou paiement.
- Un suivi régulier des délégations de pouvoirs de signature est effectué, d'une part, par la Direction juridique, s'agissant du suivi des mandats dans le cadre de la loi NRE et, d'autre part, par le Secrétariat général, s'agissant des pouvoirs sur les comptes bancaires.
- Conformément aux dispositions légales, toute constitution de sûretés, cautions, avals ou garanties, doit faire l'objet d'un accord préalable du Conseil d'administration. Le suivi de ces autorisations est assuré par le service juridique.
- En outre, conformément aux dispositions légales, une lettre faisant état de l'ensemble des conventions autorisées dans le

cadre de l'article L.225-38 du Code de commerce est adressée chaque année au collège des Commissaires aux comptes.

Prise en compte des risques liés à l'activité de la Société et à son statut de société cotée

- Le Secrétariat général et la Direction juridique sont en charge de la communication aux actionnaires des résultats et de l'activité de la Société. Toute communication financière est examinée par la Direction générale, le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes.
- Dans le cadre de son contrat de travail, chaque salarié cadre signe une annexe relative à la déontologie qui prévoit notamment des obligations de confidentialité et d'abstention afin d'éviter sa mise en cause éventuelle ou celle de la Société, dans des situations constitutives de délits boursiers.
- Par ailleurs, la Direction juridique et les chargés d'affaires responsables des investissements communiquent s'il y a lieu à la Direction générale l'état des principaux litiges concernant la Société. En outre, une procédure régulière de recensement des litiges éventuels et des risques afférents a été mise en place à chaque arrêté des comptes.
- La Direction juridique procède également à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique dans les activités des sociétés du Groupe.

Procédures de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- La gestion des risques relative à l'élaboration des informations comptables et financières passe d'abord par une veille permanente sur les textes réglementaires, une anticipation des éventuelles problématiques et un calendrier adéquat.
 - Le Directeur des services comptables est responsable de la doctrine comptable et en particulier de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables.
 - Le Directeur des services comptables assure la cohérence, la fiabilité et l'homogénéité des méthodes dans le Groupe et le respect des plannings de clôture. Il initie notamment des réunions de travail sur les différentes problématiques posées par la clôture des comptes dans le Groupe. De plus, il est responsable de l'établissement de situations comptables et de reportings consolidés sur une base mensuelle, de l'établissement des documents comptables destinés au Conseil d'administration ainsi que des documents fiscaux, l'ensemble étant revu par le Secrétariat général.
 - Des réunions et échanges de notes, en amont des processus de clôture, permettent à la Société et ses Commissaires aux comptes d'anticiper les points clés de chaque arrêté des comptes, y compris ceux liés aux normes IFRS. Les Commissaires aux comptes sont également informés de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et s'il y a lieu, ils peuvent émettre des recommandations.

- Les systèmes d'information sont à la base de l'élaboration de l'information comptable et financière.
- La comptabilité et la trésorerie sont tenues sur des progiciels de marché. Un système d'habilitation et de contrôle des accès physiques et logiques, ainsi qu'une procédure de sauvegarde des données, sécurisent les systèmes d'information.
- Le Secrétariat général s'assure de l'existence de manuels de procédures dans l'utilisation des systèmes d'informations liés aux processus clés associés à l'information financière (trésorerie, comptabilité).
- Les hypothèses retenues et l'exhaustivité des informations concourent à la fiabilité des informations comptables et financières.
- À chaque arrêté comptable, une procédure approfondie de valorisation des actifs est effectuée sur la base d'estimations externes à la Société ou en fonction d'éléments de marché récents et les résultats sont communiqués à la Direction générale. Les valorisations retenues sont les dernières disponibles à la date d'arrêté des comptes et sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des conditions de marché.

- Une procédure de suivi des engagements hors bilan, mise en œuvre par le Secrétariat général et communiquée à la Direction générale pour l'arrêté des comptes individuels et consolidés, vise à s'assurer de l'exhaustivité des engagements financiers.
- L'établissement du rapport annuel est sous la responsabilité du Secrétariat général et de la Direction juridique.
- Le Comité d'audit est également un acteur du contrôle interne et assiste notamment le Conseil d'administration dans l'arrêté des comptes de la Société et le suivi des risques.
- Le cas échéant, des audits internes sont initiés par le Secrétariat général afin de veiller au respect des procédures de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne n'est pas figé et évolue afin de permettre à la Direction générale de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société. Le Conseil d'administration est informé des évolutions de ce dispositif et peut suivre son fonctionnement sur la base des informations que lui communique la Direction générale.

Rapport des commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FONCIERE EURIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 mars 2011
Les Commissaires aux Comptes

FONCIÈRE EURIS

Éléments financiers
et juridiques 2010**50 COMPTES CONSOLIDÉS**

- 50 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
- 51 ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS
- 52 BILAN CONSOLIDÉ
- 54 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
- 56 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
- 57 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 155 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL
- 156 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

158 COMPTES INDIVIDUELS

- 158 BILAN DE LA SOCIÉTÉ
- 160 COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
- 161 ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS
- 174 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- 176 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

182 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

- 187 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D'ACTIONNÉS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION
- 189 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONNÉS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX
- 190 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

191 PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En millions d'euros)	Notes	Exercice	
		2010	2009
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Chiffre d'affaires	3	29 782	27 483
Coût d'achat complet des marchandises vendues	5	(22 146)	(20 248)
Marge commerciale		7 636	7 235
Autres revenus		448	363
Coût des ventes	6	(5 582)	(5 228)
Frais généraux et administratifs	6	(1 199)	(1 138)
Résultat opérationnel courant	3	1 303	1 232
Autres produits opérationnels	7	430	275
Autres charges opérationnelles	7	(447)	(362)
Résultat opérationnel		1 286	1 145
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	8	41	33
Coût de l'endettement financier brut	8	(605)	(566)
Coût de l'endettement financier net		(564)	(533)
Autres produits financiers	9	104	119
Autres charges financières	9	(120)	(97)
Résultat avant impôt		706	634
Charge d'impôt	10	(212)	(205)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	17	15	3
Résultat net des activités poursuivies		509	432
<i>Part du Groupe</i>		18	29
<i>Intérêts minoritaires</i>		491	403
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat net des activités abandonnées	11	(10)	226
<i>Part du Groupe</i>		(3)	13
<i>Intérêts minoritaires</i>		(7)	213
ENSEMBLE CONSOLIDÉ			
Résultat net de l'ensemble consolidé		499	658
<i>Part du Groupe</i>		15	42
<i>Intérêts minoritaires</i>		484	616
Par action, en euros :			
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, avant dilution	12	1,5	4,4
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, après dilution	12	1,5	4,4
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, avant dilution	12	1,8	3,0
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, après dilution	12	1,8	3,0

Comptes consolidés

ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

(En millions d'euros)	Exercice	
	2010	2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	499	658
Écarts de conversion des activités à l'étranger	573	527
Écarts actuariels	(18)	(6)
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	46	(11)
Comptabilité de couverture de flux de trésorerie	3	
Effet d'impôt sur les produits et charges directement reconnus en capitaux propres	(3)	(4)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts	601	506
Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts	1 100	1 164
<i>Dont, part du Groupe</i>	146	174
<i>Dont, intérêts minoritaires</i>	954	990

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 25.e.

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009*
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	13	7 685	7 467
Immobilisations incorporelles	13	1 188	728
Immobilisations corporelles	14	6 207	5 795
Immeubles de placement	15	1 621	1 573
Participations dans les entreprises associées	17	163	178
Actifs financiers	19	1 003	801
Actifs financiers de couverture		154	212
Actifs d'impôts différés	10	136	158
Total des actifs non courants		18 157	16 912
ACTIFS COURANTS			
Stocks	20	3 065	2 731
Clients	21	1 754	1 517
Autres créances	22	1 829	1 256
Créances d'impôts		86	67
Autres actifs financiers	23	311	253
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	3 438	3 311
Actifs détenus en vue de la vente	11	49	78
Total des actifs courants		10 532	9 213
TOTAL DE L'ACTIF		28 689	26 125

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement aux modifications portant sur la détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis de Globex (voir note 3).

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009*
CAPITAUX PROPRES			
Capital	25	150	150
Primes et réserves		6 001	5 388
Écarts de conversion	25	960	387
Résultat consolidé		499	658
Total des capitaux propres		7 610	6 583
<i>Dont Part du Groupe</i>		780	691
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		6 830	5 892
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions à long terme	26	322	245
Passifs financiers	27	8 703	9 219
Autres dettes	28	269	194
Passifs d'impôts différés	10	457	378
Total des passifs non courants		9 751	10 036
PASSIFS COURANTS			
Provisions à court terme	26	282	251
Dettes fournisseurs		4 993	4 456
Autres passifs financiers	27	2 597	1 848
Dettes d'impôts exigibles		64	58
Autres dettes	28	3 392	2 876
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	11		17
Total des passifs courants		11 328	9 506
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		28 689	26 125

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement aux modifications portant sur la détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis de Globex (voir note 3).

Comptes consolidés

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Exercice	
	2010	2009 retraité*
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ :		
Résultat net de l'ensemble consolidé (y compris intérêts minoritaires)	499	658
Dotations aux amortissements et provisions	762	806
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(11)	(19)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	22	19
Autres produits et charges calculés	86	31
Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables	859	837
Résultat sur cessions d'actifs	(368)	(375)
Pertes / (profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec perte de contrôle ou de participations ne donnant pas le contrôle	(7)	
Quote-part du résultat net des entreprises associées	(15)	(3)
Dividendes reçus des entreprises associées	10	9
Capacité d'autofinancement (CAF)	978	1 126
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur et amortissements)	531	543
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	212	206
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 721	1 875
Impôts versés	(263)	(159)
Variation du besoin en fonds de roulement (BFR) ⁽¹⁾	262	185
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	1 720	1 901
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	(965)	(920)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et d'immeubles de placement	287	246
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	(73)	(68)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	29	211
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	16	154
Variation des prêts et avances consentis	(8)	(30)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(714)	(407)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	(21)	(31)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(276)	(222)
Dividendes versés aux porteurs de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI)	(26)	(30)
Augmentations et réductions de capital en numéraire	16	1
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options	5	1
Autres opérations avec des actionnaires minoritaires	(147)	(396)
Achats et ventes d'actions autodétenues	5	9
Acquisitions et cessions de placements financiers	(124)	20
Augmentations des emprunts et dettes financières	1 560	3 201
Diminutions des emprunts et dettes financières	(1 392)	(2 600)
Intérêts financiers nets versés	(480)	(542)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(880)	(589)
Incidence des variations de cours des devises (D)	76	112
Variation de la trésorerie nette (A+B+C+D)	202	1 017
Trésorerie nette d'ouverture (E)	2 895	1 875
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente	(1)	
Trésorerie nette d'ouverture présentée au bilan (note 24)	2 894	1 875
Trésorerie nette de clôture (F)	3 097	2 892
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		3
Trésorerie nette de clôture présentée au bilan (note 24)	3 097	2 895
Variation de la trésorerie nette (F-E)	202	1 017

Les flux liés aux activités abandonnées sont décrits en note 11.

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à l'application rétrospective de l'amendement d'IAS 7 (voir la partie « Regroupements d'entreprises » dans les Règles et méthodes comptables).

(1) Variation du BFR :

(En millions d'euros)	Exercice	
	2010	2009
Stocks	(96)	242
Fournisseurs	262	(285)
Créances clients et comptes rattachés	207	(82)
Créances liées aux activités de crédit	(15)	62
Financement des activités de crédit	(17)	(49)
Autres	(79)	297
Variation du BFR	262	185

(2) Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle ou avec des participations ne donnant pas le contrôle :

(En millions d'euros)	Exercice	
	2010	2009 retraité*
Prix de cession des titres, dont :	65	428
<i>Super de Boer</i> ⁽³⁾		316
<i>Vindemia (variation de périmètre et cession de sociétés de production)</i>		36
<i>Cession Cativen</i>	30	
<i>Sous-groupe Actifs magasins</i>	15	
<i>Sous-groupe Franprix-Leader Price</i>	14	
Prix d'acquisition des titres, dont :	(36)	(297)
<i>Sous-groupe Franprix-Leader Price (entrée de périmètre)</i>	(25)	(79)
<i>GPA (acquisition de Globex Utilidades et variation de périmètre)</i>		(124)
<i>Dilux et Chalin</i>		(26)
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées, dont :	(13)	23
<i>GPA (acquisition de Casas Bahia)</i>	9	
<i>Sous-groupe Franprix-Leader Price</i>	8	5
<i>Entités vénézuéliennes (perte de contrôle)</i>	(21)	
<i>GPA (acquisition de Globex Utilidades)</i>		10
<i>GPA (variation de périmètre)</i>		(4)
Total	16	154

(3) Les 316 M€ comprennent le prix de cession de l'ensemble des actifs et passifs de Super de Boer pour un montant de 553 M€, minoré d'un acompte sur dividendes versé aux minoritaires pour 237 M€.

* Les comptes antérieurement publiés ont été retraités suite à l'application rétrospective de l'amendement d'IAS 7 (voir la partie « Regroupements d'entreprises » dans les Règles et méthodes comptables).

Comptes consolidés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Capital	Primes	Titres de l'entreprise consolidante	Réserves et résultats consolidés	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de conversion	Écarts actuariels	Réévaluation de la quote-part d'actifs et passifs antérieurement détenus	Actifs financiers disponibles à la vente	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 01/01/2009	150	218	(17)	156	(3)	(16)	2	26	24	540	5 102	5 642
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						140	(1)		(7)	132	374	506
Résultat de l'exercice				42						42	616	658
Total des produits et charges comptabilisés				42		140	(1)		(7)	174	990	1 164
Opérations sur capital											149	149
Opérations sur titres autodétenus											11	11
Dividendes versés ⁽²⁾				(21)						(21)	(633)	(654)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales ⁽³⁾											246	246
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales ⁽¹⁾											2	2
Autres mouvements				(2)						(2)	25	23
Capitaux propres au 31/12/2009 Retraités ⁽¹⁾	150	218	(17)	175	(3)	124	1	26	17	691	5 892	6 583
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						(7)	(3)		19	131	470	601
Résultat de l'exercice				15						15	484	499
Total des produits et charges comptabilisés				15	(7)	122	(3)		19	146	954	1 100
Opérations sur capital ⁽⁴⁾											(122)	(122)
Opérations sur titres autodétenus				2						2	4	6
Dividendes versés ⁽⁵⁾				(21)						(21)	(305)	(326)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales				(15)						(15)	36	21
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales ⁽⁶⁾				(1)						(1)	345	344
Autres mouvements				(22)						(22)	26	4
Capitaux propres au 31/12/2010	150	218	(17)	133	(10)	246	(2)	26	36	780	6 830	7 610

(1) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités consécutivement aux modifications portant sur la détermination de la juste valeur des actifs et passifs acquis de Globex (voir note 3). Le retraitement a une incidence de 2 M€ sur les intérêts minoritaires.

(2) Les dividendes versés aux minoritaires sur l'exercice 2009 résultent à hauteur de 237 M€ du produit de cession des actifs et passifs de Super de Boer.

(3) L'augmentation des intérêts minoritaires est liée principalement à la distribution par le groupe Casino de titres Mercialis et à la dilution du Groupe dans Exito suite à diverses augmentations de capital.

(4) Dont un impact négatif de 138 M€ correspondant à un remboursement de capital effectué sur la période au fonds d'investissement Whitehall consécutivement à la cession en 2009 de deux sites de promotions immobilières en Pologne.

(5) Les 326 M€ se composent de 21 M€ résultant de la distribution annuelle de Foncière Euris au titre de l'exercice 2009 (voir note 25.g) et de 305 M€ relatifs principalement aux filiales Rallye, Casino, Mercialis, Big C Thaïlande, Exito et au fonds d'investissement Whitehall.

(6) Les 345 M€ sont essentiellement liés à la prise de contrôle de Casas Bahia (voir note 2).

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(données en millions d'euros)

I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

■ Généralités

Foncière Euris SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales et co-entreprises, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

En date du 11 mars 2011, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Foncière Euris pour l'exercice 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires convoquée le 5 mai 2011.

■ Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Foncière Euris sont établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2010

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2010 :

- IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et individuels* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises* (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009).

D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1^{er} janvier 2010, lesquels ont été comptabilisés selon les principes comptables définis par IFRS 3 et IAS 27 tels que décrits dans la note sur l'incidence des changements de méthode et suivantes.

- Améliorations annuelles des normes IFRS (mai 2008) – amendement d'IFRS 5 relatif au reclassement en « actifs détenus en vue de la vente » de tous les actifs et passifs d'une filiale destinée à être cédée même si le Groupe conserve un intérêt résiduel. Cet amendement est applicable en même temps qu'IAS 27R et IFRS 3R ;
- Amendement IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 17 – *Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} novembre 2009) ;
- IFRIC 18 – *Transferts d'actifs provenant de clients* (applicable aux transactions postérieures au 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendement IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010. L'amélioration portant sur la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter les actifs sectoriels a été adoptée par anticipation lors de l'exercice 2009.

À l'exception des normes IFRS 3R et IAS 27R, d'application principalement prospective, ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

S'agissant de l'adoption des normes IFRS 3R et IAS 27R, les règles et méthodes comptables applicables au traitement des regroupements d'entreprises et de l'intégration des filiales et des transactions portant sur les filiales ont été mises à jour (voir note « Incidence des changements de méthode », ci-après).

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

> Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture :

- IFRIC 19 – *Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010) ;
- Amendement IAS 32 – *Instruments financiers : présentation « Classement des émissions de droits »* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010) ;
- Amendement IFRIC 14 – *Paiements d'avance d'exigences de financement minimal* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- IAS 24 révisée – *Information relative aux parties liées* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

> Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture :

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2011 (à l'exception de l'amendement IAS 12 et d'IFRS 9).

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- IFRS 9 – *Instruments financiers : classification et évaluation* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IAS 12 – *Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents* (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012) ;
- Amendement IFRS 7 – « *Instruments financiers* » : *informations à fournir – Transferts d'actifs financiers* (applicable à compter du 1^{er} juillet 2011) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011.

■ Bases de préparation et de présentation des états financiers consolidés

Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des terrains des sociétés du périmètre dit « centralisé » de Casino (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que des terrains des entrepôts du groupe Franprix-Leader Price, pour lesquels la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres ;
- des instruments financiers dérivés, des actifs financiers disponibles à la vente et du portefeuille de titres cotés qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les estimations et hypothèses retenues par le groupe Foncière Euris portent principalement sur :

- la juste valeur des instruments dérivés notamment relatifs aux instruments de couverture (respectivement notes 27 et 29) ;
- les actifs financiers disponibles à la vente (note 19) ;
- les actifs (ou groupe d'actifs) non courants classés comme détenus en vue de la vente (note 11) ;
- les coopérations commerciales ;
- les dépréciations des créances douteuses (notes 19, 21 et 22) ;
- les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (note 26) ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés (note 271.b) ;
- les dépréciations des actifs non courants et goodwill (notes 13 et 16) ;
- les impôts différés (note 10) ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe (note 15) ainsi que le traitement comptable relatif à l'acquisition d'immeubles de placement : à chaque opération le Groupe analyse sur la base des actifs et de l'activité existante si l'acquisition doit être analysée comme un regroupement d'entreprises ou comme l'acquisition d'un actif isolé.

Les notes 16, 26 et 27.1.b présentent les sensibilités des évaluations effectuées portant sur les goodwill, les provisions et les engagements de rachats. S'agissant des actifs et passifs financiers, des éléments complémentaires sur leur sensibilité au marché sont décrits en III.4.

■ Incidence des changements de méthode

Les comptes antérieurement publiés ont été retraités du fait des incidences de l'application de la norme révisée IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » qui a induit un amendement sur la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie ».

Les versions révisées d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010. Leur application est prospective. Ainsi, les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.

En revanche, ces deux textes modifient sensiblement la façon dont les regroupements et les variations d'intérêts dans une filiale (avec et sans perte de contrôle) sont comptabilisés. Les principaux changements affectant la comptabilisation des regroupements concernent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle (anciennement les « intérêts minoritaires »), la comptabilisation des frais de transaction, la comptabilisation initiale et ultérieure des clauses de rémunération éventuelle, et les acquisitions par étape. En ce qui concerne IAS 27R, les modifications essentielles portent sur la comptabilisation des pertes de contrôle et les variations de pourcentages d'intérêt sans perte de contrôle. Le détail de ces changements est présenté en note « Regroupement d'entreprises ».

La nouvelle norme IAS 27 révisée a induit un amendement de la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », applicable de manière rétrospective. L'état des flux de trésorerie, en date du 31 décembre 2009, a donc été retraité en conséquence (voir note ci-après « Regroupements d'entreprises »).

Les règles et méthodes comptables ont été mises à jour pour intégrer l'ensemble des changements induits.

■ Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires (voir note 27.1.b), la Direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer la position comptable la plus pertinente.

■ Méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société-mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote d'une entreprise. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Coentreprises

Les coentreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels actuellement exerçables.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou uniquement s'il se produit un événement futur.

Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité. Une entité ad hoc doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité ad hoc et l'entreprise indique que l'entité ad hoc est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décision ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour les entités ad hoc créées pour le compte d'entreprises tierces dans le cadre d'une cession d'actifs, le contrôle s'apprécie en fonction du degré de transfert des risques et avantages selon les règles de décomptabilisation (cf. note « Actifs financiers »).

■ Regroupements d'entreprises

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge en « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe), soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »).

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

IFRS 3 révisée impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Résumé des changements : IAS 27 révisée

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société-mère d'une part (actionnaires de Foncière Euris), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société-mère (ci-après « intérêts minoritaires » ou « intérêts ne donnant pas le contrôle »). En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société-mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Foncière Euris. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

Impact d'IAS 27 révisée sur l'état des flux de trésorerie (IAS 7)

La nouvelle norme IAS 27 révisée a induit un amendement de la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie » : les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements alors que les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Par rapport au principe appliqué par le Groupe jusqu'au 31 décembre 2009, le changement provient de la présentation des flux de trésorerie relatifs aux variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale intégrée globalement sans modification de contrôle. Ces flux sont dorénavant classés en flux de financement alors qu'ils étaient auparavant classés en flux d'investissement. L'application de cet amendement étant rétrospective, les données au 31 décembre 2009 du tableau de flux de trésorerie ont été retraitées en conséquence.

Cet amendement n'a pas eu d'impact sur le classement des transactions réalisées avec les entreprises associées ou en contrôle conjoint : ces dernières continuent à être classées en flux d'investissement.

■ Date de clôture

À l'exception de quelques filiales peu significatives et de Cdiscount dont la date de clôture est fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

■ Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent

Les comptes de la société Banque du Groupe Casino sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers, ceux de Casino Ré selon les normes applicables aux assurances. Dans les comptes consolidés, leur classement suit les règles générales de présentation des IFRS.

Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

■ Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société-mère du Groupe. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société-mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnu en résultat.

Les transactions libellées en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

■ Goodwill et Immobilisations incorporelles

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

Goodwill

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément à la note précédente sur les regroupements d'entreprises.

Le goodwill est affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie ou groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Le goodwill n'est pas amorti. Il fait l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il peut s'être déprécié. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des actifs non courants » ci-après.

Un goodwill négatif est comptabilisé directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée (notamment droit au bail et marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (Autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Constructions (Gros œuvre)	20 à 40 ans
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	3 à 12 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 8 ans

Les composants « Étanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisations séparées que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (Autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilités et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

■ Contrats de location

Les contrats, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont qualifiés de contrats de location-financement et comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations dont le Groupe a la disposition par des contrats de location-financement, sont comptabilisées au bilan et au compte de résultat comme si elles avaient été acquises par emprunt. Elles sont comptabilisées en immobilisations (en fonction de leur nature), en contrepartie d'un emprunt inscrit en passif financier.

Les biens pris en contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue de manière similaire aux immobilisations de même nature, ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure et si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements futurs au titre des contrats de location-financement sont actualisés et portés au bilan du Groupe dans les passifs financiers.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

■ Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Le Groupe capitalise les coûts d'emprunt pour tous les actifs éligibles dont la construction a commencé à compter du 1^{er} janvier 2009. Le Groupe continue de comptabiliser en charges les coûts d'emprunt relatifs aux projets démarrés avant le 1^{er} janvier 2009.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

L'essentiel des galeries marchandes est détenu par la société Mercialys ; elles font l'objet d'évaluations par des experts conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par le R.I.C.S. (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de juin 2006 (3^e édition) et du rapport du groupe de travail de la Commission des Opérations de Bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne. L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys est soumis à expertise par rotation d'un tiers par an et par actualisation sur les deux autres tiers. Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches sont retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif.

- La première approche, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif net de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché immobilier correspondant (prise en compte de la surface de vente, la configuration, la concurrence, le mode de propriété, le potentiel locatif et d'extension et comparabilité avec des transactions récentes) et, en tenant compte du niveau de loyer effectif duquel est retiré le montant des charges et travaux non refacturables par rapport au prix de marché et de la vacance.
- La deuxième approche, l'approche par les flux de trésorerie actualisés (DCF - Discounted Cash Flows), consistant à actualiser les flux futurs de revenus et de dépenses, permet de tenir compte année après année, des ajustements de loyer prévisionnel, de la vacance et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur.

Le taux d'actualisation retenu prend en compte le taux sans risque du marché (OAT TEC 10 ans) auquel est ajoutée une prime de risque et de liquidité du marché de l'immobilier, ainsi que d'éventuelles primes de risque pour obsolescence et pour risque locatif.

Pour les actifs de petite taille, une valorisation par comparaison avec des valeurs de transaction sur des actifs similaires a également été réalisée.

■ Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

■ Dépréciation des actifs non courants

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les goodwill constatés lors de regroupements d'entreprises sont alloués à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT. Ces UGT ou groupes d'UGT représentent le niveau de suivi des goodwill pour les besoins de gestion interne et ne dépassent pas le niveau du secteur opérationnel tel que présenté en note 3 « Information sectorielle », par secteur d'activité.

Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs, ...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée généralement à partir d'un multiple d'EBITDA sur la base de la dernière année extrapolée.

S'agissant du contrôle de la valeur des goodwill, l'exercice de détermination des valeurs recouvrables des UGT ou groupes d'UGT associés est effectué chaque année en fin d'année.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

■ Actifs financiers

Définitions

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs financiers disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de placement (actifs détenus à des fins de transaction) sont classés en actifs financiers courants car ils sont acquis en vue d'un gain à brève échéance ; par ailleurs, certains titres de Private Equity initialement classés en « Actifs disponibles à la vente - non courants », peuvent faire l'objet d'un reclassement en poste « Actifs disponibles à la vente - courants » à la suite d'une opération ou un événement générant une liquidité sur le titre (introduction en Bourse, cession en cours, ...).

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Évaluation et comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des actifs évalués à leur juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise principalement en vue d'être cédés à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

Classés en actifs courants dans les équivalents de trésorerie, ces instruments financiers comprennent notamment les parts des OPCVM éligibles (cf. Note 24).

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés lorsque les sommes sont significatives. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat. Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ils représentent tous les autres actifs financiers, notamment les titres de participation de sociétés non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres, est transféré en résultat. Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'une dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Pour le portefeuille d'investissements financiers constitué de parts dans des fonds de Private Equity, le Groupe a retenu comme indicateurs de perte de valeur :

- une baisse brutale de l'ordre de 50% de la valeur d'un titre ;
- ou une baisse se prolongeant sur une durée de plus de 24 mois ;
- ou une baisse sensible de la valeur d'un actif financier conjuguée à des informations à caractère alarmant.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les actifs disponibles à la vente sont présentés pour l'essentiel en actifs financiers non courants.

Actifs financiers non courants

Outre des actifs disponibles à la vente, des prêts, des créances et des loyers prépayés, les actifs financiers non courants comprennent également les options d'achat sur titres. Ces options sont évaluées à leur juste valeur (cf. paragraphe : « Instruments dérivés et comptabilité de couverture »).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligibles au classement d'équivalents de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

Décomptabilisation

Un actif ou passif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits ou obligations contractuels liés aux flux de trésorerie ont expiré ;
- les droits ou obligations contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Concernant les autres actifs, il convient d'analyser si le transfert de contrôle de l'actif a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité ;
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabiliser un passif associé.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique essentiellement de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. La quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

■ Passifs financiers

Définitions

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ; et,
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

■ Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) figurent au bilan à leur juste valeur.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la partie inefficace et en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures).

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ; et,
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf dans le cas où l'élément couvert disparaît. Dans ce dernier cas, les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Dérivés non qualifiés de couverture : comptabilisation et présentation

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

■ Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (notamment les investissements dans des fonds de Private Equity ainsi que les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, ou des informations en provenance des gérants des fonds. Ces informations font l'objet d'une recherche active, de sorte que les estimations ne se fondent sur les estimations propres du Groupe qu'en complément ou à défaut de données observables ou en provenance des gérants. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

La note 29.c présente cette ventilation.

■ Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

Le coût des stocks comprend le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

La valeur nette probable de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière, le groupe Casino enregistre en stock les actifs en cours de construction.

■ Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Dans le compte de résultat consolidé du dernier exercice clos et de la période antérieure présentée, le résultat provenant des activités abandonnées est présenté séparément du résultat des activités poursuivies, après ce dernier, net d'impôt, et ce même si le Groupe continue de détenir une part minoritaire dans la filiale après la vente. Le profit ou la perte nette) en résultant est présenté(e) sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

Lorsqu'il s'agit d'investissements dans des coentreprises ou des entreprises associées, le classement en « Actifs détenus en vue de la vente » engendre l'arrêt de la comptabilisation de la quote-part de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, une fois classées comme détenues en vue de la vente, ne sont plus amorties.

■ Capitaux propres

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres, si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et ;
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé que par l'échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant les modèles de valorisation de Black & Scholes et trinomial, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

■ Provisions

Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en capitaux propres pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est étalé linéairement sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient acquis, ou est comptabilisé immédiatement en charges si les droits à prestations sont déjà acquis.

Les charges relatives à ce type de régimes sont comptabilisées en « Résultat opérationnel courant » (coûts des services rendus) et en « Autres produits et charges financiers » (coûts financiers et rendements attendus des actifs).

Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en « Résultat opérationnel courant » ou en « Autres produits et charges financiers » selon leur nature. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et du coût des services passés non encore amortis.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de cette dernière est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable ou dont le montant ne peut être évalué de façon fiable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

■ Dette financière nette

La dette financière nette comprend les emprunts et dettes financières incluant les dérivés passifs placés en comptabilité de couverture qui s'y rattachent, diminués (1) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (2) des actifs financiers de gestion de trésorerie et des placements financiers, (3) des dérivés actifs placés en comptabilité de couverture portant sur les emprunts et dettes financières et (4) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

■ Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a consenti aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces opérations peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés en passifs financiers pour leurs valeurs actualisées, et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs ; en outre, ces opérations peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achats donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ».

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2010, précise le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de ventes, selon que les options ont été émises avant ou après la date de première application de la version révisée de la norme en accord avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers. Les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours alors que les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires (impact capitaux propres).

■ Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

■ Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non courants ». Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les 12 mois suivant la clôture sont classés en « Passifs courants ». Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

■ Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : le « Chiffre d'affaires, hors taxes » et les « Autres revenus ».

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs, les produits d'exploitation bancaire de l'activité de crédit et diverses prestations réalisées par les établissements.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent le prix de cession des immeubles de placement, les plus-values réalisées sur le portefeuille d'investissements financiers, les produits liés à l'activité de promotion immobilière, et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, généralement lorsque le transfert de propriété est intervenu, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré ;
- les prestations de services, telles que les ventes d'extensions de garanties, les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsqu'une prestation de services est assortie d'engagements divers, y compris d'engagements de volumes, le Groupe analyse les éléments de droit et de faits pour déterminer le cadencement de comptabilisation de la prestation. Il en résulte que, suivant la nature de la prestation de services, une comptabilisation du produit peut être immédiate, les prestations étant considérées comme réalisées, ou étalée sur la période de réalisation de la prestation ou d'atteinte de l'engagement donné.

En cas de paiement différé au-delà des conditions habituelles de crédit non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est égal au prix actualisé, la différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant étant constatée en produits financiers répartis sur la durée du différé.

Les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

■ Marge commerciale

La marge commerciale correspond à la différence entre le « Chiffre d'affaires, hors taxes » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. À la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coût d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

■ Coût des ventes

Les coûts des ventes sont composés notamment des coûts supportés par les points de ventes ainsi que le coût de revient et la variation de stock liés à l'activité de promotion immobilière.

■ Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs sont composés des frais généraux et administratifs des fonctions supports, notamment les fonctions achats et approvisionnements, commerciales et marketing, informatique et finance.

■ Frais avant ouverture et après fermeture

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

■ Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

■ Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué des intérêts rattachés à la dette financière, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents et les variations de juste valeur des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

■ Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net. Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

■ Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée. Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporels d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du « report variable »).

À compter du 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle a été remplacée par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne taxe professionnelle ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe considère que ces deux nouvelles contributions sont de natures différentes :

- la C.F.E. présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles au sein du Résultat Opérationnel Courant ;
- la C.V.A.E., qui selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 à compter de l'exercice 2010.

La charge de C.V.A.E. est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ».

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury stock method ») qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que s'ils ont un effet dilutif sur le résultat par action.

■ Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le principal décideur opérationnel pour évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe : la Grande distribution, la vente d'articles de sport et les activités de holdings et d'investissements.

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du « Résultat opérationnel courant » (ROC).

II. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

■ Note 1. Faits marquants

a. Évolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2010 sont :

> Principales entrées – sorties de périmètre :

Nom de la société / sous-groupe	Activité	Pays	Opération	Méthode de consolidation*
Casas Bahia ⁽¹⁾	Grande distribution	Brésil	Acquisition	IG
Alamea Investments ⁽²⁾	Financement	Luxembourg	Acquisition	IG
Cativen et Bonuela ⁽³⁾	Grande distribution	Venezuela	Cession	-
Leader Centre Gestion (LCG) ⁽⁴⁾	Grande distribution	France	Cession	ME
Leader Price Argentina SA	Grande distribution	Argentine	Cession	-
Groupe GO Sport Suisse Sàrl	Articles de sport	Suisse	Création	IG
International Sports Retail Development Sàrl	Articles de sport	Suisse	Création	ME
Alta Marigny Carré de Soie SNC	Immobilier	France	Cession	-

(1) Voir note 2 – Casas Bahia est intégrée globalement dans les comptes de GPA (IP dans Casino).

(2) Voir note 272b.

(3) Voir note 1b.

(4) Le sous-groupe Franprix-Leader Price a signé en février 2010 un accord de partenariat entre sa filiale RLP et Nougéin SA consistant en la création d'une nouvelle société Leader Centre Gestion (« LCG »). RLP et Nougéin SA ont apporté des actifs dans LCG dont ils détiennent respectivement 49% et 51%. Les impacts de cette opération comprenant le gain sur la part d'intérêt cédée et sur la réévaluation de la quote-part conservée (IAS 27R - voir note sur les « Regroupements d'entreprises ») sont décrits en note 7.

* Consolidation : par intégration globale IG – par intégration proportionnelle IP – par mise en équivalence ME

> Principales variations de pourcentage de détention sans modification de la méthode de consolidation :

Nom de la société / sous-groupe	Activité	Pays	Variation du % de détention	Méthode de consolidation*
Mercialys SA	Immobilier	France	Augmentation (0,13%)	IG
Cdiscount SA	e-commerce	France	Augmentation (2,11%)	IG
GPA	Grande distribution	Brésil	Augmentation (0,03%)	IP
Globex Utilidades SA ⁽¹⁾	Grande distribution	Brésil	Diminution (43,05%)	IG

(1) Voir note 2 - Globex Utilidades est intégrée globalement dans les comptes de GPA (IP dans Casino).

* Consolidation : par intégration globale IG - par intégration proportionnelle IP - par mise en équivalence ME.

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note IV.

b. Autres faits marquants

> Optimisation du portefeuille d'investissements financiers et immobiliers

En juillet 2010, les parts du Groupe dans le centre commercial Beaugrenelle ont été partiellement cédées à Gecina, dans des conditions permettant de sécuriser le financement de la construction sans remise de fonds propres par le Groupe tout en préservant la majeure partie de la marge attendue.

Le 8 novembre 2010, Foncière Euris et Rallye ont accepté de vendre à Predica la quote-part du Groupe (50%) dans la société Alta Marigny Carré de Soie, propriétaire d'un centre commercial situé dans l'agglomération lyonnaise. Une plus-value de 24 M€ a été constatée dans les comptes consolidés lors de cette opération.

Concernant le portefeuille de Private Equity, les cessions se sont poursuivies sur l'exercice.

> Paiement du solde du dividende 2009 et de l'acompte sur le dividende Rallye 2010 en actions

L'Assemblée générale des actionnaires de Rallye du 19 mai 2010 et le Conseil d'administration du 6 septembre 2010 ont décidé de la mise en distribution du solde du dividende 2009 (1,03 € par action) et d'un acompte sur dividende (0,80 € par action), avec option d'un paiement en actions ; ces opérations réalisées en juin et en octobre 2010 ont permis à Rallye de renforcer ses fonds propres respectivement de 16,2 M€ et 28,9 M€.

Foncière Euris s'est associée à ces opérations en optant pour le paiement en actions.

> Opérations obligataires

■ Rallye a poursuivi le renforcement de sa liquidité avec l'émission d'un emprunt obligataire de 500 M€ échéance mars 2014

Le 15 mars 2010, Rallye a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 M€ à échéance mars 2014 servant un coupon de 5,875%. Cette émission a permis de financer le rachat d'obligations d'échéance octobre 2011 à hauteur de 123 M€.

■ Au cours de l'année 2010, le groupe Casino a procédé à deux opérations d'échange obligataire

Le 8 février 2010, le groupe Casino a réalisé une opération d'échange obligataire portant sur les obligations venant à échéance en 2012 et 2013. En contrepartie des titres apportés, réduisant les échéances obligataires des années 2012 et 2013 de respectivement 440 M€ et 354 M€, une nouvelle souche obligataire d'un montant de 888 M€ à échéance février 2017 a été émise sur la base d'un taux équivalent à mid swap +135 pb.

Le 11 mai 2010, le groupe Casino a réalisé une seconde opération d'échange obligataire portant sur les obligations venant à échéance en 2011, 2012 et 2013. En contrepartie des titres apportés, réduisant les échéances obligataires des années 2011, 2012 et 2013 respectivement de 190 M€, 156 M€ et 127 M€, une nouvelle souche obligataire d'un montant de 508 M€ à échéance novembre 2018 a été émise sur la base d'un taux équivalent à mid swap +160 pb.

Le traitement comptable de ces opérations est décrit à la note 272.b.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Opérations du groupe Casino au Venezuela

Le groupe Casino possédait au Venezuela des hypermarchés et supermarchés à travers sa filiale Cativen, un des acteurs majeurs du marché de la distribution dans ce pays.

Le 17 janvier 2010, les autorités vénézuéliennes ont décidé de nationaliser des hypermarchés Exito exploités au Venezuela. Depuis cette date, le groupe Casino a perdu le contrôle sur ses actifs vénézuéliens ce qui a conduit à déconsolider la filiale Cativen. Concomitamment, le groupe Casino est entré dans un processus de cession amiable avec le gouvernement vénézuélien.

Le 26 novembre 2010, le processus de vente amiable a été entériné par un accord de cession entre le groupe Casino et les autorités vénézuéliennes. Ainsi, la République bolivarienne du Venezuela a acquis 80,1% du capital de Cativen pour un montant total de 690 M\$ (518 M€). Les autres actionnaires de Cativen (Exito et Polar) ont cédé la totalité de leur participation, tandis que Casino conserve 19,9% du capital de la société, afin de continuer à apporter un soutien opérationnel et de développer sa collaboration avec la nouvelle entité contrôlée par l'État vénézuélien. La participation résiduelle de 19,9% est présentée en actif disponible à la vente, le groupe Casino n'ayant pas d'influence notable. Par ailleurs, le groupe Casino a un engagement de conservation de sa participation de 19,9% pendant une durée de cinq ans. Le gouvernement vénézuélien dispose d'une option d'achat et le groupe Casino dispose d'une option de vente sur la participation de 19,9%. Ces options dont les modalités restent à définir sont exerçables à compter du 26 novembre 2015.

Au 31 décembre 2010, le groupe Casino a reçu en numéraire 138 M\$ (environ 103 M€) et deux billets à ordre de 138 M\$ chacun ; le solde de 40% est prévu d'être réglé courant 2011. Les billets à ordre, libellés en dollars, sont d'un montant équivalent et ont une échéance aux 26 novembre 2011 et 26 novembre 2012. Postérieurement à la clôture, le groupe Casino a reçu 138 M\$. Au 31 décembre 2010, les créances d'une valeur totale nette d'actualisation de 510 M\$ (382 M€) sont présentées en autres actifs courants et non courants.

La plus-value de cession de 186 M€ nette de frais a été enregistrée en « Autres produits opérationnels » (voir note 7).

> Rémunération en actions préférentielles de l'économie d'impôt inhérente à l'amortissement du goodwill dans les comptes de Grupo Pão de Açúcar (GPA)

Le 29 avril 2010, le pourcentage de détention de Casino dans GPA est passé de 33,6% à 33,9% suite à l'approbation, lors de l'Assemblée générale de GPA, de l'émission au profit de Casino de 1,1 million d'actions préférentielles au cours de 60,39 réais par action (soit un montant équivalent à 67 MR\$ ou 30 M€). Cette opération a généré un résultat de relution de 11 M€ présenté en "Autres produits opérationnels".

> Accord de partenariat entre Casino et Groupe Crédit Mutuel-CIC

Le 27 juillet 2010, le groupe Casino a annoncé la signature d'un partenariat de long terme dans les produits et services financiers en France avec le groupe Crédit Mutuel-CIC au travers de sa filiale Banque Casino.

Ce partenariat se traduira par la montée au capital du groupe Crédit Mutuel-CIC dans Banque Casino à hauteur de 50%. Banque Casino est aujourd'hui détenue à 60% par Casino et à 40% par LaSer Cofinoga.

Casino a exercé l'option d'achat dont il dispose sur les titres détenus par LaSer Cofinoga. Ces titres, ainsi que 10% du capital de Banque Casino détenus aujourd'hui par Casino, seront vendus au Crédit Mutuel. La réalisation de l'opération devrait intervenir dans les prochains 18 mois, à compter de la date de cet accord (voir note III.1).

Ce projet est soumis à l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

■ Note 2. Regroupements d'entreprises

Grande distribution

> Acquisition de Casas Bahia

GPA a signé en décembre 2009 un accord de partenariat entre sa filiale Globex Utilidades S.A. (« Ponto Frio » ou « Globex ») et les activités de distribution de Casa Bahia Comercial Ltda (« Casas Bahia »), le premier distributeur non alimentaire au Brésil. Les

actionnaires vendeurs de Casas Bahia apporteront leurs activités de distribution à Ponto Frio dont ils seront actionnaires minoritaires, GPA maintenant une participation majoritaire dans la société.

Cet accord consistant à fusionner les activités de biens durables ainsi que celles d'e-commerce permet à GPA d'étoffer son offre produits, d'améliorer les services aux clients et de faciliter l'accès au crédit.

Le 1^{er} juillet 2010, GPA et Casas Bahia ont signé un avenant à leur accord initial de partenariat. Dans le cadre de cet avenant, les deux parties ont convenu de réviser certains termes et défini les étapes de mise en œuvre de l'accord.

Le 1^{er} octobre 2010, comme étape préliminaire à l'intégration de l'activité de Casas Bahia, les actifs opérationnels de Casas Bahia ont été apportés à une nouvelle société dénommée Nova Casa Bahia SA (« NCB »). À partir de cette date, NCB a débuté l'exploitation de la marque « Casas Bahia » à travers 526 magasins et 8 centres commerciaux dans 12 états brésiliens en distribuant une variété de produits électroniques, d'électroménagers et d'appareils domestiques tels que téléphones portables, jouets électroniques, produits de bureau, ordinateurs et accessoires.

Le 9 novembre 2010, avant l'acquisition des actions NCB par Globex, GPA a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale Globex qui a été rémunérée en numéraire à hauteur de 290 MR\$ (123 M€), par l'apport de son activité de produits électroniques commercialisés sous la marque « Extra-Eleto » pour 90 MR\$ (38 M€) et par l'apport de créances intragroupe pour 374 MR\$ (158 M€).

Le même jour, Globex a acquis la totalité des actions de NCB qui est ainsi devenue depuis cette date une filiale intégrée globalement. Cette acquisition a été rémunérée par émission d'actions de Globex et s'est traduit par une dilution de GPA dans Globex. À l'issue de l'opération, GPA conserve le contrôle du capital de sa filiale Globex en détenant 52,44%. L'échange d'actions a été réalisé sur la base des rapports d'un évaluateur externe de NCB et Globex établis sur les situations financières des entités au 30 juin 2010.

La contribution de NCB au chiffre d'affaires et au résultat avant impôt du groupe Casino est respectivement de 462 M€ et -6 M€ sur l'exercice 2010. Si la prise de contrôle de NCB avait eu lieu le 1^{er} janvier 2010, la contribution estimée de NCB au chiffre d'affaires et au résultat avant impôt du groupe Casino aurait été respectivement de 2 189 M€ et -24 M€.

Les coûts directs encourus en 2010 et liés à cette acquisition s'élèvent à 10 M€ et sont enregistrés en « Autres charges opérationnelles » (3 M€ pour la quote-part Casino).

■ Détermination du prix d'acquisition

Globex étant une société cotée à la Bovespa (place boursière de São Paulo), la juste valeur des actions émises par Globex en rémunération de l'acquisition (« contrepartie transférée ») a été déterminée sur la base du cours de Bourse de l'action de Globex à la date de prise de contrôle.

	31/12/2010
Nombre d'actions de Globex détenus par GPA (98,77%)	168 927 975
Cours de Bourse de 15 réais par action au 9 novembre 2010 – en euros	6,34
Valeur boursière (Bovespa) de la participation dans Globex (98,77%) en M€	1 071
Juste valeur de la contrepartie transférée (47% de Globex) en M€	504

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Juste valeur des actifs et passifs identifiables

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et passifs identifiables de NCB dans les comptes de Globex, déterminée provisoirement par un expert indépendant, se résume comme suit :

(En millions d'euros)	Juste valeur au 9 novembre 2010
Immobilisations incorporelles	1 221
Immobilisations corporelles	241
Participations dans les entreprises associées	58
Actifs d'impôts différés	-
Stocks	575
Créances clients	1 030
Autres actifs	500
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
Actifs	3 652
Emprunts	608
Provisions	14
Autres dettes	1 327
Passifs d'impôts différés	365
Passifs	2 314
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	1 338
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de NBC (B)	504
Valeur des intérêts non contrôlés selon la méthode du goodwill partiel (C)	632
Goodwill négatif (A-B-C)	201
<i>Quote-part du goodwill négatif reconnu dans les comptes du groupe Casino en autres produits opérationnels (voir note 7)</i>	67

Cette évaluation provisoire peut être amenée à évoluer dans le délai de douze mois à compter du 9 novembre 2010. Les principaux ajustements de juste valeur ont porté sur la reconnaissance de la marque « Casas Bahia » (683 M€), les droits au bail (170 M€), les accords avantageux liés aux contrats signés avec la famille Klein (108 M€) et le contrat d'approvisionnement signé avec la société Bartira (60 M€), l'option d'achat portant sur 75% des actions Bartira (176 M€) et les impôts différés qui s'y rattachent (427 M€). La société Bartira est une société de fournitures de meubles détenue à 75% par la famille Klein et sur laquelle NCB et la famille Klein ont signé un contrat d'approvisionnement ainsi qu'un pacte d'actionnaires intégrant un accord de put et de call exerçable dans 18 mois ; elle est intégrée proportionnellement dans GPA.

Le goodwill négatif découle notamment de la reconnaissance des accords avantageux et autres contrats conclus entre NCB et la famille Klein concomitamment à la prise de contrôle et de la juste valeur de la marque « Casas Bahia » et des droits au bail.

■ Détermination de la valeur des intérêts non contrôlés

La valeur des intérêts non contrôlés a été évaluée à la date de prise de contrôle comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2010
Juste valeur des actifs et passifs identifiables de NCB	1 338
Participation des intérêts non contrôlés	47,56%
Valeur des intérêts non contrôlés selon la méthode du goodwill partiel	632

■ Dilution de GPA dans Globex

Conformément à IAS 27R, la dilution de GPA dans Globex (passage de 98,77% à 52,44%) est traitée comme une transaction entre actionnaires et le profit de dilution de 59 M€ est comptabilisé directement en capitaux propres en quote-part Casino.

> Acquisition de Globex Utilidades (enseigne Ponto Frio) réalisée en 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, GPA a acquis 95,46% du capital de Globex Utilidades et de son enseigne « Ponto Frio ». La prise de contrôle de Globex Utilidades a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition (application de la norme IFRS 3 en vigueur en 2009 dont les principes sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés clos le 31 décembre 2009).

Le coût total du regroupement s'est élevé à 1 155 MR\$ (425 M€) dont 200 MR\$ (74 M€) ont été réglés par l'émission d'actions préférentielles de classe B par GPA.

Ces actions préférentielles de classe B sont dépourvues de droit de vote et donnent droit notamment à un dividende fixe de 0,01 réel par action. Elles seront automatiquement converties en actions préférentielles de classe A sur la base d'un rapport 1 pour 1 selon un échéancier préétabli. Au 31 décembre 2010, il reste 20% d'actions préférentielles de classe B (converties le 7 janvier 2011).

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

À la date de prise de contrôle, la juste valeur des actifs et des passifs de Globex Utilidades dans les comptes de GPA se résume comme suit :

(En millions d'euros)	Juste valeur au 6 juillet 2009
Immobilisations incorporelles	246
Immobilisations corporelles	110
Participations dans les entreprises associées	11
Actifs d'impôts différés	191
Stocks	157
Créances clients	265
Autres actifs	124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32
Actifs	1 136
Emprunts	156
Provisions	161
Dettes fournisseurs	209
Dettes fiscales et sociales	54
Autres dettes	123
Passifs d'impôts différés	94
Passifs	797
Actifs et passifs identifiables, nets	339
Actifs et passifs identifiables, nets acquis (95,46%)	324
Goodwill	101
<i>dont quote-part du groupe Casino à la date de prise de contrôle</i>	35
Coût d'acquisition	425
<i>dont frais d'acquisition</i>	9

Les ajustements de juste valeur ont porté principalement sur la marque « Ponto Frio » (147 M€), les droits au bail (72 M€), les actifs immobiliers (36 M€), les passifs éventuels (67 M€) et l'impôt différé actif résultant de l'amortissement fiscal du goodwill (45 M€). Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2009 ont été retraités en conséquence afin de tenir compte de la finalisation des travaux d'évaluation.

En février 2010, GPA a acquis 3,3% d'actions complémentaires portant sa détention dans Globex Utilidades à 98,32% pour un coût de 28 MR\$ en numéraire (soit 13 M€) et l'émission de 137 014 actions préférentielles de classe B. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de la part d'intérêt acquise a été enregistrée directement dans les capitaux propres pour un montant de 20 MR\$ (soit 9 M€) dans les comptes de GPA (soit 3 M€ pour la quote-part du groupe Casino).

■ Note 3. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous sont en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

a. Définition des secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux trois activités principales exercées dans le Groupe :

- la Grande distribution ;
- la vente d'articles de sport ;
- les activités de holdings et d'investissements.

b. Indicateurs clés par secteur opérationnel

> 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Activités poursuivies 2010
	France	Amérique latine	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	17 956	8 245	2 009	868	627	56	7	14	29 782
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	769	372	121	38	(5)	5	(1)	4	1 303

(1) Comme présenté en note 10, l'incidence positive sur le ROC du reclassement de la charge de CVAE sur la ligne « Charge d'impôt » s'élève à 62 M€ (dont 2 M€ à l'international).

> 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Grande distribution				Articles de sport		Holdings et portefeuille d'investissements		Activités poursuivies 2009
	France	Amérique latine ⁽¹⁾	Asie	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	France	Autres secteurs internationaux	
Chiffre d'affaires externe	17 665	6 563	1 686	844	641	52	14	18	27 483
Résultat opérationnel courant	801	250	92	66	(2)	3	6	16	1 232

(1) Le secteur Amérique latine incluait l'activité vénézuélienne, ce qui n'est plus le cas à partir de 2010.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 4. Produits des activités ordinaires

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Chiffres d'affaires, hors taxes	29 782	27 483
Autres revenus	448	363
Produits des activités ordinaires	30 230	27 846

L'augmentation de 85 M€ des autres revenus par rapport au 31 décembre 2009 résulte notamment de la cession d'actifs liés à l'activité promotion en France pour 207 M€ (dont 141 M€ relatifs à l'activité photovoltaïque) compensée partiellement par la variation négative des cessions de sites de promotion immobilière en Pologne pour 119 M€.

■ Note 5. Coût d'achat complet des marchandises vendues

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Achats et variations de stocks	(21 007)	(19 151)
Coûts logistiques	(1 139)	(1 097)
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(22 146)	(20 248)

■ Note 6. Nature de charge par fonction

(En millions d'euros)	Coûts logistiques ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total exercice 2010
Charges de personnel	(385)	(2 478)	(666)	(3 529)
Autres charges	(720)	(2 559)	(433)	(3 712)
Dotations aux amortissements	(34)	(545)	(100)	(679)
Total	(1 139)	(5 582)	(1 199)	(7 920)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

(En millions d'euros)	Coûts logistiques ⁽¹⁾	Coût des ventes	Frais généraux et administratifs	Total exercice 2009
Charges de personnel	(339)	(2 316)	(597)	(3 252)
Autres charges	(721)	(2 384)	(443)	(3 548)
Dotations aux amortissements	(37)	(528)	(98)	(663)
Total	(1 097)	(5 228)	(1 138)	(7 463)

(1) Les coûts logistiques sont inclus dans le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Effectifs au 31 décembre (en nombre de personnes)	31/12/2010	31/12/2009
Effectif inscrit du Groupe	175 382	168 047

Les effectifs des entreprises associées ne sont pas inclus dans les effectifs ; ceux des coentreprises sont reconnus à hauteur du pourcentage de détention par le Groupe.

Charges de location-financement et de location simple

> Contrats de location simple

Le montant des loyers relatifs à des contrats de location simple s'élève à 671 M€ au 31 décembre 2010 et à 615 M€ au 31 décembre 2009. Les montants des loyers futurs de locations simples et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note III.2.c.

> Contrats de location-financement

Le montant des loyers conditionnels relatifs à des contrats de location-financement compris dans le compte de résultat au titre des exercices 2010 et 2009 s'élève à 1 M€.

Les montants des loyers futurs de locations financement et des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables sont présentés en note III.2.a. et b.

Amortissements

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(641)	(624)
Dotations aux amortissements sur immobilisations en location-financement	(38)	(39)
Total des dotations aux amortissements	(679)	(663)

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 7. Autres produits et charges opérationnels

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Total des autres Produits opérationnels	430	275
Total des autres Charges opérationnelles	(447)	(362)
	(17)	(87)
Détail par nature		
Résultat de cessions d'actifs	327	127
Dont plus-value sur cession du Venezuela ⁽¹⁾	186	
Dont plus-value sur opérations immobilières ⁽²⁾	104	14
Dont plus-value sur cessions au sein du groupe Franprix-Leader Price ⁽³⁾	24	
Dont plus-value sur cessions de titres Mercialys ⁽⁴⁾		118
Dont plus-value sur cession d'actifs Vindémia		22
Dont moins-value sur cession Easy Colombia (Easy Holland BV)		(28)
Autres produits et charges opérationnels	(344)	(214)
Provisions et charges pour restructuration ⁽⁵⁾	(134)	(69)
Pertes nettes de valeur des actifs ⁽⁶⁾	(131)	(52)
Provisions et charges pour litiges et risques ⁽⁷⁾	(112)	(88)
Goodwill négatif ⁽⁸⁾	67	
Divers	(34)	(5)
Total autres produits et charges opérationnels	(17)	(87)

(1) Voir note 1.

(2) Cette plus-value de cession résulte de la vente par le groupe Mercialys de 45 actifs arrivés à un stade de développement satisfaisant représentant 5 % de son portefeuille et de la cession de divers actifs hors exploitation des autres sociétés immobilières du groupe Casino.

(3) La plus-value de cession au sein du groupe Franprix-Leader Price porte principalement sur l'opération présentée en note 1. Cette opération a généré une plus-value de cession d'un montant de 14 M€.

(4) La plus-value enregistrée lors du 1^{er} semestre 2009 résulte de la distribution aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon d'un dividende en actions Mercialys.

(5) Cette charge de restructuration au titre de l'exercice 2010 porte principalement sur : Casino France (84 M€), Franprix-Leader Price (14 M€) et Amérique latine (18 M€). En 2009, elle concernait essentiellement les formats Proximité et Franprix-Leader Price.

(6) Cf. détail ci-dessous.

(7) Elles portent notamment sur des risques et contentieux fiscaux dans différentes entités du Groupe.

(8) Voir note 2.

Détail des pertes de valeur des actifs

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Pertes de valeurs des goodwill		(7)
Pertes de valeurs nettes de reprises des immobilisations incorporelles (note 13.b)	(4)	(2)
Pertes de valeurs nettes de reprises des immobilisations corporelles / immeubles de placement (note 14.b / 15.a)	(17)	(5)
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente (note 19.b)	(25)	(29)
Pertes de valeur nettes de reprises sur autres actifs financiers	(85)	(9)
Total pertes nettes de valeur des actifs	(131)	(52)

La ligne « perte de valeur nettes de reprises sur autres actifs financiers » comprend principalement pour 69 M€ des pertes sur créances et produits à recevoir résultant de la régularisation d'anomalies comptables sur exercices antérieurs d'une filiale détectées lors de la clôture des comptes.

■ Note 8. Coût de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultats de cession des équivalents de trésorerie	3	8
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	38	25
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	41	33
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(599)	(558)
Charges financières de location-financement	(6)	(8)
Coût de l'endettement financier brut	(605)	(566)
Total du coût de l'endettement financier net	(564)	(533)

■ Note 9. Autres produits et charges financiers

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits financiers de participation	7	2
Gains de change (hors opérations de financement)	30	28
Produits d'actualisation et de désactualisation	5	2
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	5	17
Variation positive de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	2	5
Autres produits financiers	55	65
Autres produits financiers	104	119
Pertes de change (hors opérations de financement)	(28)	(21)
Charges d'actualisation et de désactualisation	(13)	(18)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(7)	(4)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(5)	(3)
Autres charges financières	(67)	(51)
Autres charges financières	(120)	(97)
Total autres produits et charges financiers	(16)	22

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 10. Impôt

1. Charge d'impôt

> a. Analyse de la charge d'impôt

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts exigibles	(174)	(188)
<i>France</i>	(98)	(122)
<i>International</i>	(76)	(66)
Autres impôts (C.V.A.E.)	(62)	
<i>France</i>	(60)	
<i>International</i>	(2)	
Impôts différés	24	(17)
<i>France</i>	10	(5)
<i>International</i>	14	(12)
Total charge d'impôt	(212)	(205)
<i>France</i>	(148)	(127)
<i>International</i>	(64)	(78)

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010, la charge d'impôt augmente de 7 M€ par rapport au 31 décembre 2009 et s'élève à 212 M€. Cette variation résulte principalement de l'augmentation du résultat avant impôt, du changement de présentation de la charge relative à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) compensée par la non fiscalisation de certaines opérations non récurrentes sur l'exercice (cession des actifs vénézuéliens, goodwill négatif de Casas Bahia). La charge de C.V.A.E. est depuis le 1^{er} janvier 2010 présentée sur la ligne « charge d'impôt » alors qu'elle figurait auparavant en charge opérationnelle au titre de la taxe professionnelle.

> b. Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement constatée

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat avant impôts et quote-part de résultat net des entreprises associées	706	634
<i>Taux d'impôt théorique</i>	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(243)	(218)
Impacts dus à des taux d'imposition différents	17	36
Incidences théoriques des différences temporelles imposées à taux zéro (note 10.1.c)	24	(29)
Divers impôts	(10)	6
<i>Crédit d'impôt sur déduction intérêts notionnels</i>	4	6
<i>Crédit d'impôt pour investissement France et international</i>	18	7
<i>Reconnaissance et abandon de déficits</i>	(1)	(6)
<i>Reprise de provision pour impôt</i>		4
<i>Crédit d'impôt mécénat et apprentissage</i>	5	
<i>C.V.A.E. nette d'IS</i>	(37)	
<i>Divers</i>	1	(5)
Charge d'impôt réelle	(212)	(205)

> c. Principales différences permanentes ou temporelles imposées à taux zéro

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Effet des déficits non activés	(248)	(210)
Résultat Mercalys non imposé	94	46
Charge liée aux stocks options	(19)	(15)
Charges non déductibles et produits non imposables	(1)	(29)
GPA (ex CBD) : plan d'amnistie fiscale		44
Dilutions et autres effets liés aux transactions entre groupe et minoritaires	7	18
Cession non fiscalisée	205	58
Goodwill négatif non fiscalisé	67	
Divers	(34)	4
Total des principales différences temporelles imposées à taux zéro	71	(84)
<i>Taux d'impôt théorique</i>	34,43%	34,43%
Effet d'impôt au taux théorique lié aux décalages temporels imposés à taux zéro	24	(29)

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2. Impôts différés

> a. Variation des actifs d'impôts différés

(En millions d'euros)	2010	2009 retraité
Au 1^{er} janvier	158	135
Produit (charge) de l'exercice « activités poursuivies »	88	(69)
Produit (charge) de l'exercice « activités abandonnées »		(3)
Effets de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	(106)	89
Variations constatées directement en capitaux propres	(4)	3
Classement en « actifs détenus en vue de la vente »		3
Au 31 décembre	136	158

> b. Variation des passifs d'impôts différés

(En millions d'euros)	2010	2009 retraité
Au 1^{er} janvier	378	397
Charge (produit) de l'exercice	64	(52)
Effets de variations de taux de change, de périmètre et reclassements	9	33
Variations constatées directement en capitaux propres	6	
Au 31 décembre	457	378

> c. Impôts différés actifs et passifs selon leur origine

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Immobilisations incorporelles	(295)	(120)
Immobilisations corporelles	(317)	(334)
<i>dont contrat de location-financement</i>	(87)	(102)
Stocks	43	(11)
Instruments financiers	(3)	6
Autres actifs	61	56
Provisions	99	91
Provisions réglementées	(145)	(139)
Autres passifs	79	83
<i>dont emprunt sur location-financement</i>	23	50
Reports fiscaux déficitaires	157	148
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	(321)	(220)
Actifs d'impôts différés	136	158
Passifs d'impôts différés	(457)	(378)
Solde net	(321)	(220)

Les déficits fiscaux reportables activés sont également localisés principalement dans la société Cdiscount, et dans les sous-groupes GPA, Franprix - Leader Price et Groupe GO Sport : les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

Au 31 décembre 2010, le montant des reports déficitaires reportés en avant non utilisés et non comptabilisés au bilan s'élevait à 1 654 M€ (effets d'impôts différés actifs non reconnus de 567 M€). Les dates d'expiration de ces reports fiscaux déficitaires se répartissent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Inférieure à 1 an		1
Entre 1 et 2 ans		1
Entre 2 et 3 ans		1
Supérieure à 3 ans	567	508
Total	567	511

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 11. Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

a. Activités abandonnées

Le compte de résultat présente sur la ligne « résultat net des activités abandonnées » les activités de grande distribution polonaises, américaines et de Super de Boer (Pays-Bas) et la distribution d'articles de sport en Belgique :

(En millions d'euros)	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Articles de sport	Grande distribution		Total	Articles de sport	Grande distribution		Total
	Belgique	Pays-Bas	Autres		Belgique	Pays-Bas	Autres	
Chiffre d'affaires	3			3	2	1 570		1 572
Résultat opérationnel courant	(1)		(4)	(5)	(1)	20	(1)	18
Autres charges et produits opérationnels		(3)	(2)	(5)		217	(5)	212
Résultat opérationnel	(1)	(3)	(6)	(10)	(1)	237	(6)	230
Coût de l'endettement financier net						(5)	1	(4)
Autres produits et charges financiers			(1)	(1)				
Résultat avant impôt	(1)	(3)	(7)	(11)	(1)	232	(5)	226
Charge d'impôt			1	1		(3)	2	(1)
Quote-part de résultat des entreprises associées						1		1
Résultat net des activités abandonnées	(1)	(3)	(6)	(10)	(1)	230	(3)	226
<i>dont part du Groupe</i>		(1)	(2)	(3)	(1)	14		13
<i>dont intérêts minoritaires</i>	(1)	(2)	(4)	(7)		216	(3)	213

> Flux de trésorerie des activités abandonnées

(En millions d'euros)	Exercice 2010				Exercice 2009			
	Articles de sport	Grande distribution		Total	Articles de sport	Grande distribution		Total
	Belgique	Pays-Bas ⁽¹⁾	Autres		Belgique	Pays-Bas	Autres	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(20)	(5)	(25)	(5)	20	(11)	4
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement						292		292
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement						(307)		(307)
Variation nette de trésorerie des activités abandonnées		(20)	(5)	(25)	(5)	5	(11)	(11)

(1) Le flux de trésorerie 2010 correspond principalement aux paiements d'honoraires liés à la cession de Super de Boer en 2009.

b. Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

Les actifs et passifs reclassés respectivement sur les lignes « Actifs détenus en vue de la vente » et « Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente » se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs immobiliers de DCF		4
Actifs immobiliers de Franprix-Leader Price	1	10
Leader Price Argentina		12
Actifs immobiliers - Centres commerciaux	48	52
Actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	49	78
Passifs rattachés à des actifs détenus en vue de la vente		17

(1) Dont 1 M€ de trésorerie au titre du 31 décembre 2009.

■ Note 12. Résultat net par action

a. Nombre moyen pondéré d'actions

	31/12/2010	31/12/2009
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période :</i>		
▪ actions totales	9 976 594	9 976 594
▪ actions auto-détenues	(332 652)	(298 719)
Nombre moyen pondéré d'actions avant dilution	9 643 942	9 677 875
<i>Equivalents actions provenant des :</i>		
▪ Plan d'option de souscription	48 000	75 995
▪ Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)	(48 000)	(75 995)
▪ Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		
▪ Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché ⁽¹⁾		
Effet de dilution des plans d'options de souscription		
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	9 643 942	9 677 875

(1) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché. Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

b. Résultat net par action

	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe (en M€)	15	42
Résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, par action (en €) :		
▪ avant dilution	1,5	4,4
▪ après dilution	1,5	4,4
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe (en M€)	18	29
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action (en €) :		
▪ avant dilution	1,8	3,0
▪ après dilution	1,8	3,0
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe (en M€)	(3)	13
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, par action (en €) :		
▪ avant dilution	(0,3)	1,4
▪ après dilution	(0,3)	1,4

■ Note 13. Goodwill et immobilisations incorporelles

a. Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 Retraité		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	616	(55)	561	357	(44)	313
Droits au bail	257	(4)	253	187	(5)	182
Logiciels	365	(229)	136	369	(217)	152
Autres immobilisations incorporelles	272	(34)	238	114	(33)	81
Immobilisations incorporelles	1 510	(322)	1 188	1 027	(299)	728
Goodwill	7 685		7 685	7 477	(10)	7 467
Total Immobilisations incorporelles et Goodwill	9 195	(322)	8 873	8 504	(309)	8 195

b. Variations

(En millions d'euros)	Immobilisations incorporelles					Goodwill	Total Immobilisations incorporelles et Goodwill
	Concessions, marques, licences, enseignes	Droits au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total		
Au 1^{er} janvier 2009, valeur nette cumulée	335	142	133	112	722	7 223	7 945
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	49	24	8		81		81
Augmentations et autres acquisitions ⁽¹⁾	2	19	26	49	96	178	274
Sorties de l'exercice ⁽²⁾	(104)	(2)	(7)	3	(110)	(251)	(361)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(14)		(57)	(3)	(74)		(74)
Pertes de valeur (activités poursuivies)		(1)		(1)	(2)	(10)	(12)
Effet des variations de change ⁽³⁾	22	2	1	1	26	320	346
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires						7	7
Reclassements et autres mouvements	23	(2)	48	(80)	(11)		(11)
Au 31 décembre 2009, valeur nette cumulée (retraîtée)	313	182	152	81	728	7 467	8 195
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	192	51	(4)	136	375		375
Augmentations et autres acquisitions	7	16	13	71	107	22	129
Sorties de l'exercice ⁽²⁾		(5)	1	(8)	(12)	(39)	(51)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(13)		(67)	(7)	(87)		(87)
Pertes de valeur (activités poursuivies)	(4)	1	(2)	1	(4)		(4)
Effet des variations de change ⁽³⁾	56	7	3	10	76	250	326
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires						1	1
Reclassements et autres mouvements ⁽⁴⁾	10	1	40	(46)	5	(16)	(11)
Au 31 décembre 2010, valeur nette cumulée	561	253	136	238	1 188	7 685	8 873

Concernant les goodwill :

(1) La variation sur l'exercice 2009 résulte principalement de l'acquisition de Globex par GPA (29 M€), des acquisitions des sociétés Dilux et Chalin porteuses de fonds de commerce supermarchés (28 M€), des acquisitions au niveau du sous-groupe Franprix-Leader Price (45 M€), de la consolidation des sociétés Viver, Alco et Casteldoc (19 M€) et de l'incidence des opérations réalisées avec Mercialis d'un montant de 50 M€.

(2) Les sorties de périmètre de 2010 concernent essentiellement la cession de Cativen à hauteur de 29 M€ (voir note 1). En décembre 2009, les sorties de périmètre concernaient principalement la cession des actifs et passifs de Super de Boer à hauteur de 169 M€ et à des dilutions du pourcentage de détention dans Exito et GPA pour respectivement 35 et 25 M€.

(3) L'effet de variation de change enregistré sur les exercices 2010 et 2009 résulte principalement de l'appréciation des monnaies brésilienne et colombienne par rapport à l'euro.

(4) La variation de -16 M€ résulte principalement de la décision du Tribunal arbitral relatif au contentieux avec la famille Baud (voir note III.1).

Les actifs générés en interne représentent 13 M€ en 2010 contre 9 M€ en 2009.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

c. Tableau de décomposition des goodwill

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Pertes de valeur	Net	Net Retraité
Grande distribution	7 656		7 656	7 438
France	5 375		5 375	5 397
Amérique du Sud	2 010		2 010	1 791
▪ Argentine	35		35	34
▪ Brésil	1 388		1 388	1 222
▪ Colombie	478		478	403
▪ Uruguay	109		109	103
▪ Venezuela				29
Asie	93		93	72
▪ Thaïlande	90		90	69
▪ Vietnam	3		3	3
Autres	178		178	178
▪ Océan Indien	176		176	176
▪ Pologne	1		1	1
▪ Divers	1		1	1
Articles de Sport	21		21	21
France	21		21	21
Autres activités	8		8	8
France	8		8	8
Total	7 685		7 685	7 467

d. Tableau de décomposition des marques et droits au bail

Au 31 décembre 2010, les immobilisations incorporelles incluent des marques et droits au bail à durée d'utilité indéterminée à hauteur respectivement de 552 M€ et 253 M€ ; ces dernières sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Exito	246	243
GPA ⁽¹⁾	399	80
Distribution Casino France	73	72
Franprix Leader Price	36	36
Monoprix	20	16
Groupe GO Sport	28	28
Autres	3	5

(1) La hausse de 319 M€ liée à GPA résulte principalement de l'acquisition de Casas Bahia (voir note 2).

■ Note 14. Immobilisations corporelles**a. Décomposition**

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 retraité		
	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
Terrains et agencements	1 472	(61)	1 411	1 426	(54)	1 372
Constructions et agencements	3 719	(1 275)	2 444	3 409	(1 140)	2 269
Autres immobilisations corporelles	5 703	(3 351)	2 352	5 341	(3 187)	2 154
Total Immobilisations corporelles	10 894	(4 687)	6 207	10 176	(4 381)	5 795

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

b. Variations

(En millions d'euros)	Terrains et Agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total Immobilisations corporelles
Au 1^{er} janvier 2009, valeur nette cumulée	1 346	2 371	2 238	5 955
Variations de périmètre	32	24	22	78
Augmentations et autres acquisitions	19	98	460	577
Sorties de l'exercice ⁽¹⁾	(74)	(269)	(32)	(375)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(145)	(428)	(579)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies) ⁽²⁾		(5)	(22)	(27)
Effet des variations de change	46	134	50	230
Reclassements et autres mouvements	9	61	(134)	(64)
Au 31 décembre 2009, valeur nette cumulée (retraitee)	1 372	2 269	2 154	5 795
Variations de périmètre	5	(30)	(12)	(37)
Augmentations et autres acquisitions	22	113	707	842
Sorties de l'exercice	(25)	(58)	(23)	(106)
Dotations aux amortissements (activités poursuivies)	(6)	(125)	(432)	(563)
Pertes de valeur nettes (activités poursuivies)	(2)	(6)	1	(7)
Effet des variations de change	72	190	75	337
Reclassements et autres mouvements	(27)	91	(118)	(54)
Au 31 décembre 2010, valeur nette cumulée	1 411	2 444	2 352	6 207

(1) Sur l'exercice 2009, les sorties relatives aux constructions et aux agencements réalisées résultent essentiellement des cessions des actifs de Super de Boer pour 132 M€ et les cessions d'actifs magasins pour 101 M€ (principalement aux deux nouvelles OPCl).

(2) La perte de valeur de l'exercice 2009 d'un montant de 27 M€ résulte d'une part des tests de perte de valeur à hauteur de 4 M€ et d'autre part de la restructuration de la branche proximité et Franprix-Leader Price pour 23 M€.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2010 selon la méthodologie décrite en « Règles et méthodes comptables » ; l'incidence est présentée en note 16.

c. Immobilisations financées en location-financement

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement qui se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains	41	(2)	39	44	(2)	42
Constructions	233	(108)	125	232	(105)	127
Matériels et autres immobilisations	646	(531)	115	707	(583)	124
Immeubles de placement	82	(7)	75	82	(6)	76
Immobilisations financées en location-financement	1 002	(648)	354	1 065	(696)	369

d. Capitalisation des coûts d'emprunts

Les intérêts capitalisés sur cette période s'élèvent à 3 M€ avec un taux d'intérêt moyen de 6,59% contre 3 M€ au 31 décembre 2009 avec un taux d'intérêt moyen de 7,43%.

■ Note 15. Immeubles de placement

a. Variations

(En millions d'euros)	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
Au 1^{er} janvier 2009	1 664	(237)	(51)	1 376
Variation de périmètre	111			111
Augmentations et autres acquisitions	128	(34)		94
Sorties de l'exercice	(43)	5		(38)
Pertes de valeur (nettes)			(1)	(1)
Effet des variations de change	4			4
Reclassements et autres mouvements	32	3		35
Classement en actifs détenus en vue de la vente	(8)			(8)
Au 31 décembre 2009	1 888	(263)	(52)	1 573
Variation de périmètre				
Augmentations et autres acquisitions	126	(48)		78
Sorties de l'exercice	(135)	18		(117)
Pertes de valeur (nettes)		(5)	(3)	(8)
Effet des variations de change	50	(11)	(1)	38
Reclassements et autres mouvements	49	8		57
Au 31 décembre 2010	1 978	(301)	(56)	1 621

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2010 s'élève à 3 618 M€ (3 359 M€ au 31 décembre 2009). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs de marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

Les immeubles de placement s'élèvent à 1 621 M€ au 31 décembre 2010 dont 65% (1 054 M€) concerne Mercialys.

Les données ci-après relatives à la détermination de la juste valeur de ces immeubles de placement concernent Mercialys.

Juste valeur des immeubles de placement relatifs à Mercialys

Au 30 juin 2010, les experts BNP Paribas Real Estate, Catella Valuation et Galtier avaient mis à jour l'expertise de la valeur du patrimoine de Mercialys. À périmètre comparable, l'ensemble des sites avait été expertisé.

Au 31 décembre 2010, les experts Atisreal, Catella et Galtier ont mis à jour l'expertise du patrimoine de Mercialys :

- Atisreal a réalisé l'expertise des sites d'hypermarchés, soit 95 sites, en réalisant une visite in situ sur 7 de ces sites au cours du second semestre 2010, et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2010 pour les 88 autres sites (dont 9 sites avaient fait l'objet d'une visite in situ au cours du 1^{er} semestre 2010) ;
- Catella a réalisé l'expertise des sites de supermarchés, soit 10 sites, sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2010 ;
- Galtier a réalisé l'expertise pour le complément des actifs Mercialys, soit 22 sites, en réalisant une visite in situ sur 6 de ces sites au cours du second semestre 2010 et sur la base d'une actualisation des expertises réalisées au 30 juin 2010 pour les 16 autres actifs.

Ces expertises, basées sur des revenus locatifs récurrents de 136 M€, valorisent le patrimoine immobilier à 2 359 M€ droits inclus au 31 décembre 2010, à comparer à la valorisation du 30 juin 2010 de 2 266 M€ et à 2 237 M€ au 31 décembre 2009.

La valeur du portefeuille s'inscrit donc en hausse de + 5,5% sur 12 mois (+ 7% à périmètre constant), et de + 4,1% sur les 6 derniers mois (+ 5,5% à périmètre constant).

Les taux de capitalisation moyens ressortant des expertises se présentent comme suit :

	31/12/2010	30/06/2010	31/12/2009
Grands centres commerciaux	5,4%	5,6%	5,7%
Centres locaux de proximité	6,4%	6,5%	6,7%
Ensemble du portefeuille	5,8%	6,0%	6,1%

Sur la base de revenus locatifs annuels de 136 M€ et d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence d'une augmentation / diminution de 0,5% de ce taux aurait pour conséquence une augmentation / diminution de la juste valeur du patrimoine immobilier de Mercialys respectivement de 223 et 188 M€.

Sur la base d'un taux de capitalisation de 5,8%, l'incidence de la variation à la hausse ou à la baisse de 10% des revenus locatifs aurait un impact de plus ou moins 236 M€.

Sur la base de ces expertises, aucune dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2010, comme sur l'exercice 2009.

Immeubles de placement de Rallye et Foncière Euris

Au 31 décembre 2010, le portefeuille immobilier classé en immeubles de placement de Rallye et de Foncière Euris est principalement constitué de quotes-parts dans un centre commercial en exploitation (Weiterstadt) et d'un centre en travaux (Gdynia). Ce portefeuille est inscrit pour une valeur de 263 M€ au bilan consolidé et est valorisé à 286 M€ au 31 décembre 2010.

Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers (immobilisations en cours reclassées en immeubles de placement suite à l'amendement à l'IAS 40) sont valorisés au coût.

b. Produits locatifs

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

(En millions d'euros)	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits locatifs des immeubles de placement	269	232
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de la période	(12)	(8)
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de la période	(22)	(24)

■ Note 16. Dépréciations des actifs non courants

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2010 selon la méthodologie décrite en « I. Règles et méthodes comptables ».

a. Pertes de valeur du goodwill dans les holdings (Rallye et Foncière Euris)

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) retenues correspondent aux filiales opérationnelles du Groupe.

La valeur d'utilité des UGT est calculée à partir de l'actualisation aux taux mentionnés ci-dessous des flux de trésorerie prévisionnels après impôts :

Secteur d'activité	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	
		2010	2009
Grande distribution	2 %	9,7 %	8,4 %
Articles de sport	2 %	6,4 %	6,7 %

La méthode retenue pour déterminer les valeurs d'utilité consiste notamment à actualiser les flux de trésorerie futurs, ces flux étant estimés sur la base de plans ou de consensus d'analystes établis sur 3 ans puis extrapolés sur 3 à 5 ans.

La valeur terminale est calculée sur la base d'un flux normatif déterminé à partir du flux de la dernière année des prévisions, et extrapolé à l'infini par application d'un taux de croissance.

Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, de marge d'EBITDA et d'actualisation.

Les valeurs d'utilité des filiales opérationnelles du Groupe ont fait l'objet d'une évaluation et n'ont pas donné lieu à constatation d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2010, pour le secteur Grande distribution, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Pour le secteur Articles de sport, la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation ou la baisse de 50 points de base du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'aurait pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur.

b. Dépréciation des actifs non courants dans les filiales opérationnelles

Dans chacun des secteurs d'activités du Groupe, les UGT retenues sont des magasins ou des réseaux. Les dépréciations constatées dans ces filiales ont été conservées au niveau de la holding afin de refléter la valeur intrinsèque du Groupe.

Sur l'ensemble des actifs, la Direction a effectué la meilleure estimation possible des valeurs recouvrables ou des valeurs d'utilité. Les hypothèses retenues sont indiquées ci-dessous.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les tests de pertes de valeur pratiqués en 2010 par les filiales opérationnelles ont conduit à enregistrer des pertes de valeurs sur actifs non courants pour un montant net total de 21 M€ portant sur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement.

Pour rappel, les tests de perte de valeur pratiqués en 2009 avaient conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs non courants pour un montant net total de 15 M€ dont principalement une dotation de 6 M€ affectés aux immobilisations incorporelles et corporelles portant sur les secteurs Franprix-Leader Price et Monoprix.

> Pertes de valeur des goodwill dans les filiales opérationnelles

Les goodwill des filiales opérationnelles se situent essentiellement dans l'activité Grande distribution. Les valeurs d'utilité ont été déterminées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels après impôts.

> Paramètres utilisés pour le calcul des flux actualisés de trésorerie future :

Zone géographique	Taux de croissance ⁽¹⁾	Valeur terminale (x EBITDA)	Taux d'actualisation après impôt ⁽²⁾
Activité Grande distribution			
France	1,1 à 1,6%	9,0	6,4% à 9,0%
Argentine	15,5%	9,5	20,9%
Colombie	5,8%	9,5	9,8%
Uruguay	5,5%	9,5	12,2%
Thaïlande	2,0%	9,0	6,6%
Vietnam	9,0%	9,5	14,8%
Océan Indien	1,6%	9,0	6,0 à 12,0%
Autres activités			
France	1,1 à 1,6%	7 à 8,0	6,0 à 8,2%

(1) Le taux de croissance sur la période de projection des flux inclut le taux de croissance anticipé de l'indice des prix, très élevé dans certains pays.

(2) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Selon la méthodologie permanente retenue par le groupe Casino, celui-ci est calculé en tenant compte du bêta endetté du secteur, de la prime de risque marché historique et du coût de l'endettement du groupe Casino.

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2010.

Au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le groupe Casino estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas, à l'exception de l'UGT Geimex, la comptabilisation d'une perte de valeur. Notamment, la hausse de 100 points des taux d'actualisation ou la baisse de 0,5 point des multiples d'EBITDA servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale n'auraient pas conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur. Concernant l'UGT Geimex, le test 2010 fait ressortir une valeur d'utilité très proche de la valeur comptable. La hausse de 100 points du taux d'actualisation ou la baisse de 0,5 point du multiple d'EBITDA servant au calcul de la valeur terminale ou encore la baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux de la dernière année des prévisions servant au calcul de la valeur terminale auraient conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur pour la quote-part du groupe Casino entre 2 et 6 M€.

GPA a fait l'objet d'une évaluation externe au cours des mois de décembre 2010 et janvier 2011 qui a abouti à l'absence de perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les principales hypothèses et modalités de cette évaluation se résument ainsi : l'estimation de la valeur d'utilité de GPA est basée sur les flux actualisés de trésorerie futurs et confortée sur la base d'une analyse multicritères (comparables boursiers et multiples de transactions). La méthodologie d'actualisation des flux de trésorerie futurs a été considérée comme fondamentale pour évaluer GPA. Cette dernière utilise des projections de flux de trésorerie établies à partir des prévisions financières approuvées par la Direction, couvrant une période de trois ans et un taux d'actualisation de 10,7%. Les flux de trésorerie au-delà de cette période ont été extrapolés sur une durée de deux ans avant de déterminer la valeur terminale. Les hypothèses clés comprennent notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires, d'actualisation et le multiple d'EBITDA (10,7 x) retenu dans le calcul de la valeur terminale. Au 31 décembre 2010, un taux d'actualisation supérieur de 1 300 points à celui retenu ou une baisse de 5,8 points du multiple d'EBITDA ramènerait la valeur d'utilité à la valeur comptable.

■ Note 17. Participations dans les entreprises associées

a. Variations des participations dans les entreprises associées

Sociétés (En millions d'euros)	Pays	Ouverture		Quote-part de résultat	Dividendes versés	Variations périmètre et change	Clôture	
		% de détention	Valeur des titres mis en équivalence				Valeur des titres mis en équivalence	% de détention
Variations en 2009 Retraité								
Entreprises associées du groupe GPA	Brésil	-	10	3		14	27	-
Entreprises associées du Groupe Franprix - Leader Price	-	-	75	5	(5)	12	87	-
Easy Holland BV	Colombie	30,00%	2			(2)		-
AEW Immocommercial	France	20,48%	25	2	(4)		23	20,48%
OPCI – Actifs magasins	-	-				41	41	-
Entreprises associées du groupe Cdiscount	-	-	2	(3)		1		-
Easy Colombia	Colombie	30,00%	9	(1)		(8)		-
Autres sociétés	-	-	1	(3)		2		-
Total			124	3	(9)	60	178	
Variations en 2010								
Entreprises associées du groupe GPA	Brésil	-	27	7		5	39	-
Entreprises associées du Groupe Franprix - Leader Price	-	-	87	1	(6)	18	100	-
AEW Immocommercial	France	20,48%	23	2	(3)		22	20,48%
OPCI – Actifs magasins	-	-	41	2	(1)	(42)		-
Autres sociétés	-	-		3		(1)	2	-
Total			178	15	(10)	(20)	163	

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les mouvements constatés sur les participations des entreprises associées correspondent principalement aux sorties des OPCI Vivéris et SPF1 suite à l'absence d'influence notable sur ces deux entités.

Ces entreprises associées n'étant pas cotées, il n'existe pas de valeur boursière pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Les transactions avec les entreprises associées sont présentées en III.3.b.

b. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de passifs éventuels dans les entreprises associées.

■ Note 18. Participations dans les coentreprises

Les sociétés ou sous-groupes Monoprix, Distridyn, Régie Média Trade, dunnhumby France et Geimex, détenues à hauteur de 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés ou sous-groupes Banque du Groupe Casino, Grupo Disco de Uruguay, Wilkes et le groupe GPA, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

Certaines de ces co-entreprises font l'objet d'options d'achat et de vente, notamment GPA et Monoprix (voir note III.1).

a. Comptes agrégés, retraités aux normes IFRS, des principales coentreprises

(en millions d'euros, pour la quote-part détenue)	2010			2009 retraité		
	Total	Dont GPA ⁽¹⁾	Dont Monoprix	Total	Dont GPA	Dont Monoprix
Quote-part détenue		33,70%	50,00%		33,67%	50,00%
Produits	8 314	4 762	1 938	6 251	3 006	1 840
Charges	(8 092)	(4 650)	(1 850)	(6 074)	(2 927)	(1 768)
Actifs non courants	4 242	2 358	1 111	3 235	1 506	1 108
Actifs courants	3 603	2 344	329	2 327	1 208	295
Total actifs	7 845	4 702	1 440	5 562	2 714	1 403
Situation nette	3 195	1 840	611	2 336	1 159	582
Passifs non courants	1 175	852	113	817	548	113
Passifs courants	3 475	2 010	716	2 409	1 007	708
Total passifs	7 845	4 702	1 440	5 562	2 714	1 403

(1) Voir Note 1.

b. Quote-part des passifs éventuels

Au 31 décembre 2010, les passifs éventuels dans les coentreprises concernent uniquement des risques sociaux et fiscaux chez GPA et s'élèvent à 434 M€ (en quote-part).

■ Note 19. Actifs financiers non courants

a. Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009 retraité
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	302	338
Autres actifs financiers disponibles à la vente	120	79
Actifs financiers disponibles à la vente	422	417
Prêts	108	99
Dérivés actifs non courants	2	2
Loyers prépayés ⁽¹⁾	184	124
Dépôts cautionnements et autres	13	15
Créances rattachées aux participations	274	144
Actifs financiers non courants	1 003	801

(1) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne de 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

b. Variation des actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros)	2010	2009
Au 1^{er} janvier	417	550
Augmentations	48	40
Diminutions ⁽¹⁾	(95)	(55)
Variations de la juste valeur ⁽²⁾	47	(8)
Pertes de valeur nette	(15)	(25)
Variations de périmètre et de change ⁽³⁾	40	(85)
Autres	(20)	
Au 31 décembre	422	417

(1) Les diminutions regroupent les cessions et les remboursements de capital.

(2) Par ailleurs, il a été constaté -9 M€ d'ajustement de juste valeur antérieurement constatés en capitaux propres et recyclés en résultat 2010, contre -6 M€ en 2009.

(3) Les variations de périmètre et de change de l'exercice 2010 correspondent essentiellement à l'entrée des titres des OPCV Vivéris et SPF1 (voir note 17a) compensée partiellement par la consolidation de sociétés antérieurement non consolidées.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 20. Stocks

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Grande distribution (marchandises)	2 751	(42)	2 709	2 389	(35)	2 354
Articles de sport	175	(5)	170	158	(5)	153
Immobilier	213	(27)	186	242	(18)	224
Total	3 139	(74)	3 065	2 789	(58)	2 731

■ Note 21. Clients

a. Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés	989	930
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(107)	(78)
Créances de l'activité de crédit	969	751
Dépréciations des créances de l'activité de crédit	(97)	(86)
Total	1 754	1 517

b. Dépréciation des créances clients

(En millions d'euros)	2010	2009
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés		
Au 1^{er} janvier	(78)	(67)
Dotation	(34)	(22)
Reprise	25	16
Variation de périmètre	(17)	(4)
Différences de change	(3)	(1)
Au 31 décembre	(107)	(78)
Dépréciation des créances de l'activité de crédit		
Au 1^{er} janvier	(86)	(62)
Dotation	(36)	(54)
Reprise	25	31
Variation de périmètre		(1)
Différences de change		
Au 31 décembre	(97)	(86)

Les conditions de constitution des dépréciations sont détaillées en note III-4-d « Risques de contrepartie ».

■ Note 22. Autres créances

a. Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Autres créances ⁽¹⁾	1 577	1 052
Comptes courants des sociétés non consolidées	119	91
Dépréciations des autres créances et comptes courants	(31)	(33)
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	6	
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	158	146
Total	1 829	1 256

(1) Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs.

(2) Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances.

b. Dépréciation des autres créances et comptes courants

(En millions d'euros)	2010	2009
Au 1^{er} janvier	(33)	(28)
Dotations	(10)	(11)
Reprises	7	12
Variation de périmètre		(6)
Reclassement et autres mouvements	5	
Au 31 décembre	(31)	(33)

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 23. Actifs financiers courants

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actions cotées	16	60
Actifs financiers disponibles à la vente (courants)	20	
Obligations à court terme	106	21
Créances financières à court terme	7	50
Divers	36	3
Titres de placement et assimilés	185	134
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur et dérivés de dette	126	119
Actifs financiers courants	311	253

■ Note 24. Trésorerie nette

a. Décomposition

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Équivalents de trésorerie	2 119	2 186
Disponibilités	1 319	1 125
Trésorerie brute et équivalents de trésorerie	3 438	3 311
Crédits spots et lignes confirmées		(55)
Concours bancaires courants	(341)	(361)
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie	3 097	2 895

(En millions d'euros)	31/12/2010	%	31/12/2009	%
Euro	2 129	62	2 585	78
Dollar américain	40	1	29	1
Peso argentin	31	1	15	
Real brésilien	676	20	311	9
Baht thaïlandais	128	4	42	1
Peso colombien	312	9	216	7
Dong vietnamien	57	2	24	1
Peso uruguayen	32	1	20	1
Bolivar vénézuélien			39	1
Zloty polonais	3		3	
Autres devises	30	1	27	1
Trésorerie brute et équivalents de trésorerie	3 438	100	3 311	100

b. Analyse de la trésorerie par devises

Le poste trésorerie inclut à hauteur de 187 M€ au 31 décembre 2010, contre 181 M€ au 31 décembre 2009, la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Au 31 décembre 2010, les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme, d'OPCVM de trésorerie « monétaires euros » et d'autres instruments similaires. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie.

■ Note 25. Capitaux propres

a. Gestion du capital

La politique du groupe Foncière Euris consiste à maintenir une base de capital solide (tant en part du Groupe qu'en Intérêts minoritaires), afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des partenaires et des marchés financiers.

L'objectif du Groupe en termes de gestion des capitaux propres est de maximiser la valeur pour les actionnaires, réduire le coût du capital tout en maintenant ses capacités financières afin de saisir d'éventuelles nouvelles opportunités créatrices de valeur.

Par ailleurs, le Groupe prête attention au nombre et à la diversité de ses actionnaires ainsi qu'au niveau et à la régularité des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Foncière Euris a mis en œuvre en novembre 2006 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association Française des marchés Financiers pour les professionnels de la Bourse et de la finance (AMAFI) afin de s'assurer de l'animation du marché des titres de la Société.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en Assemblée générale ordinaire, Foncière Euris est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la Société en vue notamment :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants ;
- de faire assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- et de les annuler dans la limite d'un nombre maximal ne pouvant excéder 10% du capital social.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 200 M€.

b. Capital social

Le capital social s'élève à 150 M€. Il est composé de 9 976 594 actions de 15 € de valeur nominale.

c. Détail des primes, titres auto-détenus et réserves

Les primes d'émission, de fusion et d'apport sont celles de la société-mère.

Foncière Euris détient 22 667 actions propres et 340 789 actions d'auto-contrôle via l'une de ses sous-filiales.

Les réserves consolidées comprennent :

- les réserves de la société-mère après retraitement de consolidation,
- les capitaux propres retraités de chacune des filiales diminués de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentés du goodwill éventuel,
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs,
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente,
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

d. Écarts de conversion

Ce compte comprend les écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

> Ventilation des écarts de conversion par pays

(En millions d'euros) Pays	31/12/2010			31/12/2009 retraité		
	Part du Groupe	Minoritaires	Écart de conversion total	Part du Groupe	Minoritaires	Écart de conversion total
Brésil	178	444	622	107	266	373
Argentine	(13)	(35)	(48)	(13)	(33)	(46)
Colombie	35	159	194	1	(19)	(18)
Uruguay	13	35	48	9	24	33
Venezuela (voir Note 1)				3	5	8
États-Unis	(3)	(4)	(7)	(2)	(4)	(6)
Thaïlande	21	90	111	3	5	8
Pologne	17	36	53	16	34	50
Océan Indien	(2)	(7)	(9)	1	(9)	(8)
Autres	(1)	(3)	(4)	(2)	(5)	(7)
Total	245	715	960	123	264	387

Les variations en 2010 résultent principalement de l'appréciation des devises brésilienne, colombienne et thaïlandaise par rapport à l'euro.

Les variations en 2009 résultent principalement de l'appréciation des devises brésilienne et colombienne par rapport à l'euro. Par ailleurs, la variation 2009 inclut les écarts de conversion qui ont été rapportés au résultat lors des opérations de mouvements de titres sur GPA pour un montant de 12 M€.

e. Annexe à l'état des produits et charges comptabilisés

(En millions d'euros)	2010	2009
Actifs financiers disponibles à la vente	37	(13)
Variation de juste valeur sur la période	37	(18)
Recyclage en résultat	9	7
(Charge) ou produit d'impôt	(9)	(2)
Couverture de flux de trésorerie	3	(4)
Variation de juste valeur sur la période	8	(45)
Recyclage en résultat	(5)	45
(Charge) ou produit d'impôt		(4)
Écarts de conversion (Note 25.d)	573	527
Variation des écarts de conversion de la période	627	540
Recyclage en résultat lié à des cessions sur la période	(54)	(13)
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement d'actifs (note 26.b)	(12)	(4)
Variation de la période	(18)	(6)
(Charge) ou produit d'impôt	6	2
Total	601	506

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

f. Paiements en actions

> Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat par le Groupe en 2010 s'élève à 22 M€ (contre 19 M€ en 2009). Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

L'impact cumulé en compte de résultat des paiements en actions accordés par la société Foncière Euris est non significatif pour 2009 et 2010.

> Caractéristiques des plans d'options sur actions sur les titres de la société consolidante

Le détail des différents plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

	Plans de souscription			
	08/06/2006	02/10/2007	24/04/2008	27/04/2009
Date d'attribution	08/06/2006	02/10/2007	24/04/2008	27/04/2009
Date d'échéance	08/12/2011	01/04/2013	23/10/2013	27/10/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	4	7	7	6
Nombre d'options accordées à l'origine	16 000	17 000	17 000	10 000
Nombre d'options auxquelles il a été renoncé	3 000	3 000	3 000	3 000
Nombre d'options exercées				
Nombre d'options restant en fin de période	13 000	14 000	14 000	7 000
Prix d'exercice en €	82,73	99,02	82,58	55,92
Valorisation des options				
Juste valeur à l'attribution en €	11,28	19,14	14,20	8,30
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Dividende projeté en €	3,00	3,00	3,15	3,15
Volatilité	20,80%	19,82%	21,77%	22,81%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt	3,71%	4,17%	4,02%	2,82%

> Informations relatives aux plans en cours sur les titres de la société consolidante

	Stock-options sur actions	
	prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1^{er} janvier 2009	94,31 €	69 200
<i>Dont options exerçables</i>		19 200
Options accordées	55,92 €	10 000
Options exercées		
Options supprimées		
Options arrivées à expiration	108,78 €	(9 600)
En circulation au 31 décembre 2009	86,80 €	69 600
<i>Dont options exerçables</i>		25 600
Options accordées		
Options exercées		
Options supprimées	86,19 €	(14 900)
Options arrivées à expiration	111,54 €	(6 700)
En circulation au 31 décembre 2010	83,53 €	48 000
<i>Dont options exerçables</i>		13 000

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Caractéristiques des principaux paiements en actions dans les filiales consolidées

Le détail des principaux plans attribués depuis le 7 novembre 2002 et en cours de validité figure dans les tableaux ci-après :

■ Rallye :

	Plans de souscription					
Date d'attribution	07/06/2006	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009	09/12/2009	06/09/2010
Date d'échéance	07/12/2011	31/03/2013	22/10/2013	27/10/2014	08/06/2015	05/03/2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	61	60	66	13	1	12
Nombre d'options accordées à l'origine	254 120	181 127	258 091	310 521	12 000	124 485
Nombre d'options auquel il a été renoncé	61 410	32 120	41 592	79 037		
Nombre d'options exercées						
Nombre d'options restant en fin de période	192 710	149 007	216 499	231 484	12 000	124 485
Prix d'exercice en €	36,84	48,73	43,15	14,24	24,62	26,44
Valorisation des options						
Juste valeur à l'attribution en €	7,20	10,16	8,74	1,55	5,90	5,99
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	26,37%	26,08%	28,39%	39,81%	40,81%	40,72%
Durée de vie de l'option	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Taux d'intérêt sans risque	3,79%	4,23%	3,99%	2,84%	2,83%	1,92%
Dividende projeté	4,00%	4,00%	4,00%	0%	0%	0%

Aucun de ces plans de souscriptions ne prévoit la possibilité d'un exercice anticipé.

Rallye a également attribué en octobre 2007, avril 2008, avril 2009 et septembre 2010 des plans d'attribution d'actions gratuites. À l'exception du plan d'avril 2009, l'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu est la couverture de la dette financière nette par les actifs, pour le plan 2010 le critère est la couverture des frais financiers par l'EBITDA.

Le détail des plans d'actions gratuites figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	01/10/2007	23/04/2008	27/04/2009 ⁽¹⁾	06/09/2010 ⁽²⁾
Date d'échéance	01/01/2011	23/07/2011	27/10/2011	06/03/2013
Nombre de bénéficiaires à l'origine	60	66	64	61
Nombre d'actions accordées à l'origine	29 686	44 161	199 768	143 195
Nombre d'actions auquel il a été renoncé	4 305	5 953	24 057	
Nombre d'actions restant en fin de période	25 381	38 208	175 711	143 195
Valorisation des actions				
Juste valeur à l'attribution en €	42,60	36,62	9,72	19,86
Durée d'acquisition des droits	3 ans et 3 mois	3 ans et 3 mois	2 ans et 6 mois	2 ans et 6 mois

(1) Pas de critère de performance.

(2) Pas de critère de performance pour 50% des actions.

■ Casino :

Caractéristiques des principaux plans de souscription

Plans de souscription							
Date d'attribution	13/04/2006	13/04/2007	14/04/2008	05/12/2008	08/04/2009	04/12/2009	29/04/2010
Date d'échéance	12/10/2011	12/10/2012	13/10/2013	04/06/2014	07/10/2014	03/06/2015	28/10/2015
Cours de l'action lors de l'attribution	59,80 €	75,80 €	75,10 €	43,73 €	48,37 €	58,31 €	65,45 €
Prix d'exercice de l'option	58,16 €	75,75 €	76,73 €	49,02 €	49,47 €	57,18 €	64,87 €
Nombre d'options attribuées à l'origine	354 360	362 749	434 361	109 001	37 150	72 603	48 540
Nombre d'options en circulation	135 873	229 489	358 035	102 578	36 150	72 281	48 115
Durée de vie	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2	5 ans 1/2
Dividende projeté	2%	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Volatilité attendue	25,87%	23,55%	24,04%	26,77%	29,60%	30,02%	29,32%
Taux d'intérêt sans risque	3,94%	4,78%	4,17%	3,05%	2,44%	2,09%	1,69%
Juste valeur de l'option	11,88 €	16,73 €	13,61 €	6,14 €	5,07 €	8,59 €	10,33 €

Caractéristiques des principaux plans d'attribution d'actions gratuites

Plans d'attribution			
Date d'attribution	14/04/2008	08/04/2009	29/04/2010
Échéance des plans			
Période d'attribution	13/10/2011	08/10/2011	29/04/2013
Période de conservation	13/10/2013	08/10/2013	29/04/2015
Cours de l'action lors de l'attribution	75,10 €	48,37 €	65,45 €
Nombre d'actions à l'origine	183 641	492 273	296 765
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance	Oui	Oui	Oui
Taux de performance retenu	(1)	(1)	(1)
Nombre d'actions en circulation avant application des critères de performance	5 758	432 765	287 415
Juste valeur de l'option	61,92 €	34,18 €	50,86 €

(1) Le critère de performance retenu pour les plans d'actions attribués le 14 avril 2008, le 8 avril 2009 et le 29 avril 2010, dépend de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2010, les taux de performance sont les suivants :

Plans attribués le	14/04/2008	08/04/2009	29/04/2010
Monoprix	50% (sur une base de 2 118 actions)	98% (sur une base de 8 960 actions)	74% (sur une base de 11 945 actions)
Codim 2	100% (sur une base de 3 640 actions)	100% (sur une base de 5 350 actions)	100% (sur une base de 5 100 actions)
Autres sociétés	0%	96% (sur une base de 418 455 actions)	100% (sur une base de 270 370 actions)

Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires, les niveaux de résultats opérationnels courants, ou encore d'endettement financier net.

■ Groupe GO Sport :

Caractéristiques des principaux plans de souscription et d'achat d'actions

	Plans de souscription							
	24/03/2006	22/05/2007	05/12/2007	01/07/2008	14/05/2009	18/05/2009	03/12/2009	30/04/2010
Date d'attribution	24/03/2006	22/05/2007	05/12/2007	01/07/2008	14/05/2009	18/05/2009	03/12/2009	30/04/2010
Date d'échéance	24/09/2011	21/11/2012	04/06/2013	31/12/2013	13/11/2014	17/11/2014	02/06/2015	30/10/2015
Nombre de bénéficiaires à l'origine	74	76	5	78	2	62	4	82
Nombre d'options accordées à l'origine	109 000	78 400	58 833	147 133	157 868	119 900	30 000	91 950
Nombre d'options auquel il a été renoncé	80 800	44 000	3 000	48 153		33 100		9 300
Nombre d'options exercées								
Nombre d'options restant en fin de période	28 200	34 400	55 833	98 980	157 868	86 800	30 000	82 650
Prix d'exercice en €	69,71	70,59	64,43	36,90	9,94	9,87	22,15	18,85
Valorisation des options								
Juste valeur à l'attribution en €	16,75	21,76	19,09	9,23	1,85	1,83	7,06	5,56
Modèle de valorisation utilisé	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial	Trinomial
Volatilité	22,66%	22,52%	20,88%	23,34%	32,07%	32,08%	37,35%	38,29%
Dividende projeté	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	5%
Durée de vie de l'option	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois
Taux d'intérêt	3,47%	4,33%	4,33%	5,11%	2,77%	2,76%	2,80%	2,47%

L'évolution du nombre d'options attribuées dans le cadre des plans d'options ci-dessus et du prix moyen d'exercice sur la période est la suivante :

	Rallye		Groupe GO Sport		Casino	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au 1^{er} janvier 2009	41,76 €	1 151 831	54,48 €	342 466	71,14 €	2 515 543
<i>Dont options exerçables</i>		271 250		49 400		1 283 320
Options accordées	14,63 €	322 521	11,10 €	307 768	54,57 €	109 753
Options exercées					58,06 €	(9 373)
Options supprimées	43,15 €	(400)	48,51 €	(54 700)	75,73 €	(1 210 279)
Options à expiration	41,38 €	(271 250)				
En circulation au 31 décembre 2009	34,57 €	1 202 702	32,61 €	595 534	65,98 €	1 405 644
<i>Dont options exerçables</i>		207 001		27 700		527 581
Options accordées	26,44 €	124 485	18,85 €	91 950	64,87 €	48 540
Options exercées					57,94 €	(281 725)
Options supprimées	30,76 €	(194 001)	43,12 €	(112 753)	69,75 €	(120 974)
Options à expiration	40,16 €	(207 001)			58,16 €	(41 705)
En circulation au 31 décembre 2010	33,03 €	926 185	28,35 €	574 731	68,04 €	1 009 780
<i>Dont options exerçables</i>		192 710		62 600		414 296

g. Dividendes

Le Conseil d'administration proposera la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2010 de 2,15 € par action.

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale le 5 mai 2011.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 26. Provisions

a. Décomposition et variations

(En millions d'euros)	Provisions au 31/12/2009 Retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Variation de périmètre et transferts	Variation de change	Autres	Provisions au 31/12/2010
Service après-vente	7	7	(6)					8
Médaille du travail	21		(1)				1	21
Retraite ⁽¹⁾	107	66	(54)	(2)		2	23	142
Prime pour services rendus	15	15	(15)					15
Litiges divers	63	17	(10)	(8)		4	2	68
Risques et charges divers	263	217	(140)	(13)	(7)	9	4	333
Restructurations	3	17	(3)	(67)	67			17
Risque lié à l'opération TRS ⁽²⁾	17			(17)				
Total des provisions	496	339	(229)	(107)	60	15	30	604
<i>dont non courant</i>	245	104	(81)	(22)	5	11	60	322
<i>dont courant</i>	251	235	(148)	(85)	55	4	(30)	282

(1) Voir le point b, ci-après.

(2) Voir le point c, ci-après.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des risques ou procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires, restructuration d'actifs...), fiscale ou économique (contrefaçons,...).

b. Engagements de retraite et avantages assimilés

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France.

> Plan à prestations définies

Synthèse

Le tableau suivant permet d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009.

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
Valeur actuelle des obligations couvertes	166	141			166	141
Juste valeur des actifs du régime	(55)	(62)			(55)	(62)
Couverture financière des engagements financés	111	79			111	79
Valeur actuelle des obligations non couvertes	13	11	18	17	31	28
Surplus non reconnu (limitation d'actif)						
Provision comptabilisée au bilan	124	90	18	17	142	107

> Évolution des engagements

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
A. VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE						
Dettes actuarielles début de période	152	137	17	365	169	502
Coût des services rendus	13	11	1	1	14	12
Intérêt sur la dette actuarielle	6	5			6	5
Variation de périmètre ⁽¹⁾				(350)		(350)
Décassements	(11)	(5)	(2)		(13)	(5)
Pertes et (gains) actuariels	19	6			19	6
Variation de change			2	1	2	1
Contribution des salariés						
Effet des réductions / liquidations de régime		(1)				(1)
Changement d'hypothèses		(1)				(1)
Autres mouvements						
Dettes actuarielles fin de période (A)	179	152	18	17	197	169
B. VARIATION DES ACTIFS DE COUVERTURE						
Juste valeur des actifs de couverture début de période	62	66		366	62	432
Rendement attendu des actifs de couverture	1	1			1	1
(Pertes) et gains actuariels	1	(1)			1	(1)
Contribution de l'employeur						
Contribution des salariés						
Prestations payées	(9)	(4)			(9)	(4)
Variation de périmètre				(366)		(366)
Autres mouvements						
Juste valeur des actifs de couverture fin de période (B)	55	62			55	62
C. COUVERTURE FINANCIÈRE (A - B)	(124)	(90)	(18)	(17)	(142)	(107)
Plafonnement d'actif						
Engagement net de retraite	(124)	(90)	(18)	(17)	(142)	(107)

(1) La variation de périmètre en 2009 concerne Super de Boer.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Solde des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres

(En millions d'euros)	2010	2009
Provisions (diminution) / augmentation	15	(3)
(Actifs) / Passifs d'impôts différés	(5)	1
Diminution / (augmentation) cumulée des capitaux propres, nette d'impôts	10	(2)
Dont, part du Groupe	3	(1)
Produit / (charge) après impôt, enregistré en capitaux propres	(12)	(4)

> Rapprochement des provisions au bilan

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
En début d'exercice	90	71	17	30	107	101
Écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	18	6			18	6
Contribution des salariés						
Charge de l'exercice	18	14	1		19	14
Décassements	(8)	(4)	(2)		(10)	(4)
Remboursement partiel des actifs du régime	6	3			6	3
Variation de périmètre				(14)		(14)
Surplus non reconnu (limitation d'actif)						
Variation de change			2	1	2	1
En fin d'exercice	124	90	18	17	142	107

> Composante de la charge de la période

(En millions d'euros)	France		International		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Coût financier	6	5			6	5
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)			(1)	(1)
Charge comptabilisée en résultat financier	5	4			5	4
Coût des services rendus	13	11	1	1	14	12
Coût des services passés						
Réduction / Liquidation de régime		(1)				(1)
Charge comptabilisée en frais de personnel	13	10	1	1	14	11
Charge de l'exercice	18	14	1	1	19	15

> Politique et stratégie de couverture des engagements

Données historiques

(En millions d'euros)	2010	2009	2008	2007	2006
Valeur actuelle des obligations couvertes	166	141	464	125	120
Juste valeur des actifs du régime	(55)	(62)	(432)	(71)	(84)
Sous-total	111	79	32	54	36
Valeur actuelle des obligations non couvertes	31	28	38	23	11
Actifs plafonnés			30		
Provision comptabilisée au bilan	142	107	100	77	47

Les actifs de couverture sont composés principalement de SICAV monétaires et d'obligations à taux fixe à hauteur respectivement de 87% et 11%.

> Hypothèses actuarielles

En France, la loi portant réforme des retraites a été promulguée par le Président de la République et publiée au Journal Officiel le 10 novembre 2010. Cette nouvelle loi, augmentant progressivement l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans en 2018, n'a pas eu d'incidence significative sur l'engagement de la provision pour indemnités de fin de carrière. Les impacts non significatifs de cette nouvelle loi sont assimilés à un écart actuariel comme tous les effets des évolutions législatives antérieures qui impactaient les hypothèses actuarielles de calcul des engagements (notamment la loi Fillon 2003).

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	France		International	
	2010	2009	2010	2009
Taux d'actualisation	4,0%	4,9% – 5,0%	4,1% – 7,5%	4,9% – 8,0%
Taux de croissance attendu des salaires	2,0% à 2,5%	2,5%	3,0%	2,5% – 4,0%
Age de départ à la retraite	62 – 67 ans	62 – 65 ans	50 – 60 ans	57 – 65 ans
Taux de rendement attendu des actifs	4,0%	3,5% – 3,9%	-	-

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

Le taux de rendement attendu des actifs du régime, correspond en 2010, au taux effectivement constaté au cours de l'exercice précédent. Le rendement effectif en 2010 pour la France s'est élevé à 1 M€ en 2010 et 2009.

> Sensibilité des hypothèses actuarielles

L'impact d'une variation de 50 points de base sur le taux d'actualisation générerait une variation de 6,1% du montant total des engagements.

Une variation à la hausse ou la baisse de 10 points de base sur le taux de croissance des salaires aurait pour impact une variation de 1,2% à la hausse ou à la baisse du montant total de l'engagement.

L'impact d'une variation de 50 points de base sur le taux de rendement attendu des actifs de couverture n'entraînerait pas de variation significative du produit des actifs de couverture.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Ajustement d'expérience

Les ajustements d'expérience correspondent à l'incidence sur les engagements entre les prestations estimées à la clôture précédente et les prestations payées sur l'exercice et s'élèvent à la clôture au 31 décembre 2010 à -8 M€.

> Versements attendus en 2011

Le Groupe s'attend à verser, au cours de l'exercice 2011, des indemnités de l'ordre de 8 M€ au profit de ses régimes à prestations définies.

> Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages-retraite et s'élèvent à 280 M€ au titre de l'exercice 2010 (260 M€ au titre de l'exercice 2009).

c. Risque lié à l'opération « Total Return Swap » portant sur les actions Exito

Le 19 décembre 2007, Casino a annoncé la modification du pacte d'actionnaire d'Exito signé le 7 octobre 2005.

À la même date, les actionnaires minoritaires Suramericana de Inversiones S.A. ainsi que d'autres partenaires stratégiques colombiens ont signé avec Citi des accords d'options de vente et d'achat portant sur leur participation dans Exito (pour respectivement 5,8% et 4,4%), tandis que Grupo Nacional de Chocolates SA cédait à Citi, le 8 janvier 2008, les actions qu'il détenait dans le capital d'Exito. En conséquence de ces signatures, ces partenaires ont renoncé à l'option de vente dont ils bénéficiaient par le pacte d'actionnaires historique avec Casino, libérant ainsi le Groupe de l'engagement de leur racheter leur participation dans Exito.

Suramericana a cédé sa participation de 5,8% le 19 janvier 2010 à 21 804 COP par action.

L'option de vente portant sur les 4,4% détenue par les autres partenaires stratégiques colombiens sera exerçable pendant une période de 3 mois à compter du 16 décembre des années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. L'option d'achat sera exerçable par Citi pour une période de trois mois à compter du 16 mars 2015. Le prix d'exercice de ces options sera la plus élevée des valeurs suivantes :

- un prix fixe de 19 477 COP par action, réévalué de l'inflation +1% ;
- un multiple de l'EBITDA minoré de la dette financière nette ;
- un multiple des ventes minoré de la dette financière nette ;
- la moyenne des 6 derniers mois du cours de Bourse.

Concomitamment à ces différents accords, Casino a signé avec Citi les 8 janvier 2008 et 19 janvier 2010 un contrat de Total Return Swap (TRS) d'une durée de 3 ans et 3 mois avec règlement net en numéraire pour des actions Exito acquises respectivement auprès de Chocolates et Suramericana, et s'est engagé à signer un autre contrat de TRS portant sur la participation de 4,4% des autres partenaires, objet des accords d'options de vente et d'achat mentionnés ci-dessus.

Au cours du premier semestre 2010, le TRS Chocolates a été débouclé conduisant à une perte de 5 M€.

Selon les termes du TRS Suramericana, Casino recevra, à l'échéance, la différence entre le prix de marché (prix de vente de la participation par Citi) et un montant minimum de 21 804 COP par action, si celle-ci est positive, ou, dans le cas inverse, versera cette somme à Citi.

Le TRS portant sur la participation de 4,4% des autres partenaires stratégiques colombiens, de mêmes conditions que les TRS Chocolates et Suramericana, entrera en vigueur pour une période maximale de 3 ans et de 3 mois à compter de la date d'exercice de l'option de vente ou d'achat.

Casino recevra, ou paiera le cas échéant, la différence entre le prix de vente de la participation sur le marché et le prix d'entrée dans le TRS (soit le prix de cession par l'actionnaire minoritaire à Citi selon les formules décrites ci-dessus).

Casino n'a, contractuellement, aucun engagement, ni possibilité, de rachat des titres auprès de Citi en fin des TRS (dénouement net en numéraire).

Le risque principal pour Casino est que le prix de cession par Citi à l'échéance des TRS soit inférieur au prix d'achat par Citi auprès des actionnaires colombiens, et que Casino soit obligé de verser à Citi la différence, si elle est négative, entre le prix d'entrée (prix d'exercice du put par les actionnaires) et le prix de sortie (prix de marché lors de la cession par Citi).

L'évaluation du risque dépend de plusieurs facteurs :

- le prix d'exercice par les actionnaires détenant une participation de 4,4% dans Exito, qui est lui-même fonction de la période qu'ils choisiront pour exercer leur option au regard de leur anticipation des conditions de marché et des performances à venir d'Exito ;

- la durée de chacun des TRS, durée maximale de 3 ans et 3 mois à compter de la date d'exercice de toute option détenue par les partenaires colombiens ;
- la valeur de marché de l'action Exito à l'échéance des TRS.

Une banque a simulé différents scénarii pour déterminer les périodes les plus opportunes d'exercice par les actionnaires minoritaires de leur option de vente, et déterminé des valeurs de marché de l'action Exito à l'issue des TRS selon une approche multicritère assise sur les performances opérationnelles attendues au travers du business plan de la Société, des attentes des investisseurs et du cours de Bourse d'Exito.

Compte tenu des caractéristiques propres de ces TRS et de l'évaluation des risques rattachés (le cours de Bourse est de 23 360 COP au 31 décembre 2010), le Groupe a enregistré une reprise de provision de 17 M€ sur l'exercice éteignant totalement au 31 décembre 2010 la provision initialement constatée. La valorisation du scénario le plus probable, dénommé « central case », fait ressortir au 31 décembre 2010 une valeur positive de 18 M€. Les autres scénarii intitulés « high case » (vision plus optimiste) et « low case » (vision plus pessimiste) ont abouti à un actif évalué respectivement à 31 et 7 M€. Compte tenu de l'incertitude liée à l'évaluation des flux de trésorerie et de manière cohérente au traitement comptable appliqué jusqu'à présent, aucun actif n'a été constaté au 31 décembre 2010.

■ Note 27. Passifs financiers

1. Composition des passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- au « coût amorti » pour les dettes financières ;
- à la « juste valeur par résultat » pour les instruments dérivés.

> a. Composition des passifs financiers

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	6 340	853	7 193	6 645	446	7 091
Autres dettes financières ⁽¹⁾	2 238	1 525	3 763	2 300	1 215	3 515
Contrats de crédit-bail ⁽²⁾	63	43	106	88	43	131
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires ⁽³⁾	1	57	58	3	77	80
Instruments financiers dérivés passifs	61	119	180	183	67	250
Total passifs financiers	8 703	2 597	11 300	9 219	1 848	11 067

(1) Voir tableaux de détail pages suivantes.

(2) Voir III.2.

(3) Voir b. de la note courante.

■ Détail des emprunts obligataires

Le groupe Casino dispose d'un programme EMTN (Euro Medium Term Notes) dont le plafond s'élève à 8 000 M€ en date de clôture. La date de signature et d'approbation de ce programme par la CSSF (Commission de surveillance du Secteur Financier) du Grand Duché de Luxembourg est le 25 octobre 2010. La date d'échéance du programme en cours au 31 décembre 2010 est le 25 octobre 2011. Au 31 décembre 2010, l'encours des emprunts obligataires émis dans le cadre du programme EMTN s'élève à 4 355 M€. Tous ces emprunts bénéficient de la Note du groupe Casino par les agences de rating Standard & Poor's et Fitch Ratings, « BBB- », et ne sont soumis à aucun covenant financier.

Les emprunts obligataires de maturité août 2012, avril 2013, avril 2014, janvier 2015, février 2017 et novembre 2018 émis dans le cadre du programme EMTN sont assortis d'une clause d'option de remboursement au gré des investisseurs en cas de dégradation de rating en catégorie « Non Investment Grade » consécutive à un changement de contrôle.

Ces mêmes emprunts, à l'exception de l'emprunt obligataire de maturité avril 2014, sont également assortis d'une clause dite de « step up coupon » en cas de passage de la notation de Casino en catégorie « Non Investment Grade ».

Les montants inscrits au bilan tiennent compte des règles de comptabilisation au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et de l'ajustement de juste valeur généré par la relation de couverture documentée dans le cadre de l'application de la norme IAS 39. Le montant des intérêts courus figure dans la rubrique « Autres dettes financières ».

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Emprunts obligataires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux d'intérêt nominal ⁽¹⁾	Maturité	Échéance	31/12/2010 ⁽²⁾	31/12/2009 ⁽²⁾
Foncière Euris 2006	EUR		taux variable				
Obligations indexées 2012		51	E3M + 1,95%	6 ans	nov.-12	46	58
Foncière Euris 2009	EUR		taux variable	4 ans			
Obligations indexées 2013		30	E3M + 5%	6 mois	août-13		32
Rallye 2003	EUR		taux fixe	10 ans			
Emprunt obligataire échangeable 2013 ⁽³⁾		300	3,250%	3 mois	juil.-13	324	312
Rallye 2004	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		375	5,625%	7 ans	oct.-11	374	496
Rallye 2010	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2014		500	5,875%	4 ans	mars-14	495	
Rallye 2010	EUR		taux fixe				
OREA 2015		100	3,000%	3 ans	févr.-15	99	
Rallye 2009	EUR		taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		500	8,375%	3 mois	janv.-15	492	502
Rallye 2009	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2016		500	7,625%	6 ans	nov.-16	494	505
Casino 2003	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2010		400	5,250%	7 ans	avr.-10		401
Casino 2004	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2011		210	4,750%	7 ans	juil.-11	210	399
Casino 2002	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2012		439	6,000%	10 ans	févr.-12	449	717
Casino 2009	EUR		taux fixe	3 ans			
Emprunt obligataire 2012		165	7,880%	6 mois	août-12	167	506
Casino 2008	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2013		719	6,380%	5 ans	avr.-13	745	1 251
Casino 2007 et 2008	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2014		677	4,880%	7 ans	avr.-14	701	691
Casino 2009	EUR		taux fixe	5 ans			
Emprunt obligataire 2015		750	5,500%	6 mois	janv.-15	782	761
Casino 2010	EUR		taux fixe				
Emprunt obligataire 2017		888	4,38%	7 ans	févr.-17	833	
Casino 2010	EUR		taux fixe	7 ans			
Emprunt obligataire 2018		508	4,48%	6 mois	nov.-18	472	
Casino 2002	USD		taux fixe				
Placement privé 2011		255	6,460%	9 ans	nov.-11	187	171
Exito / Carulla	COP		taux variable	5/8 et	avr -11/13		
Emprunts obligataires		84		10 ans	mai-15	100	86
GPA 2007	BRL		taux variable	4/5 et	mars -11/12/13		
Emprunt obligataire		108	CDI +0,5%	6 ans		119	108
GPA 2009	BRL		taux variable				
Emprunt obligataire 2011		28	119% CDI	2 ans	juin-11	30	28
GPA 2009	BRL		taux variable	3/4 et	déc -12/13/14		
Emprunt obligataire		67	109,5% CDI	5 ans	juin -13/14	74	67
Total emprunts obligataires						7 193	7 091

(1) CDI (Certificado de Deposito Interbancario).

(2) Les montants ci-dessus incluent l'incidence des couvertures de juste valeur.

(3) L'emprunt obligataire échangeable de Rallye émis en 2003 est comptabilisé selon la méthode du « split accounting » qui consiste :

- à séparer le dérivé incorporé à l'émission, et à le comptabiliser en capitaux propres ; les variations de juste valeur ultérieures n'étant pas prises en compte ;
- à valoriser le dérivé par différence entre la valeur nominale de l'emprunt et la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'options de conversions ;
- et à appliquer la méthode du coût amorti au contrat hôte.

■ Détail des autres dettes financières

Emprunts bancaires (En millions d'euros)	Devise	Montant nominal	Taux	Maturité	Échéance	31/12/2010	31/12/2009
HMB	EUR						
Emprunt structuré		125	taux fixe	5 ans	juil.-11		125
Cobivia	EUR						
Emprunt structuré		200	taux variable	5 ans	juil.-10		200
Cobivia	EUR						
Equity Swap			taux variable	3 ans	mai-11		69
Rallye	EUR						
Equity Swap			taux variable	3 ans	juil.-12		31
Rallye	EUR			4 ans			
Emprunt bancaire		125	taux variable	11 mois	nov.-11	75	125
Alpétrol	EUR						
Emprunt structuré		100	taux fixe	5 ans	oct.-11	126	122
Alpétrol	EUR						
Emprunt bancaire		50	taux variable	5 ans	janv.-12	50	50
Alpétrol	EUR						
Emprunt structuré		100	taux variable	5 ans	juin-12	100	99
Rallye	EUR			2 ans			
Emprunt bancaire		75	taux variable	11 mois	avr.-12	74	74
Kerrous	EUR						
Emprunt structuré		150	taux variable	5 ans	juil.-12	150	150
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		100	taux variable	3 ans	mars-13	100	100
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		75	taux variable	5 ans	juin-13	75	75
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		40	taux variable	5 ans	févr.-14	40	40
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		150	taux variable	7 ans	mai-14	150	152
Rallye	EUR						
Emprunt bancaire		50	taux variable	10 ans	févr.-18	50	50
Casino	EUR						
Emprunt structuré		183	taux variable	6 ans	juin-13	184	179
Casino	EUR						
Emprunt Schuldschein		130	taux variable	5 ans	mai-13	130	131
Alamea 2010	EUR						
Emprunt (note 27.2.b)		300	taux variable	5 ans	avr.-15	300	
Foncière Euris	EUR						
Emprunts bancaires divers		384	taux variable			384	327
Rallye	EUR						
Emprunts bancaires divers		101	taux variable			101	155
Casino	EUR						
Emprunts bancaires divers ⁽¹⁾						143	196
Casino							
Amérique latine ⁽²⁾						768	379
Emprunts bancaires divers						111	37
Concours bancaires						341	416
Intérêts courus ⁽³⁾						311	233
Total emprunts bancaires						3 763	3 515

(1) Dont Franprix-Leader Price pour un montant de 86 et 158 M€ respectivement en 2010 et 2009.

(2) Concerne GPA et Exito à hauteur respectivement de 622 et 144 M€ en 2010 (respectivement 199 et 180 M€ en 2009). Le montant relatif à GPA inclut la dette résultant de l'accord avec la famille Sendas (voir III.1).

(3) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> b. Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Elles correspondent à des dettes vis-à-vis de différentes contreparties résultant de promesses d'achat (puts sur intérêts minoritaires) consenties par le Groupe et portant sur des titres de sociétés consolidées. Ces engagements d'acquisition de titres de capitaux propres consentis aux minoritaires ont donc été comptabilisés en dettes et s'analisent comme suit au 31 décembre 2010 :

(En millions d'euros)	% de détention	Engagement	Prix	Fixe ou Variable	Passif financier non courant	Passif financier courant	Goodwill
Franprix - Leader Price ⁽¹⁾	26,00 à 84,00%	16,00 à 74,00%	44	F / V	1	44	91
Lanin / Devoto (Uruguay) ⁽²⁾	96,55%	3,45%	13	F		13	13
Total des engagements			57		1	57	104

(1) Porte sur les engagements d'achats de filiales du sous-groupe Franprix-Leader Price. La valeur de ces promesses d'achat est basée généralement sur le résultat net. La variation de +/- 10% de l'indicateur présente un impact de +/- 1 M€ ; les échéances de ces options oscillent entre 2011 et 2043.

(2) Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021.

2. Endettement financier

> a. Composition de l'endettement financier net

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires	6 340	853	7 193	6 645	446	7 091
Autres dettes financières	2 238	1 525	3 763	2 300	1 215	3 515
Contrats de crédit-bail	63	43	106	88	43	131
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	1	57	58	3	77	80
Instruments financiers dérivés passifs	61	119	180	183	67	250
Total passifs financiers	8 703	2 597	11 300	9 219	1 848	11 067
Instruments financiers dérivés actifs ⁽¹⁾	(154)	(123)	(277)	(212)	(116)	(328)
Créance rattachée à la cession de Cativen (Venezuela)	(83)	(299)	(382)			
Titres de placement et assimilés ⁽¹⁾		(188)	(188)		(137)	(137)
Trésorerie et équivalent de trésorerie		(3 438)	(3 438)		(3 311)	(3 311)
Total actifs financiers	(237)	(4 048)	(4 285)	(212)	(3 564)	(3 776)
Endettement financier net	8 466	(1 451)	7 015	9 007	(1 716)	7 291

(1) Les actifs financiers de couverture courants et les titres de placement et assimilés sont regroupés dans le poste « Autres actifs financiers »

> b. Variation de l'endettement financier brut

(En millions d'euros)	2010	2009
Passifs financiers à l'ouverture (voir Note 27.2.a)	11 067	10 614
Instruments financiers dérivés actifs (voir Note 27.2.a)	(328)	(202)
Dettes financières à l'ouverture (y compris instruments de couverture)	10 739	10 412
Nouveaux emprunts ⁽¹⁾	1 528	3 156
Remboursements (principal et intérêts)	(1 312)	(2 478)
Autres actifs financiers	20	(26)
Variations de la juste valeur (contrepartie résultat)	(8)	61
Ecarts de conversion	118	123
Variations de périmètre	(33)	57
Variation des dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires ⁽²⁾	(23)	(555)
Autres	(6)	(11)
Dettes financières à la clôture (y compris instruments de couverture)	11 023	10 739
Passifs financiers à la clôture (voir Note 27.2.a)	11 300	11 067
Instruments financiers dérivés actifs (voir Note 27.2.a)	(277)	(328)

(1) Les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-dessous :

- **Opérations d'échange obligataire Casino 2010**

Le 8 février 2010 et le 11 mai 2010, le groupe Casino a réalisé deux opérations d'échange obligataire portant sur les obligations venant à échéance entre 2011 et 2013 qui ont permis de réduire les échéances obligataires des années 2011, 2012 et 2013 de respectivement 190 M€, 596 M€ et 481 M€ (voir note 1)

Les deux nouveaux emprunts obligataires d'un montant respectivement de 888 M€ et 508 M€ sont à échéance 2017 et 2018. Leurs taux d'intérêts effectif respectifs s'élèvent à 5,85% et 5,25%.

Le traitement comptable de ces deux opérations a été analysé au regard de la norme IAS 39 portant sur la décomptabilisation d'un passif financier. Après analyse par le groupe Casino, ces opérations ont été traitées comme un prolongement de dettes financières en raison du fait que les modifications des termes contractuels n'ont pas été considérées comme substantielles. L'impact de l'échange d'obligations constitue un ajustement de la valeur comptable des emprunts obligataires 2017 et 2018 et est amorti actuariellement sur la durée résiduelle des passifs ainsi modifiés. Ce traitement comptable s'applique également aux primes, frais d'émission non amortis et attachés aux lignes obligataires échangées et tous les coûts supportés au titre de l'échange (commissions, frais, prime d'échange) s'amortiront respectivement jusqu'en 2017 et 2018. De même, l'incidence du déboucement des couvertures attachées aux dettes initiales est amortie sur la durée des nouvelles dettes.

- **Opération de financement à travers Alamea Investments**

En avril 2010, le groupe Casino a levé 300 M€ à travers un emprunt obligataire d'une durée de cinq ans souscrit par Alamea Investments, une société anonyme luxembourgeoise détenue à hauteur de 95% par une banque et à hauteur de 5% par le groupe Casino. Cette société est une entité ad hoc structurée et compte tenu des caractéristiques de la structure mise en place est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Ainsi, la quote-part de l'emprunt qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue en substance un emprunt hors-groupe présentée en « autres emprunts et dettes financières ».

- **Émission obligataire Rallye**

Le 15 mars 2010, Rallye a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 M€ à échéance mars 2014 dont le produit a permis de réduire de 123 M€ l'échéance obligataire d'octobre 2011. Les nouvelles obligations offrent un coupon de 5,875%.

(2) Au titre de l'exercice 2010, la variation sur les dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires concerne Franprix-Leader Price. Au 31 décembre 2009, la variation concernait Franprix-Leader Price pour 407 M€, Exito (Carulla) pour 118 M€ et GPA pour 30 M€.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ Note 28. Autres dettes

(En millions d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Dérivés passifs	3	28	31	1	23	24
Dettes fiscales et sociales	206	1 308	1 514	162	1 321	1 483
Dettes diverses	60	779	839	30	558	588
Dettes sur immobilisations		258	258	1	154	155
Comptes courants		54	54		68	68
Financement de l'activité de crédit		796	796		583	583
Produits constatés d'avance		169	169		169	169
Autres dettes	269	3 392	3 661	194	2 876	3 070

■ Note 29. Juste valeur des instruments financiers à l'actif et au passif du bilan

a. Juste valeur et ventilation des actifs financiers par catégories d'instruments

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

> Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	31/12/2010			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2010
	Valeur au bilan (a)	Actifs non financiers (b)	Valeurs des actifs financiers (a) - (b)	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (Note 19)	1 003	179	824	3	11	388	422	824
Actifs financiers de couverture non courants	154		154	154				154
Clients et comptes rattachés (Note 21)	1 754		1 754			1 754		1 754
Autres créances (Note 22)	1 829	729	1 100	6		1 094		1 100
Autres actifs financiers courants (Note 23)	311		311	284		7	20	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 24)	3 438		3 438	1 326		2 112		3 438
Total des actifs financiers	8 489	908	7 581	1 773	11	5 355	442	7 581
Autres actifs ⁽¹⁾	20 200	20 200						
TOTAL ACTIFS	28 689	21 108						

(1) Participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts et stocks.

> Au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	31/12/2009			Ventilation par catégories d'instruments				31/12/2009
	Valeur au bilan (a)	Actifs non financiers (b)	Valeurs des actifs financiers (a) - (b)	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Placements détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (Note 19)	801	128	673	2	11	243	417	673
Actifs financiers de couverture non courants	212		212	212				212
Clients et comptes rattachés (Note 21)	1 517		1 517			1 517		1 517
Autres créances (Note 22)	1 256	553	703			703		703
Autres actifs financiers courants (Note 23)	253		253	203		50		253
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 24)	3 311		3 311	2 187		1 124		3 311
Total des actifs financiers	7 350	681	6 669	2 604	11	3 637	417	6 669
Autres actifs ⁽¹⁾	18 775	18 775						
TOTAL ACTIFS	26 125	19 456						

(1) Participations dans les entreprises associées, actifs immobilisés, impôts et stocks.

Les principales méthodes d'évaluation retenues sont les suivantes : la juste valeur de la trésorerie, des créances clients et autres actifs financiers courants est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances courtes de paiement de ces créances.

b. Juste valeur et ventilation des passifs financiers par catégories d'instruments

Les tableaux ci-dessous fournissent une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

> Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	31/12/2010			Valeur au bilan selon IAS 39		31/12/2010
	Valeur au bilan (a)	Passifs non financiers (b)	Valeurs des passifs financiers (a) - (b)	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs comptabilisés au coût amorti	Juste valeur
Emprunts obligataires	7 193		7 193		7 193	7 720
Autres dettes financières	3 763		3 763		3 763	3 764
Contrats de crédit-bail	106		106		106	106
Instruments financiers dérivés passifs	180		180	180		180
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	58		58	44	14	58
Passifs financiers courants et non courants (note 27)	11 300		11 300	224	11 076	11 828
Dettes fournisseurs	4 993		4 993		4 993	4 993
Autres dettes courantes et non courantes (note 28)	3 661	1 396	2 265	43	2 222	2 265
Autres passifs non financiers	1 125					
Total passifs courants et non courants	21 079					

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	31/12/2009			Valeur au bilan selon IAS 39		31/12/2009
	Valeur au bilan (a)	Passifs non financiers (b)	Valeurs des passifs financiers (a) - (b)	Passifs évalués en juste valeur par résultat	Passifs comptabilisés au coût amorti	Juste valeur
Emprunts obligataires	7 091		7 091	1 006	6 085	7 375
Autres dettes financières	3 515		3 515	152	3 363	3 560
Contrats de crédit-bail	131		131		131	131
Instruments financiers dérivés passifs	250		250	250		250
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	80		80	80		80
Passifs financiers courants et non courants (Note 27)	11 067		11 067	1 488	9 579	11 396
Dettes fournisseurs	4 456		4 456		4 456	4 456
Autres dettes courantes et non courantes (Note 28)	3 070	1 508	1 562	30	1 532	1 562
Autres passifs non financiers	949					
Total passifs courants et non courants	19 542					

La valeur de marché a été déterminée pour les emprunts obligataires cotés sur la base du dernier cours de Bourse à la date de clôture. Pour les autres emprunts, elle a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture. Les échéanciers des instruments financiers passifs figurent en note III.4.e « Risque de liquidité ».

c. Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers

La norme distingue trois catégories de classification des instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation, cf I Règles et méthodes comptables, juste valeur des états financiers). Le Groupe s'appuie sur cette classification pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur en date d'arrêt :

- **niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- **niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- **niveau 3** : instruments financiers dont tout ou partie de la juste valeur ne repose pas sur des paramètres observables.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2010, les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les 3 hiérarchies suivantes :

(En millions d'euros)	Hiérarchie des justes valeurs			31/12/2010
	Prix de marché niveau 1	Modèles avec paramètres observables niveau 2	Modèles avec paramètres non observables niveau 3	
Actif				
Actifs financiers disponibles à la vente (courants et non courants)	11	14	382	407
Dérivés actifs de couverture (courants et non courants)	7	273		280
Dérivés actifs (courants et non courants)	4	5		9
Titres de placement et assimilés	38	120		158
Équivalents de trésorerie	1 323	3		1 326
Passif				
Dérivés passifs de couverture (courants et non courants)	9	180		189
Dérivés passifs (courants et non courants)	1	33		34
Dettes liées aux engagements de rachat minoritaires			44	44

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature d'actifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture.
- Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés (niveau 1), similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant.
- Les actifs disponibles à la vente correspondant à des investissements dans des fonds de Private Equity sont valorisés sur la base des données les plus récentes fournies par les gérants de ces fonds. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3. Les actifs financiers disponibles à la vente, pour lesquels une juste valeur n'a pu être déterminée de manière fiable, ne sont pas présentés dans cette note.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de niveau 1 ou 2.
- Pour les autres instruments non cotés tels que des participations dans des sociétés non consolidées, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (niveau 3). Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

Les modalités de détermination des justes valeurs par nature des passifs comptabilisés à la juste valeur sont les suivantes :

- Les emprunts obligataires sont, pour la partie faisant l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur, inscrits à la juste valeur sur la base de paramètres de marché.
- Les instruments dérivés font l'objet d'une évaluation (interne ou externe) sur la base des techniques d'évaluation usuelles de ce type d'instruments. Les modèles d'évaluation intègrent les paramètres observables de marché (notamment la courbe des taux) et la qualité de contrepartie. Ces évaluations à la juste valeur sont généralement de niveau 1 ou 2.
- Les passifs financiers relatifs aux puts sur intérêts minoritaires sont déterminés en appliquant les formules de calcul du contrat et sont, le cas échéant, actualisés. Ces évaluations de juste valeur sont généralement de niveau 3. Ne sont présentés dans le tableau ci-dessus que les engagements de rachat minoritaires dont le prix est considéré comme variable.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

III. AUTRES INFORMATIONS

■ 1. Engagements hors bilan et autres obligations contractuelles

Engagements liés à l'activité courante

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs donnés en garantie ⁽¹⁾	119	89
Cautions et garanties bancaires données	452	263
Engagement de commandes et d'achats fermes* ⁽²⁾	60	73
Réserve de crédits accordés à la clientèle ⁽³⁾	1 235	1 274
Autres engagements donnés ⁽⁴⁾	110	193
Total des engagements donnés	1 976	1 892
Cautions et garanties bancaires reçues	98	64
Actifs financiers assortis de garanties	43	42
Lignes de crédit confirmées non utilisées	3 734	3 448
Autres engagements reçus	7	22
Total des engagements reçus	3 882	3 576

* Engagements réciproques

(1) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles.

(2) Correspond à des engagements d'achat de biens et services conclus par le Groupe ; ces engagements fermes d'achat sont minorés des acomptes éventuellement versés.

(3) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 1 235 M€ au titre de 2010 peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans.

(4) Dont 74,2 M€ d'engagements réciproques.

Les engagements des filiales françaises au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) s'élèvent au 31 décembre 2010 à 6 145 708 heures. Ils étaient de 5 582 863 heures au 31 décembre 2009. Les droits utilisés sur l'exercice représentent 78 555 heures.

Engagements liés aux opérations exceptionnelles

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Garanties données dans le cadre de la cession ⁽¹⁾ :		
▪ des activités polonaises ⁽²⁾	58	68
▪ des titres Smart & Final	4	3
▪ des actifs immobiliers	18	18
▪ d'autres actifs	2	
Promesses d'achats d'actions* ⁽³⁾	1 465	1 551
<i>Monoprix</i>	1 225	1 200
<i>Franprix / Leader Price</i>	184	194
<i>Disco (Uruguay)</i>	56	49
<i>Sendas Distribuidora (Brésil)</i>		108
Opération Banque du Groupe Casino / Laser Cofinoga / Crédit Mutuel* ⁽⁴⁾		
Opération Carrefour Thaïlande* ⁽⁵⁾	851	
Autres engagements donnés	23	22
Total des engagements donnés liés aux opérations exceptionnelles	2 421	1 662
Engagement reçu lié aux activités exceptionnelles	6	

* Engagements réciproques

(1) Au titre de cessions immobilières, le Groupe est preneur de baux commerciaux classiques à loyer fixe. Le Groupe a délivré une garantie qui couvre le risque de vacance locative, s'il décide de quitter les locaux et ne retrouve pas un preneur le remplaçant à des conditions financières équivalentes, depuis le 1^{er} jour de l'année 4 jusqu'au dernier jour de l'année 6. Cette garantie est conditionnelle et ne peut être chiffrée.

Au titre de la cession de ses activités de production à la Réunion, Vindemia a pris des engagements de volumes d'achats pour une durée de cinq ans. À ce jour, les volumes sont atteints.

(2) Le Groupe a accordé les garanties usuelles dans le cadre des cessions qu'il a effectuées, et notamment :

- Au titre de la cession des titres de la société Leader Price Polska en 2006, Casino garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 17 M€ pendant une durée maximale de 18 mois, pouvant être portée à 50 M€ pour les risques liés à la fiscalité avec une date d'expiration conforme au délai de prescription desdits risques.
- Une sentence arbitrale défavorable avait conduit le Groupe à payer et à comptabiliser en charge, la somme de 14 M€ en septembre 2009. Un recours en révocation de cette sentence a été déposé. Le risque résiduel de 35 M€ est purement théorique dans la mesure où la société Leader Price Polska a déjà fait l'objet de deux contrôles fiscaux portant sur la période garantie. Il est toutefois à noter qu'une nouvelle demande en garantie a été adressée à Casino pour un montant de 6 M€. Casino estime que cette demande est infondée.
- Au titre de la cession des fonds de commerce d'hypermarchés, Mayland (ex-Géant Polska) garantit l'acquéreur pour les risques non provisionnés dont l'origine est antérieure à la cession et pouvant se révéler ultérieurement. Le montant de la garantie était de 46 M€ pendant une durée maximale de 24 mois à compter de la date de cession, durée pouvant être étendue à 8 ans en cas de demandes en matière d'environnement. Le montant est dégressif depuis 2008. Au 31 décembre 2010, il s'élève à 27 M€. Après déduction d'une provision pour risque, le montant présenté dans le tableau ci-dessus est de 23 M€.

(3) Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en « passifs financiers » pour leur valeur actualisée ou leur juste valeur (voir « Engagements de rachat donnés aux minoritaires » dans la partie Règle et méthodes comptables et la note 27.1b).

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

▪ **Monoprix**

Les groupes Casino et Galeries Lafayette ont conclu le 22 décembre 2008 un avenant à leur accord stratégique de mars 2003 prévoyant le gel, pendant une période de trois ans, de l'exercice des options d'achat et de vente qu'ils se sont consenties sur les actions de Monoprix.

En conséquence, l'option d'achat dont dispose Casino sur 10% du capital de Monoprix et l'option de vente dont disposent les Galeries Lafayette sur 50% du capital de Monoprix ne seront désormais exerçables qu'à compter du 1^{er} janvier 2012. Les autres conditions et modalités d'exercice des options d'achat et de vente ainsi que les autres dispositions de l'accord stratégique de mars 2003 ne sont pas modifiées.

Le groupe Casino a fait procéder à une évaluation externe au 31 décembre 2010. L'évaluateur a estimé la valeur de 100% des titres Monoprix entre 2 300 et 2 600 M€. L'engagement hors bilan portant sur 50% des titres Monoprix est mentionné pour 1 225 M€.

▪ **Franprix - Leader Price**

Options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2043 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

▪ **Uruguay**

Les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 29,3% du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 41 M\$ majoré d'un intérêt au taux de 5% par an.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

▪ Brésil

GPA avait accordé aux actionnaires de la société brésilienne Sendas Distribuidora une option de vente sur leur participation procurant à la famille Sendas le droit d'échanger ses 42,57% du capital contre des actions préférentielles de GPA. Cet échange pouvait être structuré comme il semblait le plus approprié à GPA, c'est-à-dire par émission de titres ou par paiement en numéraire. La famille Sendas avait notifié l'exercice de son option le 5 janvier 2007. Il existait depuis un litige portant sur le prix d'exercice de cette option. Un accord entre les parties a mis un terme au litige qui a conduit à la comptabilisation d'une dette financière actualisée de 46 M€ pour la quote-part du groupe Casino.

Le groupe Casino a accordé à la famille Diniz, partenaire avec laquelle est exercé le co-contrôle de GPA au Brésil, deux options de vente portant sur les titres du holding de contrôle et correspondant à 0,4% et 76% du capital de GPA. L'exercice de la première option pourra intervenir à partir de 2012 si, comme il en a la possibilité à cette date, le Groupe élit le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle. En cas d'exercice de la première option, la seconde sera exerçable pendant une période de huit années débutant en juin 2014. Le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur les titres soumis à la première option de vente et correspondant à 0,4% du capital de GPA. Cette option d'achat est exerçable dans certaines conditions.

(4) Le 20 juillet 2010, le Groupe a notifié l'exercice de l'option d'achat dont il disposait sur 40% des titres de Banque du Groupe Casino détenus par LaSer Cofinoga. Le transfert des titres interviendra au plus tard le 20 janvier 2012 conformément aux accords existants. Par ailleurs, le Groupe a signé un partenariat de long terme avec le groupe Crédit Mutuel-CIC qui se traduira par la montée de ce dernier au capital de Banque du Groupe Casino à hauteur de 50% (voir Note 1). Les prix d'acquisition et de vente de ces deux transactions dépendent de formules basées sur les résultats nets et les capitaux propres de la société pour les années à venir et ne peuvent être déterminés à ce jour.

(5) Voir note III-7

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec la société Corin, Mercialis a acquis 60% des droits indivis sur certains actifs situés en Corse pour 90 M€. Il est prévu qu'en cas de non renouvellement de la convention d'indivision, et au plus tôt le 15 juin 2011, Corin et Mercialis apporteront leurs droits indivis à une société à créer. Mercialis s'engage à acquérir de Corin ses droits indivis (40%) ou les parts de la société ainsi créée, selon les termes suivants :

- Mercialis s'engage irrévocablement à acquérir de Corin ses droits indivis (ou les parts de société), sous réserve de sa faculté de contre-proposition et Corin s'engage irrévocablement à céder ses droits à Mercialis.
- Dans l'hypothèse de l'exercice par Corin de la promesse d'achat, au plus tôt le 31 janvier 2017, Mercialis a la possibilité, soit de se substituer à un tiers en ses droits et obligations, soit de se libérer de son engagement d'achat en offrant à Corin le droit d'acquérir ses droits indivis. La valorisation des actifs est prévue au protocole. Une décote de 20% sera, dans ce dernier cas, appliquée. Corin pourra également se substituer à tout tiers dans le bénéfice de cette promesse.

Ces promesses sont constitutives d'engagements hors bilan conditionnels dont l'issue n'est pas prévisible. En cas de réalisation, la valorisation des actifs telle que prévue au protocole sera représentative de la valeur de marché.

Créances, dettes et autres engagements garantis par des sûretés réelles

Le Groupe a nanti au profit de différents établissements bancaires des titres de participation pour garantir des emprunts et des engagements.

Actifs et passifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante. Les passifs éventuels sur les participations dans les entreprises associées et ceux dans les co-entreprises sont décrits dans les notes 17 et 18.

Litige avec la famille Baud

Le Tribunal arbitral, appelé à se prononcer définitivement dans le contentieux Franprix Leader Price qui oppose le groupe Casino à la famille Baud relatif aux dommages-intérêts correspondant aux dividendes et aux intérêts de retard, a rendu sa décision le 4 février 2011. Il a rejeté la demande de la famille Baud de paiement de dividendes au titre des exercices 2006-2007 et de l'indemnité complémentaire au titre de leur situation fiscale à l'étranger en raison des anomalies et irrégularités constatées dans les comptes.

Conformément à la décision du Tribunal, Casino devra verser 34 M€ correspondant à une indemnité compensatrice au titre des dividendes 2008 pour 28 M€, et à un complément de prix de cession des titres Franprix et Leader Price précédemment acquis par Casino pour 6 M€.

Le montant de 28 M€ est inférieur aux 67 M€ conservés jusqu'à la fin de la procédure en autres dettes courantes. La différence entre ces deux montants, soit 39 M€, a été annulée du passif du bilan du 31 décembre 2010 ; la contrepartie de cette diminution de dettes a été enregistrée en diminution du goodwill constaté lors de l'acquisition des titres.

Concernant la société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, et détenue à 50% par le groupe Casino et à 50% par la famille Baud, il est rappelé que, suite aux désaccords entre les deux actionnaires sur l'organisation et le fonctionnement de la société, un administrateur provisoire, nommé par le Tribunal de Commerce de Paris assure la gestion depuis mai 2008. Les litiges qui opposent les deux actionnaires concernent en particulier la cession de Leader Price Polska par Casino en 2006 ainsi que les activités en Suisse de la famille Baud pour lesquelles une instance arbitrale ainsi que des plaintes pénales réciproques sont en cours.

Selon le calendrier prévisible actuel, la sentence devrait être rendue à la fin de l'année 2011. Le groupe Casino, qui conteste totalement les demandes de la famille Baud, est confiant quant à l'issue de ces procédures, conformément à l'analyse de ses conseils.

La société Geimex est consolidée par intégration proportionnelle dans les comptes consolidés du Groupe. Les intérêts du groupe Casino dans la société s'élèvent à 77 M€ dont 61 M€ de goodwill.

À titre d'information, le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat net consolidé du groupe Geimex pour l'exercice 2010 se sont élevés à 249 et 8 M€.

Litige Unicentro (Colombie)

Au cours du second semestre de l'exercice 2009, un litige est apparu relatif à l'exploitation d'un actif en Colombie. Le 20 août 2010, un accord entre les parties a mis fin au litige, sans incidence significative sur les comptes.

Sinistre thaïlandais

Lors des événements du 2^e trimestre 2010 qui se sont déroulés à Bangkok, la filiale Big C Thaïlande a subi des pertes résultant de la destruction totale ou partielle d'un certain nombre d'actifs et des pertes d'exploitation pour une valeur de 17 M€ au 31 décembre 2010. Les dommages aux biens, les pertes d'exploitation et les frais sont couverts par une assurance.

Le coût total du sinistre est en cours de chiffrage par les experts des assureurs. L'évaluation du sinistre portant essentiellement sur le coût de reconstruction ou de remplacement des actifs immobilisés et courants ainsi que sur l'indemnisation des pertes d'exploitation, représente un montant estimé actuellement à 36 M€. Compte tenu de la couverture de ces dommages par l'assurance et des niveaux de franchise, l'incidence de ce sinistre sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 constitue une charge nette de 3 M€, incluant la comptabilisation d'un droit à remboursement des assurances de 14 M€ dont 7 et 2 M€ ont été versés respectivement en décembre 2010 et janvier 2011 par l'assurance et 5 M€ sont constitutifs d'un actif.

Litiges avec l'administration fiscale

Le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre. Pour le second chef de redressement, la Cour Administrative d'Appel a rendu une décision défavorable et le Groupe a introduit un pourvoi devant le Conseil d'État. L'intérêt du litige non provisionné est de 7 M€.

■ 2. Engagements sur contrats de location-financement et contrats de location simple

a. Preneur de location-financement sur actifs immobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placement. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
à moins d'un an	13	11
entre un et 5 ans	39	33
à plus de 5 ans	20	6
Paiements minimaux totaux au titre de la location	72	
Moins les montants représentant des charges de financement	(22)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	50	50

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	31/12/2009	
	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paiements
à moins d'un an	12	10
entre un et 5 ans	46	41
à plus de 5 ans	19	7
Paie- ments minimaux totaux au titre de la location	77	
Moins les montants représentant des charges de financement	(19)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	58	58

b. Preneur de location-financement sur actifs mobiliers

Le Groupe a des contrats de location-financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements.

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2010	
	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paiements
à moins d'un an	38	33
entre un et 5 ans	24	20
à plus de 5 ans	3	3
Paie- ments minimaux totaux au titre de la location	65	
Moins les montants représentant des charges de financement	(9)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	56	56

(En millions d'euros)	31/12/2009	
	Paie- ments minimaux	Valeur actualisée des paiements
à moins d'un an	41	37
entre un et 5 ans	42	36
à plus de 5 ans		
Paie- ments minimaux totaux au titre de la location	83	
Moins les montants représentant des charges de financement	(10)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	73	73

c. Preneur de location simple sur actifs immobiliers

Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
à moins d'un an	489	406
entre un et 5 ans	802	801
à plus de 5 ans	568	521

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables s'élève à 18 M€ à la clôture de l'exercice 2010.

d. Preneur de location simple sur actifs mobiliers

Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
à moins d'un an	28	26
entre un et 5 ans	30	32
à plus de 5 ans		

e. Bailleur de location simple

Les loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
	Paielements minimaux	Paielements minimaux
à moins d'un an	212	197
entre un et 5 ans	174	224
à plus de 5 ans	32	45

Le montant des loyers conditionnels, perçus par le Groupe, compris dans le compte de résultat au titre de l'exercice 2010 s'élève à 5 M€, contre 1 M€ en 2009.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ 3. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés-mères ;
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité ;
- les filiales ;
- les entreprises associées ;
- les coentreprises ;
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les entreprises détenues entre 20% et 50% sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

En 2008, un partenariat a été mis en place entre Foncière Euris et Rallye permettant à une de ses filiales (Parinvest) de s'associer aux projets développés par Foncière Euris. Ce partenariat mis en place pour une durée initiale de 4 ans prévoit, pour les projets ayant obtenu le permis de construire, l'obligation pour Foncière Euris de proposer une association sur un montant maximum de 50%, Parinvest ayant la faculté de participer ou non, et la prise de participation s'effectuant sur la base d'expertises externes.

Pour les projets en montage n'ayant pas encore le permis de construire, Foncière Euris a la faculté, mais non l'obligation, de proposer l'association à Parinvest.

Réciproquement, Parinvest s'engage à ne pas initier ou participer à de nouveaux projets de centres commerciaux, sans proposer à Foncière Euris d'y participer. Ce partenariat a été mis en œuvre en 2008 sur les centres de Beaugrenelle et Carré de Soie en France, Manufaktura et Wzgorze en Pologne.

Les parts du Groupe dans le centre commercial Carré de Soie ont été vendues en 2010 et aucun nouveau projet n'a été mis en œuvre, depuis 2008, dans le cadre de ce partenariat.

a. Transactions avec les sociétés mères

Les comptes du groupe Foncière Euris sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société Finatis, sise au 83 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris (N° Siren : 712 039 163) et dont la date de clôture est le 31 décembre 2010.

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire par la société Euris, holding animatrice du Groupe, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Par ailleurs, depuis 2008, Foncière Euris est adhérente à la convention de pool de trésorerie appliquée dans le Groupe.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés-mères.

b. Transactions avec les coentreprises et les entreprises associées

(En millions d'euros)	2010		2009	
	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes
Total des transactions avec les coentreprises				
Prêts	10	41	(40)	31
Créances	(7)	92	5	99
Dettes	47	133	2	86
Charges	57		44	
Produits	47		52	
Total des transactions avec les entreprises associées				
Prêts				
Créances	70	86	(10)	16
Dettes				
Charges	28		1	
Produits	4		22	

c. Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Avantages à court terme hors charges patronales ⁽¹⁾	2,1	1,6
Avantages à court terme : charges patronales	0,5	0,6
Autres avantages à long terme		
Avantages liés à la fin de contrat		
Paiements en actions	0,2	0,4
Total	2,8	2,6

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participations, avantages en nature et jetons de présence versés.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ 4. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers et comptabilité de couverture

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux, des achats et ventes à terme et des swaps de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe.

Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

(En millions d'euros)	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	31/12/2010	31/12/2009
Actif					
Dérivés - à la juste valeur par le résultat					1
Dérivés - couverture de flux de trésorerie		6		6	
Dérivés - couverture de juste valeur	266		17	283	332
Total dérivés actif	266	6	17	289	333
<i>dont non courant</i>	154		3	157	214
<i>dont courant</i>	112	6	14	132	119
Passif					
Dérivés - à la juste valeur par le résultat	4			4	11
Dérivés - couverture de flux de trésorerie	1	3		4	1
Dérivés - couverture de juste valeur	196	6	1	203	262
Total dérivés passif	201	9	1	211	274
<i>dont non courant</i>	63		1	64	184
<i>dont courant</i>	138	9		147	90

Au 31 décembre 2010, la réserve IFRS de couverture de flux de trésorerie futurs représente un solde débiteur de 9 M€ (débiteur de 22 M€ au 31 décembre 2009). L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens IAS 39 s'élève à -4 M€ au 31 décembre 2010 (-10 M€ au 31 décembre 2009).

> a. Risque de taux

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à rendre variable certaines lignes d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, caps, floors ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

La Note 27.1.a. détaille la liste des emprunts avec les principales caractéristiques de taux y afférents. L'exposition du Groupe porte sur le risque de variation de taux d'intérêt des emprunts émis à taux variable.

■ Analyse de la sensibilité au taux d'intérêt

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts bancaires	2 933	2 841
Location financière	43	43
Concours bancaires courants et crédits spots	341	416
Total dette à taux variable (hors intérêts courus) ⁽¹⁾	3 317	3 300
Equivalents de trésorerie	2 119	2 186
Disponibilités	1 319	1 125
Total actif	3 438	3 311
Position nette avant gestion	(121)	(11)
Instruments dérivés	3 386	3 063
Position nette après gestion	3 265	3 052
Position nette à renouveler à moins d'un an	3 265	3 052
Variation de 1% des taux d'intérêts	33	31
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1	1
Variation des frais financiers	30	30
Coût de l'endettement financier net	564	533
Impact d'une variation de 1% des taux d'intérêts sur le coût de l'endettement financier net	5,39%	5,63%

(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce calcul.

Ainsi, une hausse instantanée de 1% des taux d'intérêts à court terme appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait une incidence maximale, après prise en compte des produits dérivés, estimée à 30 M€ de gain/perte sur le résultat consolidé du Groupe avant impôt (30 M€ au 31 décembre 2009).

Pour préserver sa marge financière de la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

> b. Risque de change

La gestion du risque de change du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars américains couverts par des achats à terme et des swaps de change de devises. La politique du Groupe consiste à couvrir généralement les budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

Par ailleurs, par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion, c'est-à-dire que son bilan et son compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes de ses filiales étrangères hors zone Euro.

S'agissant du portefeuille d'investissements financiers, comptabilisés à la juste valeur dans les actifs financiers disponibles à la vente (voir note 19), la politique du Groupe est de couvrir par des ventes à terme les investissements libellés en devises étrangères et pour un nominal correspondant à leur juste valeur en devise à la date de clôture.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La juste valeur des instruments dérivés (ventes à terme de devises) placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à un montant net au passif de 6 M€ au 31 décembre 2010, contre un montant au passif de 2 M€ au 31 décembre 2009.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur les principales devises suivantes (hors devises fonctionnelles des entités) :

(En millions d'euros)	USD	JYP	EUR	Divers	Total 2010	Total 2009
Créances commerciales exposées	(10)				(10)	(1)
Autres actifs financiers exposés	(700)	(12)		(9)	(721)	(264)
Dettes fournisseurs exposées	90		2		92	80
Dettes financières exposées	456	19	1		476	480
Exposition brute dette / (créance)	(164)	7	3	(9)	(163)	295
Créances commerciales couvertes	(6)				(6)	
Autres actifs financiers couverts	(267)	(13)		(10)	(290)	(248)
Dettes fournisseurs couverts	25				25	2
Dettes financières couverts	450	19			469	479
Exposition nette dette / (créance)	(366)	1	3	1	(361)	62

L'exposition bilantielle nette de -361 M€ au 31 décembre 2010 inclut principalement des créances envers le gouvernement vénézuélien libellées en US dollars à hauteur de 338 M€ ; ces créances n'ont pas fait l'objet de couverture.

Au 31 décembre 2009, l'exposition bilantielle nette d'un montant de 62 M€ concernait principalement les devises suivantes :

- 64 M€ pour le dollar américain ;
- -2 M€ pour l'euro.

▪ Analyse de la sensibilité de l'exposition nette au risque de change après couverture au risque de change

Les cours de change retenus pour le dollar américain s'établissaient au 31 décembre 2010 à 1 euro pour 1,3362 dollar et au 31 décembre 2009 à 1 euro pour 1,4406 dollar.

Les cours de change retenus pour le yen japonais s'établissaient au 31 décembre 2010 à 1 euro pour 108,66 yens et au 31 décembre 2009 à 1 euro pour 133,28 yens.

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, aurait pour conséquence une hausse du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire.

(En millions d'euros)	Total 2010	Total 2009
Dollar américain	(37)	7
Yen japonais		
Autres devises		
Total	(37)	7

> c. Risque sur actions

■ Participations consolidées

Dans le cadre de la gestion de ses titres cotés consolidés, le Groupe peut avoir recours à des produits optionnels à travers des achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, ou inclus dans des instruments financiers composés émis tels que les obligations échangeables en titres Casino ou des obligations indexées sur le cours du titre Casino, dans une optique de couverture notamment pour gérer les risques de dilution, ou dans un objectif stratégique d'optimisation de la détention de ses participations.

■ Portefeuille d'investissements

Le Groupe a poursuivi son programme de cessions du portefeuille d'investissements financiers en 2010, réduisant ainsi son exposition économique.

Les investissements financiers de Rallye bénéficient d'une très forte diversification, à la fois géographique et sectorielle mais aussi par type d'investissement, par partenaire et par taille, ce qui permet une bonne mutualisation des risques. Cette gestion des risques est, de plus, renforcée par le nombre d'investissements et leur faible taille : au 31 décembre 2010, le portefeuille comprend ainsi environ 120 lignes, inférieures à 4 M€ pour les trois quarts d'entre elles, six lignes seulement sont supérieures à 7 M€ en cash investi net, la plus importante s'élevant à 17 M€. Par ailleurs, le recours systématique aux couvertures de change permet de ne pas être exposé aux fluctuations des devises.

Risque de prix lié à une variation défavorable de 10% de la valeur des titres détenus :

(En millions d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Position bilan (juste valeur)	322	338
Sensibilité sur les capitaux propres	(26)	(26)
Sensibilité sur le résultat	(7)	(7)

■ Portefeuille de placement

La valeur du portefeuille d'investissement en valeurs mobilières de placement cotées au bilan était de 39 M€ au 31 décembre 2010 (contre 82 M€ au 31 décembre 2009). Compte tenu à la fois de la corrélation aux principaux indices de référence (β) des actions détenues, une baisse de 10% des marchés actions par rapport à leur niveau du 31 décembre 2010, appliquée à cette exposition globale de 39 M€ aurait eu un impact négatif de 1 M€ sur le résultat avant impôt (contre 1 M€ en 2009).

> d. Risques de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change.

■ Liés aux créances clients

> Risque de crédit commercial

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'encours des créances clients « commercial » est analysé ci-après :

(En millions d'euros)	Actifs non échus non dépréciés	Actifs échus non dépréciés à la date de clôture			Total	Actifs dépréciés	Total
		Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois			
31/12/2010	733	41	29	21	91	165	989
31/12/2009	745	45	25	17	87	98	930

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

> Risque de crédit financier

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur une base statistique conformément aux principes décrits ci-avant.

L'encours des créances clients relatifs à l'activité de crédit est analysé ci-après :

(En millions d'euros)	À jour	En retard non dépréciés	Restructurés à jour	Encours dépréciés	Total
31/12/2010	732	7	89	141	969
31/12/2009	530		81	140	751

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

▪ Liés aux autres actifs

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales, des droits à remboursement et les créances envers l'état vénézuélien, ne sont ni échus ni dépréciés.

> e. Risque de liquidité

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang (pari-passu), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs (negative pledge) et défaut croisé.

Les émissions obligataires publiques du Groupe sur le marché de l'euro ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les ratios de financement de Foncière Euris sont tous respectés.

Au niveau du groupe Rallye, les contrats d'emprunt contenant des clauses imposant le respect de ratios financiers représentent environ 13% des dettes financières. Les ratios sont applicables uniquement aux emprunts bancaires.

Certains financements bancaires sont soumis aux deux ratios financiers suivants :

Nature des covenants	Ratios à respecter	Résultat des covenants au 31 décembre 2010
EBITDA Consolidé ⁽¹⁾ / Coût de l'endettement financier net consolidé	> 2,75	3,56
Fonds propres de la société Rallye SA	> 1,2 milliard d'euros	1,7

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Au niveau du groupe Casino, en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon (la Société) due à un changement d'actionnaire majoritaire de la Société, une option de remboursement anticipé au gré des investisseurs est prévue dans certains contrats de prêts qui représentent un nominal de 3 705 M€. Dans cette situation, le groupe Casino serait dans l'obligation de procéder à un remboursement anticipé de l'encours concerné. De plus, certains contrats prévoient une clause de « coupon step-up » qui augmente le taux d'intérêt en cas de dégradation en « non investment grade » de la notation de la dette senior long terme de Casino, Guichard-Perrachon. Ce type de clause porte sur un nominal de 3 159 M€.

Au 31 décembre 2010, le ratio Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé s'élève à 2,14 alors que les covenants ont été négociés à un niveau plancher de 3,5. La marge de manœuvre pour les 12 prochains mois est jugée satisfaisante quant au respect par le groupe Casino des covenants financiers.

À la date de clôture, les covenants relatifs aux principales dettes groupes qui sont portées par la maison mère se résument ainsi :

- la ligne de crédit syndiquée de 1,2 Md€, renouvelée en août 2010, ainsi que les lignes confirmées BNP Paribas et Santander sont soumises à l'engagement de respecter un ratio Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,5 ;
- les autres lignes confirmées et l'emprunt Alamea sont soumis à l'engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA ⁽²⁾ consolidé < 3,7 ;
- le prêt structuré Calyon est soumis à engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3 ;
- le placement privé réalisé aux USA est soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :

Nature des covenants	Ratios à respecter	Résultat des covenants au 31 décembre 2010
Dette Financière Nette consolidée ⁽³⁾ / EBITDA consolidé ⁽²⁾	< 3,50 ⁽¹⁾	2,14
Dette Financière Nette consolidée ⁽³⁾ / Fonds propres consolidés	< 1,20	0,48
Actifs incorporels consolidés / Fonds propres consolidés	< 1,25	0,89

(1) Le ratio Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé est passé en 2010 de 3,7 à 3,5 en raison de l'incorporation par référence dans les modalités du placement privé réalisé aux USA du nouveau covenant négocié sur la ligne de crédit syndiqué.

(2) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

(3) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires est différente de celle présentée dans les états financiers consolidés ; elle est composée des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture sur des emprunts et dettes financières.

Les filiales Monoprix, GPA et Exito sont également sujettes au respect de ratios financiers. Ces ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2010.

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les échéances des instruments financiers passifs au 31 décembre 2010 et 2009, s'analysent comme suit :

■ Au 31 décembre 2010

(En millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2010	Inférieure à un an	De un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Emprunts obligataires	7 193	853	4 964	1 376
Autres dettes financières	3 763	1 525	2 072	166
Contrats de crédit bail	106	43	54	9
Instruments financiers dérivés passifs	180	119	51	10
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	58	57	1	
Passifs financiers	11 300	2 597	7 142	1 561
Dettes fournisseurs	4 993	4 993		
Autres dettes	3 661	3 392	223	47
Total	19 954	10 982	7 365	1 608

■ Au 31 décembre 2009

(En millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2009	Inférieure à un an	De un à cinq ans	Supérieure à cinq ans
Emprunts obligataires	7 091	446	4 870	1 775
Autres dettes financières	3 515	1 215	2 083	217
Contrats de crédit bail	131	43	76	12
Instruments financiers dérivés passifs	250	67	183	
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	80	77	3	
Passifs financiers	11 067	1 848	7 215	2 004
Dettes fournisseurs	4 456	4 456		
Autres dettes	3 070	2 876	183	11
Total	18 593	9 180	7 398	2 015

Afin de garantir la liquidité, le Groupe dispose de lignes de crédits confirmées non utilisées et immédiatement disponibles pour un montant total de 3,7 Mds € qui se décompose notamment de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Taux	Échéance		Autorisées	Utilisées
		< à 1 an	> à 1 an		
Lignes bancaires confirmées					
▪ Casino	Variable	104	690	794	5
▪ Rallye	Variable	151	868	1 019	
▪ Groupe GO Sport	Variable		120	120	30
▪ Foncière Euris	Variable	110	381	491	422
Lignes syndiquées					
▪ Casino	Variable		1 200	1 200	
▪ Rallye	Variable		410	410	
Ligne pour le financement de l'activité de crédit					
▪ Casino	Variable	143	157	300	143
Total		508	3 826	4 334	600

Le tableau suivant représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2010, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

(En millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2010	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
Passifs financiers					
Emprunts obligataires et autres emprunts hors dérivés	10 956	12 508	2 651	7 622	2 236
Contrats de location-financement	106	137	50	63	24
Dettes liées à des puts sur intérêts minoritaires	58	58	57	1	
Instrument financiers dérivés	(77)	(217)	89	(240)	(66)
<i>Entrées de trésorerie</i>		(1 745)	(1 259)	(402)	(84)
<i>Sorties de trésorerie</i>		1 567	1 387	162	18
<i>Contrats dérivés réglés en net</i>		(39)	(39)		
Dettes fournisseurs et autres dettes (hors dettes sociales et fiscales)	7 227	7 227	6 877	321	29
Total	18 270	19 713	9 724	7 767	2 223

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

■ 5. Cours de conversion des devises employées

Cours en devises pour un euro	2010		2009	
	clôture	moyen	clôture	moyen
Dollar américain (USD)	1,3362	1,3268	1,4406	1,3933
Zloty polonais (PLN)	3,9750	3,9950	4,1045	4,3298
Leu roumain (RON)	4,2620	4,2106	4,2363	4,2396
Peso argentin (ARS)	5,2768	5,1898	5,4992	5,2020
Peso uruguayen (UYU)	26,5784	26,6237	28,1878	31,3083
Baht thaïlandais (THB)	40,1700	42,0824	47,9860	47,7751
Peso colombien (COP)	2 558,3400	2 519,4100	2 944,9400	2 982,8900
Real brésilien (BRL)	2,2177	2,3344	2,5113	2,7706
Bolivar vénézuélien (VEF) (voir Note 1)	5,734	5,6598	3,0961	2,9924
Dong vietnamien (VND)	26 031,7000	24 630,3918	26 644,8000	23 786,8985

■ 6. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du groupe Foncière Euris s'élèvent à 8,2 M€ au 31 décembre 2010.

Les honoraires des diligences directement liées s'élèvent, quant à eux, à 0,4 M€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

■ 7. Événements postérieurs à la clôture

Rachat des activités de Carrefour en Thaïlande par Big C, filiale de Casino

Faisant suite à un accord signé avec Carrefour en novembre 2010, Big C a acquis le 7 janvier 2011 pour une valeur totale de 851 M€ les activités de Carrefour en Thaïlande composées d'un portefeuille de 42 magasins (dont 34 hypermarchés) et de 37 galeries marchandes.

Casino rachète la participation des frères Charle dans Cdiscount

Le 6 janvier 2011, le groupe Casino a racheté la participation résiduelle de 18,6% de Cdiscount aux frères Charle. Le Groupe détient désormais 99,6% du capital de Cdiscount.

IV. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Consolidation : par intégration globale IG - par intégration proportionnelle IP - par mise en équivalence ME
Le périmètre comprend 1 604 sociétés, dont 165 établies à l'étranger (en 2009 : 1 470 sociétés, dont 178 établies à l'étranger).

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Foncière Euris SA*	75008 Paris	Holding	702 023 508		Société-mère	
CCPC (Centre Commercial Porte de Châtillon) SNC	75008 Paris	Immobilier	440 309 573	IG	98,5	100,0
Centrum Handlowe Platan SP Zoo	Janki	Immobilier	Pologne	IG	78,8	100,0
Centrum J Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	49,3	50,0
Centrum Jordanki SP Zoo	Varsovie	Immobilier	Pologne	IP	49,3	50,0
Centrum Julianov Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	98,5	100,0
Centrum K Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	29,6	30,0
Centrum Toruń Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	98,5	100,0
Centrum Z Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	78,8	80,0
Herbiers (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	438 759 193	IG	78,8	80,0
Marigny-Belfort SAS	75008 Paris	Immobilier	421 204 561	IG	98,5	100,0
Marigny-Elysées SAS	75008 Paris	Holding	419 728 035	IG	98,5	100,0
Marigny Foncière SAS	75008 Paris	Holding	433 585 882	IG	98,5	100,0
Mat-Bel 2 SAS	75008 Paris	Holding	493 174 288	IG	98,5	100,0
Matignon Abbeville SAS	75008 Paris	Immobilier	392 843 298	IG	98,5	100,0
Matignon-Bail SAS	75008 Paris	Immobilier	344 211 974	IG	98,5	100,0
Matignon Corbeil Centre SAS	75008 Paris	Holding	392 679 247	IG	98,5	100,0
Palais des Marchands SCI	75116 Paris	Immobilier	448 218 339	IP	28,8	50,0
Premier Investments SP Zoo	Varsovie	Immobilier	Pologne	ME	24,6	25,0
Sofaret SCI	75008 Paris	Immobilier	338 630 957	IG	78,8	80,0
Rallye SA*	75008 Paris	Holding	054 500 574	IG	57,6	72,5
Alpétrol SAS	75008 Paris	Holding	325 337 475	IG	57,6	100,0
Bruyère (La) SA	75008 Paris	Holding	409 961 950	IG	38,6	67,0
Cobivia SAS	75008 Paris	Holding	318 906 146	IG	57,6	100,0
Colisée Finance IV SAS	75008 Paris	Holding	492 132 469	IG	57,6	100,0
Colisée Finance V SAS	75008 Paris	Holding	441 462 801	IG	57,6	100,0
Colisée Finance VI SA	75008 Paris	Holding	429 888 951	IG	57,6	100,0
Genty Immobilier SAS	75008 Paris	Immobilier	324 309 699	IG	57,6	100,0
H.M.B SAS	75008 Paris	Holding	582 079 679	IG	57,6	100,0

* Sociétés cotées

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Kerrous SAS	75008 Paris	Holding	349 920 454	IG	57,6	100,0
Kergorju SCI	29200 Brest	Immobilier	323 354 589	IG	57,6	100,0
Magasins Jean SAS	29200 Brest	Grande distribution	303 469 332	IG	57,6	100,0
Matignon Sablons SAS	75008 Paris	Holding	392 712 816	IG	57,6	100,0
Matimmob 1 SAS	75008 Paris	Immobilier	405 262 817	IG	57,6	100,0
MFD Inc. (ex Athlete's Foot Group Inc.)	GA 30331 Atlanta	Holding	Etats-Unis	IG	57,6	100,0
Miramont Finance & Distribution SA	75008 Paris	Holding	328 276 324	IG	57,6	100,0
Perrières (Des) SCI	75008 Paris	Immobilier	342 781 093	IG	57,6	100,0
Sables (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	348 637 869	IG	36,0	62,5
Sivigral SCI	75008 Paris	Immobilier	308 697 499	ME	23,1	40,0
Parande SAS	75008 Paris	 Holding	414 838 615	IG	57,6	100,0
Alexa Group	Düsseldorf	Immobilier	Allemagne	IP	33,3	50,0
Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	66,6	90,0
Centrum Alexa Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	74,0	100,0
Centrum Development Luxembourg SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	98,5	100,0
Centrum Gdynia Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	82,3	100,0
Centrum Leto SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	57,6	100,0
Centrum NS Luxembourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	52,5	66,7
Centrum Poznan SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	57,6	100,0
Centrum Saint-Petersbourg Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IP	28,8	50,0
Centrum Weiterstadt SA	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	IG	74,0	100,0
Centrum Wzgorze SP Zoo	Gdynia	Immobilier	Pologne	IG	82,3	100,0
Einkaufszentrum Am Alex GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	66,6	90,0
Gutenbergstrasse BAB5 GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	59,2	80,0
HBF Konigswall GmbH	Berlin	Immobilier	Allemagne	IG	57,6	100,0
IG Real Estate Investments SRL	Bucarest	Immobilier	Roumanie	IG	47,0	100,0
IG Romanian Investments Ltd	Nicosie	Immobilier	Chypre	IG	47,0	81,6
Loop 5 Shopping Centre GmbH	Düsseldorf	Immobilier	Allemagne	IP	29,6	50,0
Parande Ventures (partnership)	New-York	Holding	Etats-Unis	IG	57,1	99,0
Pargest SAS	75008 Paris	Holding	501 492 144	IG	57,6	100,0
Pargest Holding SAS	75008 Paris	Holding	501 515 167	IG	57,6	100,0
Parinvest SAS	75008 Paris	Holding	433 872 040	IG	57,6	100,0
Pont de Grenelle SCI	75008 Paris	Immobilier	447 523 648	ME	31,2	40,0

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Ruban Bleu St Nazaire SCI	75116 Paris	Immobilier	477 660 013	ME	28,8	50,0
SistemApsys Sàrl	Luxembourg	Immobilier	Luxembourg	ME	14,4	25,0
Euristates Inc.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	57,6	100,0
555 Watertown LLC	Watertown, Massachusetts 02472	Immobilier	Etats-Unis	IG	55,0	100,0
Beacon Pleasant Street LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	48,7	86,2
EREC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	56,4	100,0
EREC Ventures II LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	57,5	100,0
Euris North America Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	57,6	100,0
ENAC Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	57,3	100,0
Euris Real Estate Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	57,6	100,0
Parande Brooklyn Corp.	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	57,6	100,0
Parande Brooklyn Ventures LLC	Wilmington, Delaware 19801	Holding	Etats-Unis	IG	55,2	100,0
Repton Place LLC	Boston, Massachusetts 02110	Immobilier	Etats-Unis	IG	48,7	100,0
Groupe GO Sport SA*	38360 Sassenage	Sport	958 808 776	IG	42,5	78,4
Buissières (Les) SAS	38360 Sassenage	Immobilier	067 500 397	IG	42,5	100,0
Club Sports Diffusion SA	1050 Bruxelles	Sport	Belgique	IG	42,5	100,0
Courir France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 559 967	IG	42,5	100,0
GO Sport France SAS	38360 Sassenage	Sport	428 560 031	IG	42,5	100,0
GO Sport Les Halles SNC	38360 Sassenage	Sport	329 021 463	IG	42,5	100,0
Gosport.com SAS	38360 Sassenage	Sport	431 734 193	IG	42,5	100,0
GO Sport Polska SP Zoo	02801 Varsovie	Sport	Pologne	IG	42,5	100,0
Grand Large Sport SAS	38360 Sassenage	Sport	412 271 421	IG	42,5	100,0
Groupe GO Sport Suisse Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	IG	57,6	100,0
International Sports Retail Dév (ISRD) Sàrl	CH1215 Genève	Sport	Suisse	ME	28,8	50,0
Limpart Investments BV	1102 Amsterdam	Sport	Pays-Bas	IG	42,5	100,0
Casino, Guichard-Perrachon SA*	42000 Saint-Etienne	Grande distribution	554 501 171	IG	27,9	60,4
AEW Immocommercial	75009 Paris	Immobilier	500 753 751	ME	5,7	20,5

* Sociétés cotées

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Alamea Investments	Luxembourg	Financement	Luxembourg	IG	1,4	99,9
Alcudia Promotion SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	502 470 974	IG	27,9	100,0
Groupe Anfilco (Disco)	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IP	17,5	62,5
Balcadis 2 SNC	20220 Ile Rousee	Grande distribution	400 420 287	IG	27,9	100,0
Banque du Groupe Casino SA	75116 Paris	Banque	434 130 423	IP	16,8	60,0
Bergsaar BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	27,9	100,0
Groupe Big C *	Lupini	Grande distribution	Thaïlande	IG	17,6	63,2
Casino Carburants SAS	42000 Saint-Etienne	Stations-services	428 267 942	IG	27,9	100,0
Casino Information Technology SAS	42000 Saint-Etienne	Services	444 524 177	IG	27,9	100,0
Casino International SAS	42000 Saint-Etienne	Services	424 064 780	IG	27,9	100,0
Casino Ré SA	Luxembourg	Assurance	Luxembourg	IG	27,9	100,0
Casino Restauration SAS	42000 Saint-Etienne	Restauration	342 043 528	IG	27,9	100,0
Casino Services SAS	42000 Saint-Etienne	Services	428 267 249	IG	27,9	100,0
Casino Vacances SNC	75009 Paris	Voyages	414 047 852	IG	27,9	100,0
CDiscount SA	33700 Merignac	E- commerce	424 059 822	IG	23,2	83,0
Centrum Handlowe Jantar Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	Pologne	IG	7,3	51,0
Centrum Handlowe Pogoria Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	Pologne	IG	7,0	51,0
Club Avantages SAS	42000 Saint-Etienne	Cartes de fidélité	409 864 683	IG	27,4	98,0
Coboop BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	27,9	100,0
Codim 2 SA (Groupe Codim)	20200 Bastia	Grande distribution	400 594 412	IG	27,9	100,0
Comacas SNC	42000 Saint-Etienne	Achats	428 270 003	IG	27,9	100,0
Costa Verde SNC	20230 San Nicolao	Grande distribution	487 625 501	IG	27,9	100,0
Devoto	Montevideo	Grande distribution	Uruguay	IG	27,0	96,6
Dinetard SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	315 999 029	IG	27,9	100,0
Distribution Casino France SAS	42000 Saint-Etienne	Grande distribution	428 268 023	IG	27,9	100,0
Distridyn SA	75008 Paris	Grande distribution	325 366 334	IP	14,0	50,0
dunnhumby France SAS	42000 Saint-Etienne	Marketing	492 705 595	IP	14,0	50,0

* Sociétés cotées

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Easydis SAS	42160 Andrézieux-Bouthéon	Logistique	383 123 874	IG	27,9	100,0
EMC Distribution SAS	75116 Paris	Achats	428 269 104	IG	27,9	100,0
Espace Warszawa Sp.zoo	Varsovie	Immobilier	Pologne	IG	7,0	51,0
Groupe Exito*	Medellin	Grande distribution	Colombie	IG	15,3	54,8
SA Didetexco	Municipio de Envigado	Grande distribution	Colombie	IG	27,3	97,8
Patrimonio Autonomo San Pedro Plaza	Bogota, D.C.	Immobilier	Colombie	IG	14,3	51,0
Fidis 2 SNC	20240 Ghisonaccia	Grande distribution	407 721 125	IG	27,9	100,0
Floréal SA	42000 Saint-Etienne	Grande distribution	950 405 928	IG	27,9	100,0
Forézienne de participations	42000 Saint-Etienne	Holding	501 655 336	IG	27,9	100,0
Géant Foncière BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	27,9	100,0
Géant Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	27,9	100,0
Géant International BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	27,9	100,0
Geimex SA	75001 Paris	Grande distribution	303 765 291	IP	14,0	50,0
Gelase SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	27,9	100,0
Groupe GPA (ex CBD) *	Sao Paulo	Grande distribution	Brésil	IP	9,4	33,7
Halles des Bords de Loire (Les) SCI	75008 Paris	Immobilier	477 667 067	IG	27,9	100,0
Hyper Rode 2 SNC	20600 Furiani	Grande distribution	400 315 438	IG	27,9	100,0
IGC Promotion SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	487 514 481	IG	27,9	100,0
IGC Services SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	424 064 707	IG	27,9	100,0
Intexa SA *	42000 Saint-Etienne	Sans activité	340 453 463	IG	27,4	97,9
IRTS SARL	Le Grand Saconnex	Services	Suisse	IG	27,9	100,0
Latic	Wilmington, Delaware	Holding	Etats-Unis	IG	27,9	100,0
Libertad SA	Cordoba	Grande distribution	Argentine	IG	27,9	100,0
L'Immobilière Groupe Casino SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	428 269 856	IG	27,9	100,0
Lion de Toga 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 479	IG	27,9	100,0
Marushka Holding BV	Amsterdam	Holding	Pays-Bas	IG	27,9	100,0

* Sociétés cotées

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Mayland (ex Géant Polska)	Varsovie	Grande distribution	Pologne	IG	27,9	100,0
Groupe Monoprix	92116 Clichy	Grande distribution	552 018 020	IP	14,0	50,0
Onagan Promotion SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	428 251 912	IG	27,9	100,0
Pacam 2 SNC	20167 Mezzavia	Grande distribution	400 332 078	IG	27,9	100,0
Pachidis SA	42000 Saint-Etienne	Holding	420 233 777	IG	27,9	100,0
Plouescadis SAS	75016 Paris	Holding	420 233 876	IG	27,9	100,0
Polca Holding SA	Bruxelles	Holding	Belgique	IG	27,9	100,0
Poretta 2 SNC	20137 Porto Vecchio	Grande distribution	400 332 128	IG	27,9	100,0
Prical 2 SNC	20260 Calvi	Grande distribution	480 266 956	IG	27,7	99,0
Prodis 2 SNC	20110 Propriano	Grande distribution	400 564 431	IG	27,9	100,0
Régie Média Trade SAS	75008 Paris	Services	428 251 862	IP	14,0	50,0
Restauration Collective Casino SAS	42000 Saint-Etienne	Restauration	440 322 808	IG	27,9	100,0
Ségisor SA	42000 Saint-Etienne	Holding	423 944 677	IG	27,9	100,0
Semafrac SNC	20600 Furiani	Grande distribution	412 639 676	IG	27,9	100,0
Serca SAS	42000 Saint-Etienne	Grande distribution	325 079 457	IG	27,9	100,0
SNC des Cash Corses	20200 Bastia	Grande distribution	421 001 306	IG	27,9	100,0
Soderip SNC	42000 Saint-Etienne	Immobilier	389 737 305	IG	27,9	100,0
Sodico 2 SNC	20250 Corte	Grande distribution	400 315 545	IG	27,9	100,0
Spice Espana S.L.	Pampelune	Services	Espagne	IG	27,9	100,0
Sudéco SAS	42000 Saint-Etienne	Grande distribution	348 877 044	IG	27,9	100,0
Sudis 2 SNC	20137 Porto Vecchio	Grande distribution	400 332 151	IG	27,9	100,0
Tevir SA	42000 Saint-Etienne	Holding	428 268 874	IG	27,9	100,0
Théiadis SAS	42000 Saint-Etienne	Holding	492 169 594	IG	27,9	100,0
Unigras 2 SNC	20200 Bastia	Grande distribution	400 315 610	IG	27,9	100,0
Uranie SAS	42000 Saint-Etienne	Grande distribution	380 236 547	IG	27,9	100,0
Vegas Argentina SA	Buenos Aires	Holding	Argentine	IG	27,9	100,0

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Villa Plancha SAS	42000 Saint-Etienne	Restauration	497 588 590	IG	27,9	100,0
Vindémia SA	Sainte-Marie (La Réunion)	Grande distribution	Océan Indien	IG	27,9	100,0
Wilkes	São Paulo	Grande distribution	Brésil	IP	19,2	68,9
Groupe Franprix-Leader Price	75016 Paris	Grande distribution	343 045 316	IG	27,9	100,0
Addy Participations	75016 Paris	Holding	523 371 045	IG	14,3	51,0
Besançon Saint-Claude SARL	25000 Besançon	-	419 660 246	IG	27,9	100,0
Cafige	75009 Paris	Holding	498 598 853	ME	13,7	49,0
Cofilead	75017 Paris	Holding	499 268 597	IG	16,8	60,0
Groupe Cogefisd	75017 Paris	Grande distribution	377 563 648	IG	23,5	84,0
DBA SNC	56312 Lorient	Holding	390 849 479	ME	13,7	49,0
DFP (Baud SA)	94430 Chennevières sur Marne	Grande distribution	414 265 165	IG	27,9	100,0
Distribution Leader Price SNC	77220 Gretz Armainvilliers	Grande distribution	384 846 432	IG	27,9	100,0
Figeac	75017 Paris	Grande distribution	344 316 708	IG	23,5	84,0
Franprix Exploitation	75016 Paris	Grande distribution	504 065 822	IG	27,9	100,0
Franprix Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	955 200 621	IG	27,9	100,0
H2A	92700 Colombes	Financier	437 812 316	IG	16,8	60,0
HD Rivière	31000 Toulouse	Holding	512 538 190	ME	11,2	40,0
Leader Price Holding SA	75016 Paris	Grande distribution	419 695 341	IG	27,9	100,0
Leadis Holding	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	n.a.	IG	27,9	100,0
Lecogest SARL	92500 Rueil Malmaison	Holding	390 050 944	IG	27,9	100,0
Minimarché	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	n.a.	IG	26,6	100,0
Patrick Fabre Distribution	75006 Paris	Holding	510 748 734	ME	11,2	40,0
Pro Distribution SA	92370 Chaville	Holding	422 464 313	ME	13,7	49,0
Retail Leader Price	94430 Chennevières-sur-Marne	Grande distribution	n.a.	IG	27,9	100,0
R.L.P. Investissement SA	77220 Gretz-Armainvilliers	Grande distribution	392 077 954	IG	27,9	100,0

Comptes consolidés

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	Secteur d'activité	n° Siren ou pays		31/12/2010	
					% d'intérêt	% de contrôle
Sarjel	94100 St-Maur des Fossés	Financier	389 376 023	ME	13,7	49,0
Sédifrais SA	95560 Montsoult	Grande distribution	341 500 858	IG	27,1	100,0
SI2M	93500 Pantin	Holding	501 678 312	ME	11,2	40,0
Sodigestion	92000 Nanterre	Financier	441 740 917	IG	16,8	60,0
Groupe Sofigep	92500 Rueil-Malmaison	Grande distribution	338 884 976	IG	27,9	100,0
Surgenord SAS	93500 Pantin	Holding	329 492 102	IG	27,1	100,0
Taleb	91000 Evry	Holding	522 265 941	IG	16,8	60,0
Volta	92100 Boulogne Billancourt	Immobilier	523 767 622	IG	14,3	51,0
Mercialys SA*	75016 Paris	Immobilier	424 064 707	IG	14,3	53,5
Agout SNC	42000 Saint-Etienne	Immobilier	497 952 812	IG	14,3	100,0
Caserne de Bonne (La) SCI	75008 Paris	Immobilier	477 667 976	IG	14,3	100,0
Centre commercial Kerbernard SCI	42000 Saint-Etienne	Immobilier	777 501 396	IG	14,1	98,3
Chantecouriol SNC	42000 Saint-Etienne	Immobilier	499 849 487	IG	14,3	100,0
Corin Asset Management SAS	20600 Furiani	Immobilier	492 107 990	IP	5,7	40,0
Dentelle SNC	42000 Saint-Etienne	Immobilier	498 780 345	IG	14,3	100,0
Diane (La) SCI	13100 Aix en Provence	Immobilier	424 153 815	IG	14,3	100,0
Géante Périaz SNC	42000 Saint-Etienne	Immobilier	498 760 396	IG	14,3	100,0
Mercialys Gestion SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	484 531 561	IG	14,3	100,0
Point Confort SA	42000 Saint-Etienne	Immobilier	306 139 064	IG	14,3	100,0
Salins (Les) SAS	42000 Saint-Etienne	Immobilier	493 244 594	IG	14,3	100,0
Timur SCI	42000 Saint-Etienne	Immobilier	382 921 773	IG	14,3	100,0
Vendelonne SNC	42000 Saint-Etienne	Immobilier	483 813 937	IG	14,3	100,0

* Sociétés cotées

Comptes consolidés

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 11 mars 2011

Michel SAVART
Président-Directeur général

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Foncière Euris, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2010 » et « Impact d'IAS 27 révisée sur l'État des flux de trésorerie (IAS 7) » du paragraphe I « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui décrivent les nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs non courants (notes « Dépréciation des actifs non courants » du paragraphe I « Règles et méthodes comptables » et 16 du paragraphe II « Notes aux états financiers consolidés »). La valeur recouvrable des actifs non courants est déterminée, notamment, sur la base des prévisions de résultat et des flux de trésorerie issus des plans financiers pluriannuels approuvés par la direction.

Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée concernant les hypothèses retenues par le Groupe. Nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées. Comme indiqué dans la note « Recours à des estimations et au jugement » du paragraphe I « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain et, en conséquence, leurs réalisations pourraient s'écarter des données prévisionnelles utilisées.

- La note 2 du paragraphe II « Notes aux états financiers consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés décrit la comptabilisation du goodwill négatif issu de la prise de contrôle de Casas Bahia.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent la détermination de ce goodwill négatif, à examiner les calculs effectués par le Groupe, à vérifier le traitement comptable adopté et à apprécier l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons, par ailleurs, vérifié la correcte traduction dans les comptes des exercices 2009 et 2010 des changements de méthodes mentionnés au paragraphe I ci-avant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Rémi Savoumin

Ernst & Young et Autres

Pierre Bourgeois

Comptes individuels

BILAN

ACTIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles brutes		0,7	0,8
Amortissements		(0,7)	(0,8)
Immobilisations corporelles nettes	1	0,0	0,0
Immobilisations financières brutes		1 015,8	1 044,0
Dépréciations		(8,8)	(29,2)
Immobilisations financières nettes	2-3	1 007,0	1 014,8
Total de l'actif immobilisé		1 007,0	1 014,8
Actif circulant			
Créances d'exploitation brutes		7,4	3,7
Dépréciations			
Créances d'exploitation nettes	3	7,4	3,7
Valeurs mobilières de placement brutes		21,9	1,9
Dépréciations		(0,8)	(0,7)
Valeurs mobilières de placement nettes	4-5	21,1	1,2
Instruments de trésorerie	4-5	3,0	
Disponibilités	6	0,1	0,3
Total de l'actif circulant		31,6	5,2
Comptes de régularisation et assimilés	7	2,5	1,3
Charges à répartir	7	0,1	0,4
TOTAL DE L'ACTIF		1 041,2	1 021,7

PASSIF

(En millions d'euros)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres			
Capital social		149,6	149,6
Primes d'émission, de fusion, et d'apport		218,2	218,2
Réserve légale		15,1	15,1
Réserves statutaires			
Réserves réglementées		4,4	4,1
Autres réserves		61,3	61,6
Report à nouveau		57,8	72,3
Résultat net		34,6	7,0
Total des capitaux propres	8	541,0	527,9
Provisions pour risques et charges	9	4,6	6,9
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		422,9	409,6
Emprunts et dettes financières divers		0,1	0,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0,3	0,3
Dettes fiscales et sociales			0,2
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes		72,3	76,7
Total des dettes	10	495,6	486,9
TOTAL DU PASSIF		1 041,2	1 021,7

RAPPORT DE GESTION

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES INDIVIDUELS

RAPPORT DU CA À L'AGE

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Comptes individuels

COMPTE DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	Notes	2010	2009
Produits d'exploitation			
Prestations de services et produits accessoires		1,0	0,2
Autres produits de gestion			
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			
Total des produits d'exploitation		1,0	0,2
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes		3,1	3,3
Impôts, taxes et versements assimilés			0,1
Salaires et charges sociales		0,4	0,4
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,3	0,1
Autres charges		0,1	0,1
Total des charges d'exploitation		3,9	4,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	11	(2,9)	(3,8)
Produits financiers			
Quotes-parts de bénéfices acquis des filiales			
Produits financiers de participations		46,1	45,7
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		8,0	0,2
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		1,2	3,5
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2,8	
Total des produits financiers		58,1	49,4
Charges financières			
Quotes-parts de pertes acquises des filiales			
Dotations aux dépréciations et provisions			7,7
Intérêts et charges assimilées		19,4	24,6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,1	
Total des charges financières		19,5	32,3
RÉSULTAT FINANCIER	12	38,6	17,1
Résultat courant avant impôt		35,7	13,3
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			22,8
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		21,5	
Total des produits exceptionnels		21,5	22,8
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		22,6	4,8
Dotations aux dépréciations et provisions			24,3
Total des charges exceptionnelles		22,6	29,1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13	(1,1)	(6,3)
Produit (charge) d'impôts sur les bénéfices	14		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		34,6	7,0

Comptes individuels

ANNEXE

I. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Foncière Euris a poursuivi son activité de gestion de titres de participation et de valeurs mobilières, ainsi que la gestion de son patrimoine immobilier.

Le 28 juillet 2010, Foncière Euris a versé un dividende de 2,15 € par action au titre de l'exercice 2009.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 35,7 M€ et intègre notamment les distributions du dividende Rallye au titre de l'exercice 2009 pour 25,2 M€, et de l'acompte sur dividende au titre de l'exercice 2010 pour 19,9 M€. Le résultat intègre également un boni de fusion pour 72 M€ provenant de la Transmission Universelle de Patrimoine de Marigny Expansion.

Le résultat exceptionnel est une perte de 1,1 M€, résultant principalement de la moins-value de 22,5 M€ réalisée sur le rachat par une filiale immobilière de ses propres titres, dans le cadre de la réduction de son capital par annulation de ses actions, perte compensée par la reprise de provisions exceptionnelles préalablement constatées sur ces titres pour un montant de 20,4 M€.

Le bénéfice net au 31 décembre 2010 s'élève à 34,6 M€ contre un bénéfice de 7,0 M€ au 31 décembre 2009.

II. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

■ 1. Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des règles françaises d'établissement et de présentation des comptes annuels conformément au Plan Comptable Général et aux textes parus à la date d'arrêt des comptes. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

■ 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement des actifs donnés en location simple.

La valeur brute des immeubles comprend :

- pour les immeubles achetés entièrement terminés, la totalité du prix d'achat, hors frais de notaire et droits d'enregistrement ou TVA ;
- pour les immeubles dont la construction a été effectuée par la Société, les coûts de construction, viabilité, aménagements divers ainsi que les honoraires d'architectes et autres techniciens du bâtiment.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les durées d'utilisation s'échelonnent selon la nature des immeubles, de 20 à 50 ans. Les aménagements réalisés dans les immeubles sont amortis sur 10 ans.

Les agencements, installations, matériels et mobiliers de bureau sont amortis sur 5 ans.

Les immobilisations en location simple font l'objet d'une dépréciation dans le cas où, d'une part, elles présentent une moins-value latente significative et, d'autre part, elles sont susceptibles de faire l'objet d'un arbitrage à court terme.

■ 3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique.

Les titres de participation comprennent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les titres de participation comprennent tous les titres donnant droit au capital : actions, obligations remboursables en actions et, par dérogation au Plan Comptable Général, les bons de souscription d'actions.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage telle que définie par le Plan Comptable Général en tenant compte de critères multiples, tels que, par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement.

Une dépréciation des titres est comptabilisée si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable brute.

Les résultats des SCI sont pris en compte à la clôture de l'exercice lorsqu'une clause de remontée systématique et immédiate des résultats est prévue dans les statuts de ces dernières.

Les dividendes sont enregistrés à la date de la décision de distribution.

Comptes individuels

ANNEXE

■ 4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont déterminées (en fonction du niveau de risque) sur la base de la créance hors taxes diminuée, le cas échéant, du dépôt de garantie.

Les dépréciations comptabilisées dans l'exercice figurent au débit du compte de résultat sous la rubrique « Dotations aux dépréciations sur actifs circulants ». Les reprises dans l'exercice sont inscrites au poste « Reprises sur dépréciations » au crédit du compte de résultat.

■ 5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. Une dépréciation est calculée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable brute.

La valeur de marché est :

- la valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement ;
- le cours de Bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés.

■ 6. Emprunts obligataires indexés

▪ Foncière Euris a émis en novembre 2006 quatre séries d'obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino pour un montant total de 50,9 M€ (720 000 obligations à 70,76 € prix nominal unitaire). Leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 17 novembre 2010, 17 juillet 2011, 17 mars 2012 et 17 novembre 2012. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'action ordinaire Casino : il sera d'un montant minimum de 43,9 M€ et d'un maximum de 59,2 M€. La différence, si elle est positive, entre le montant de remboursement estimé à la clôture et le montant nominal de l'emprunt, est traitée comme une prime de remboursement éventuel et, à ce titre, est non comptabilisée au bilan. Une provision pour risques, calculée prorata temporis à la date de clôture, est constituée pour faire face à la charge éventuelle liée au remboursement. À l'échéance, un profit sera constaté si le prix de remboursement est inférieur à la valeur nominale de l'emprunt. Au cours de l'exercice 2010, Foncière Euris a procédé comme prévu au remboursement de la 1^{ère} tranche.

▪ Foncière Euris a remboursé par anticipation en août 2010 les deux séries d'obligations indexées sur le cours de l'action ordinaire Casino émises en février 2009, mais la composante call-spread a été conservée en instruments de trésorerie (cf. Note 4).

III. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

■ Note 1. Immobilisations corporelles

(En millions d'euros)	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Valeur brute				
Constructions	0,6			0,6
Autres immobilisations	0,2		0,1	0,1
Total valeur brute	0,8		0,1	0,7
Amortissements				
Constructions	0,6			0,6
Autres immobilisations	0,2		0,1	0,1
Total amortissements	0,8		0,1	0,7
Valeur nette	0,0		0,0	0,0

■ Note 2. Immobilisations financières

Les variations des immobilisations brutes des titres de participation correspondent principalement à des acquisitions et cessions portant sur des entreprises liées.

(En millions d'euros)	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	Virement de compte à compte	31/12/2010
Valeur brute					
Titres de participation	1 042,1	8,3	31,3	(5,2)	1 013,9
Créances rattachées aux participations	1,8	26,6	26,6		1,8
Autres immobilisations financières	0,1				0,1
Total valeur brute	1 044,0	34,9	57,9	(5,2)	1 015,8
Dépréciations					
Titres de participation	29,2		20,4		8,8
Créances rattachées aux participations					
Autres immobilisations financières	0		0,0		0,0
Total dépréciations	29,2	0,0	20,4		8,8
Valeur nette	1 014,8				1 007,0

Les variations des créances rattachées correspondent aux dividendes encaissés sur des entreprises liées.

Le virement de compte à compte correspond à la réduction de capital par diminution de la valeur nominale de Matignon-Bail par augmentation du compte courant.

■ Note 3. Échéancier des créances

(En millions d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	Dont à plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances de l'actif immobilisé	1,8	1,8		
Actif circulant				
Créances d'exploitation	7,4	7,4		
TOTAL	9,2	9,2		

Les créances d'exploitation comprennent principalement :

- des avances en compte courant versées par Foncière Euris à ses filiales pour 6,8 M€ ;
- des produits à recevoir pour 0,1 M€ correspondant à des intérêts à recevoir au titre des avances en compte courant.

Comptes individuels

ANNEXE

■ Note 4. Valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie

a. Valeurs mobilières de placement

(En millions d'euros)	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Valeur brute				
Actions propres détenues	1,9	0,1	0,2	1,8
Autres actions		32,5	14,5	18,0
Autres SICAV et OPCVM	0,0	3,2	1,2	2,0
Créances rattachées		19,9	19,9	0,0
Total valeur brute	1,9	55,7	35,8	21,8
Dépréciations	(0,7)			(0,7)
Valeur nette	1,2			21,1

Au 31 décembre 2010, les actions propres sont composées de 11 947 actions Foncière Euris évaluées sur la base du cours de Bourse moyen du mois de décembre.

b. Instruments de trésorerie

Les instruments de trésorerie sont constitués en totalité de call-spread sur les actions ordinaires Casino à échéance juillet 2012 et juillet 2013.

■ Note 5. Évaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de différence significative entre la valeur de marché et l'évaluation au bilan (telle que définie au point II. 5).

■ Note 6. Disponibilités

Les disponibilités sont composées de comptes bancaires à vue.

■ Note 7. Comptes de régularisation et charges à répartir

Les comptes de régularisation et assimilés sont constitués de charges financières constatées d'avance et sont à moins d'un an pour 0,9 M€ et à plus d'un an pour 1,6 M€.

Les charges à répartir pour 0,1 M€ représentent des frais d'émission d'obligations, amortis sur la durée de l'emprunt.

IV. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

■ Note 8. Tableau de variation des capitaux propres

Le capital social s'élevé à 149,6 M€. Il est composé de 9 976 594 actions de 15 € de valeur nominale.

(En millions d'euros)	31/12/2009	Affectation du résultat	Autres mouvements de l'exercice	Résultat 2010	31/12/2010
Capital social	149,6				149,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport	218,2				218,2
Réserve légale	15,1				15,1
Réserves réglementées ⁽¹⁾	4,1		0,3		4,4
Autres réserves	61,6		(0,3)		61,3
Report à nouveau	72,3	(14,5)			57,8
Acompte sur dividende					
Résultat	7,0	(7,0)		34,6	34,6
Total des capitaux propres	527,9	(21,5)	(0,0)	34,6	541,0
Dividendes distribués		21,5			
Nombre d'actions	9 976 594				9 976 594

(1) Dont au 31/12/2010 :

- réserve indisponible liée à la conversion du capital en euros : 2,4 M€ ;
- autres réserves réglementées pour actions propres : 2,0 M€
(dont 0,3 M€ au titre de l'exercice 2009 prélevés sur le poste Autres réserves).

■ Note 9. Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	01/01/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Prime de remboursement des emprunts obligataires	5,2		1,2	4,0
Garanties locatives	1,7		1,1	0,6
Total	6,9	0,0	2,3	4,6

Comptes individuels

ANNEXE

■ Note 10. Échéancier des dettes

(En millions d'euros)	Montant	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an et à moins de cinq ans	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	422,9	110,9	312,0	
Emprunts et dettes financières divers	0,1	0,1		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,3	0,3		
Autres dettes ⁽¹⁾	72,3	72,3		
TOTAL ⁽²⁾	495,6	183,6	312,0	

(1) Dont avances reçues des filiales dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe : 72,2 M€.

(2) Dont charges à payer : 3,7 M€.

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

■ Note 11. Résultat d'exploitation

(En millions d'euros)	2010	2009
Produits des prestations de services	1,0	0,2
Autres produits		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1,0	0,2
Loyers et charges locatives	0,2	0,1
Honoraires, commissions et autres prestations	2,6	2,9
Salaires et charges sociales	0,4	0,4
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,3	0,1
Autres charges	0,4	0,5
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3,9	4,0
Résultat d'exploitation	(2,9)	(3,8)

■ Note 12. Résultat financier

(En millions d'euros)	2010	2009
Quotes-parts des bénéfices acquis des filiales		
Dividendes ⁽¹⁾	46,1	45,7
Produits financiers sur comptes courants	0,1	0,1
Autres produits financiers ⁽²⁾	10,7	0,1
Reprises sur dépréciations et provisions	1,2	3,5
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	58,1	49,4
Intérêts et commissions sur emprunts bancaires	14,7	17,1
Intérêts sur comptes courants ⁽³⁾	4,6	6,2
Autres frais financiers	0,2	1,3
Dotations aux dépréciations et provisions		7,7
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	19,5	32,3
Résultat financier	38,6	17,1

(1) Les dividendes 2010 comprennent les distributions de Rallye pour 44,7 M€, soit un montant équivalent à celui de 2009, ainsi que les distributions des filiales immobilières spécialisées.

(2) Les autres produits financiers 2010 comprennent notamment le boni de fusion provenant de la Transmission Universelle de Patrimoine de Maigny Expansion pour 7,2 M€.

(3) Les intérêts sur comptes courants concernent principalement la rémunération des avances reçues dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée du Groupe.

■ Note 13. Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2010	2009
Cessions d'immobilisations financières :		
▪ Produit des cessions		22,2
▪ Valeur comptable des actifs cédés	(22,6)	(4,8)
Reprises sur provisions	21,5	0,6
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Dotations aux provisions		(24,3)
Résultat exceptionnel	(1,1)	(6,3)

Le résultat exceptionnel comprend :

- une moins-value de 22,6 M€ réalisée sur le rachat par une filiale immobilière de ses propres titres, dans le cadre de la réduction de capital réalisée par celle-ci ;
- une reprise sur provisions exceptionnelles de 20,4 M€ portant sur les actions de la filiale immobilière dont les titres ont été rachetés ;
- une reprise sur provisions exceptionnelles de 1,1 M€ portant sur les garanties locatives.

Comptes individuels

ANNEXE

■ Note 14. Impôt sur les sociétés

Le périmètre d'intégration fiscale comprend :

- Foncière Euris, société-mère ;
- Marigny-Belfort, filiale ;
- Marigny-Elysées, filiale ;
- Marigny Foncière, filiale ;
- Mat-Bel 2, filiale ;
- Matignon Abbeville, filiale ;
- Matignon Corbeil Centre, filiale.

En tant que société tête de groupe du régime d'intégration fiscale, la société Foncière Euris supporte la totalité de l'impôt sur les sociétés du groupe, aucun impôt n'étant constaté par les filiales bénéficiaires.

Au titre de l'exercice 2010, aucune charge d'impôt n'a été constatée.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel :

L'impôt de la société-mère est ventilé entre le résultat courant et le résultat exceptionnel en tenant compte des retraitements fiscaux qui leur sont propres.

(En millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	35,7		35,7
Résultat exceptionnel	(1,1)		(1,1)

La charge d'impôt de Foncière Euris aurait également été nulle en l'absence d'intégration fiscale. Le report du déficit fiscal du groupe intégré s'élève à 64,0 M€.

VI. EXPOSITION AUX RISQUES

■ 6.1. Risques de marché

Risques de taux

- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont l'encours s'élevait à 421,7 M€ au 31 décembre 2010, sont à taux variable. Des opérations de couverture de taux ont été mises en place afin de limiter l'exposition de la société Foncière Euris à la variation des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2010, les opérations de couverture sous forme de swap de taux variable contre fixe ou de tunnels portaient sur un montant notionnel de 118 M€. Par ailleurs, afin de revariabiliser certaines couvertures mises en place précédemment, des swaps de taux fixe contre variable ont été mis en place pour un montant notionnel de 50 M€.

Risques de liquidité

- Foncière Euris a pour politique de disposer en permanence de lignes de crédits confirmées pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31 décembre 2010, les lignes de crédits confirmées et non utilisées s'élevaient à 69 M€.
- Au 31 décembre 2010, Foncière Euris disposait de 21,2 M€ de valeurs mobilières de placement et disponibilités composées principalement d'actions Rallye, suite au paiement du dernier dividende Rallye en actions.
- La plupart des tirages bancaires donnent lieu au préalable au nantissement d'actions Rallye.

Risque des marchés actions

- Foncière Euris détient une participation directe de 56,9% dans le capital de la société Rallye, cotée sur NYSE Euronext, compartiment A. Conformément au § 3 des Principes, règles et méthodes comptables, ces titres font l'objet d'une évaluation multi-critères (tels que, par exemple, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement) qui n'a pas donné lieu à provision au 31 décembre 2010.

- Foncière Euris a conclu en 2010 un equity-swap portant, au 31 décembre 2010 sur 0,73% du capital social de Rallye, qui expose Foncière Euris à la variation du cours de Rallye par rapport au cours d'entrée dans l'equity-swap (28,50 €).
- Foncière Euris a souscrit un emprunt obligataire dont le remboursement est indexé sur le cours de l'action ordinaire Casino, Guichard-Perrachon (tel que décrit au §11.6 de l'annexe aux comptes individuels). Compte tenu du cours de Bourse de Casino au 31 décembre 2010, les primes de remboursements s'élevaient à 5,1 M€, dont, pour la partie *pro rata temporis* écoulée, 4,0 M€ ont été provisionnés dans les comptes.

Risque de change

- L'activité immobilière de Foncière Euris est essentiellement réalisée en euros, y compris pour les filiales polonaises dont les loyers et les dettes sont libellés en euros. Foncière Euris pourrait néanmoins être exposée indirectement à l'économie globale des pays dans lesquels elle est investie.

■ 6.2. Risques liés à l'activité immobilière

Risques liés aux opérations immobilières en développement

- Foncière Euris investit dans des centres commerciaux, aux côtés de promoteurs immobiliers auxquels la Société délègue notamment la maîtrise d'ouvrage. Les risques associés à cette activité sont principalement liés aux opérations immobilières en développement. Ils comprennent en particulier :
 - les risques liés aux aléas des obtentions d'autorisations d'exploitation commerciale et des permis de construire et des recours éventuels qui peuvent retarder le processus de développement ;
 - les risques de construction liés éventuellement aux décalages des calendriers de réalisation et aux litiges éventuels avec les entreprises de construction ;
 - et les risques liés à la commercialisation, cependant réduits du fait de la pré-commercialisation nécessaire liée à l'obtention des autorisations administratives ou bancaires.
- Les partenaires de Foncière Euris doivent souscrire à l'ensemble des polices d'assurance requises dans les différentes étapes des processus de développement des actifs immobiliers : polices « dommages-ouvrages », « tous risques chantiers », et de responsabilité civile conforme à la réglementation, pour les actifs en cours de construction mais également police « tout sauf » pour les actifs en exploitation.
- Foncière Euris intervient en tant qu'investisseur financier dans les projets immobiliers et n'en assure pas la gestion opérationnelle. Le Groupe est ainsi dépendant de la qualité des prestations fournies par ses partenaires ainsi que de leur situation financière.

Risques environnementaux

- Foncière Euris s'est engagée, en accord avec ses partenaires, à prendre les problématiques environnementales en compte dans la conception de ses projets. À ce titre, Foncière Euris soutient ses partenaires promoteurs dans leur démarche de haute qualité environnementale, dite « HQE », qui doit faire l'objet d'une certification applicable aux centres commerciaux.

Risques liés à la valorisation des actifs

- Les centres en exploitation font l'objet de valorisations par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont retenus pour la valeur nette comptable des fonds propres investis par Foncière Euris. Ainsi, la quote-part de la société Foncière Euris dans les investissements immobiliers est estimée à 166 M€ au 31 décembre 2010, dont 44 M€ de plus-values latentes.
- Le Groupe est exposé au risque de variation de la valorisation de son patrimoine immobilier. Celui-ci est lié, d'une part, à ses relations avec ses partenaires opérationnels ou financiers et, d'autre part, à l'environnement économique, et en particulier, à la liquidité des actifs, aux valeurs locatives, aux taux d'intérêts, aux taux de capitalisation, à la quotité et aux conditions des financements.

Risques liés à la cession d'actifs

- Dans le cadre d'opérations de cessions d'actifs immobiliers, Foncière Euris peut être amenée à fournir des garanties usuelles, d'actif et de passif, et des garanties locatives.

■ 6.3. Autres risques

- Il n'existe pas d'autre risque, de nature juridique, fiscale ou informatique, significatif au niveau de la société Foncière Euris.

Comptes individuels

ANNEXE

VII. AUTRES INFORMATIONS

■ 7.1. Engagements reçus

- Au 31 décembre 2010, la partie non utilisée des lignes de crédits confirmées de Foncière Euris SA s'élève à 69 M€.

■ 7.2. Engagements donnés

7.2.1. Engagements donnés de nature financière

- Les engagements de nature financière donnés par Foncière Euris s'élèvent à 4,7 M€ au 31 décembre 2010 et concernent une caution solidaire en garantie du paiement d'un crédit vendeur.

7.2.2. Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés par Foncière Euris concernent essentiellement :

- des garanties d'actifs et de passifs et locatives dans le cadre des cessions des centres Alexa et Carré de Soie pour un montant net de 5,3 M€ au 31 décembre 2010 ;
- une garantie de 17 M€ dans le cadre de l'acquisition d'un terrain en Pologne. Cette garantie est néanmoins entièrement contre-garantie par le nantissement de parts dans la structure qui détient le centre commercial Manufaktura.

■ 7.3. Engagements réciproques

- Certains investissements de la Société sont réalisés en partenariat avec des co-investisseurs qui bénéficient, dans ce cadre, de promesses d'achat et de vente.
- La société Foncière Euris a mis en place des opérations de couverture de taux d'intérêt. Ces opérations sont décrites au paragraphe 6.1 de l'annexe des comptes sociaux.

■ 7.4. Créances, dettes et autres engagements garantis par des sûretés réelles

La Société a nanté au profit de différents établissements bancaires des titres de participations pour garantir des prêts et des engagements dont l'encours s'élevait à 421,7 M€ au 31 décembre 2010.

■ 7.5. Engagements pris en matière de pensions et obligations similaires

Compte tenu de l'âge moyen des effectifs et de leur ancienneté, ces engagements ne représentent pas un montant significatif.

■ 7.6. Effectif

L'effectif moyen a été de 2,5 personnes.

■ 7.7. Rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations versées aux membres des organes d'administration et de direction en 2010 s'est élevé à 143 000 €. Le montant des jetons de présence alloués en 2009 aux membres du Conseil d'administration et versés en 2010 s'est élevé à 113 000 €.

■ 7.8. Informations concernant les entreprises liées

Les postes du bilan et du compte de résultat concernent des entreprises liées pour les montants suivants :

(En millions d'euros)	
Actif	
Titres de participation	1 014,0
Créances d'exploitation	6,9
Passif	
Autres dettes d'exploitation	72,2
Résultat	
Produits financiers	53,7
Charges financières	4,6

■ 7.9. Comptes consolidés

La Société établit des comptes consolidés.

Les comptes de Foncière Euris sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Finatis.

Comptes individuels

ANNEXE

VIII. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	Capital	Autres éléments de capitaux propres hors résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable	
				Brute	Nette
SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS	1	2	3	4	5
A. Renseignements détaillés (titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société)					
1. Filiales (50% au moins du capital détenu)					
Marigny-Belfort SAS 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 421 204 561	19,8	0,4	100,0%	20,1	20,1
Marigny-Elysées SAS 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 419 728 035	9,4	0,6	100,0%	9,6	9,6
Marigny Foncière SAS 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 433 585 882	38,0	(2,1)	99,9%	38,2	35,2
Matignon Abbeville SAS 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 392 843 298	79,1	24,4	99,9%	79,0	73,0
Rallye SA* 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris Siren 054 500 574	132,9	1 490,7	56,9%	883,8	883,8
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)					
Néant					
B. Renseignements globaux (titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société)					
Filiales françaises				1,2	1,2
Filiales étrangères					
Participations dans les sociétés françaises				0,0	0,0
Participations dans les sociétés étrangères					

* Sur la base des comptes individuels.

Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
6	7	8	9	10	
1,1			13,0	1,1	
			0,1		
			0,5		
			1,6		
		4,9	75,6	45,1	dont acompte sur dividende 19,9 M€
5,7				0,3	
1,8					

RAPPORT DE GESTION

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES INDIVIDUELS

RAPPORT DU CA À L'AGE

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Rapport des commissaires aux comptes

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FONCIERE EURIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes II.3 et II.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation :
 - des immobilisations financières,
 - des valeurs mobilières de placement.
- La note II.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des emprunts obligataires indexés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : les informations concernant les rémunérations des mandataires sociaux de votre société comprennent exclusivement les rémunérations versées dans la société, ses filiales et la société contrôlante du seul premier degré.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Pierre Bourgeois

Cailliau Dedouit et Associés
Rémi Savormin

Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la société ALEXA

Administrateur concerné : Monsieur Pierre FERAUD

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 10 février 2010, votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment :

- à s'engager, pour dix ans, auprès de la société Sierra Management Germany, locataire du parking au sous-sol du centre, à prendre en charge, à concurrence de 50 %, la baisse du chiffre d'affaires comprise entre 35 % et 40 %, seuil de déclenchement qui donnerait lieu à un ajustement de loyer,
- à garantir l'obligation de paiement par EKZ de 50 % des coûts et frais encourus dans le cadre de la gestion des différents litiges en cours ou à venir par la société Sierra Developments Germany Holding BV.

Ces engagements sont contre-garantis par Rallye et Paris-Orléans à concurrence de leur quote-part respective.

> Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.

2. Avec la société de droit polonais Centrum Lacina Sp. Zoo

Administrateur concerné : Monsieur Michel SAVART

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 12 avril 2010, votre société, à consentir une garantie autonome à première demande d'un montant maximal de 17 049 000 euros et d'une durée prenant fin le 15 septembre 2017 au bénéfice de la société Carrefour Polska Sp. Zoo, dans le cadre de l'acquisition par la société Centrum Lacina Sp. Zoo de terrains situés à Poznan appartenant à la société Carrefour Polska Sp. Zoo. devant faire l'objet d'une dation en paiement par livraison d'une coque d'hypermarché.

La garantie peut être appelée si :

- le permis de construire définitif sur le bâtiment principal et l'accord sur les travaux de voirie avec la ville de Poznan n'ont pas été obtenus avant le 15 septembre 2011,
- le démarrage des travaux n'a pas eu lieu dans les 8 mois de l'obtention du permis de construire,
- l'ouverture au public n'est pas intervenue dans les 42 mois suivant l'obtention du permis de construire.

Cet engagement est intégralement contre-garanti par Apsys et sa bonne exécution est garantie par le nantissement de l'intégralité des parts sociales que cette dernière détient au sein de la société Centrum NS.

> Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.

3. Avec la société Alta Marigny Carré de Soie

Administrateur concerné : Monsieur Michel SAVART

> Nature et objet

Le conseil d'administration a, le 30 juillet 2010, autorisé votre société, dans le cadre de la cession à Prédica de la participation détenue par sa filiale, Marigny Expansion, dans le centre « Carré de Soie » à consentir :

- les garanties usuelles d'actifs et de passifs pour une durée qui prendra fin le 1^{er} avril 2012 sauf, d'une part, s'agissant de la propriété des parts cédées, de l'actif immobilier et du bail emphytéotique, garantis sans limitation de durée, et, d'autre part, en matière fiscale avec l'application des prescriptions légales, dans la limite d'un plafond global représentant 17,5 % du prix de cession avec un seuil de déclenchement à 250 000 euros, soit 2,2 millions d'euros pour la société,
- la garantie de bonne exécution du protocole d'accord conclu avec Altaréa dans le cadre de la cession,
- la garantie du paiement de la commission de commercialisation due à Altaréa au jour de la réalisation définitive de la cession, lequel intervenu le 9 novembre 2010 a entraîné de plein droit la caducité de la garantie.

> Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

■ Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a. dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société Euris

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 15 octobre 2003, votre société à conclure avec la société Euris, une convention de conseil en matière stratégique et de développement et d'assistance, laquelle aménagée par un avenant autorisé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 5 juin 2008, fixe une rémunération annuelle de 1,1 million d'euros hors taxes, indexée annuellement.

> Modalités

En application de cette convention, votre société a supporté, en 2010, une charge d'un montant de 1 129 060,67 euros hors taxes.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

2. Avec Monsieur Pierre FERAUD

> a. Nature et objet

Le conseil d'administration a, le 21 septembre 2006, autorisé votre société, dans le cadre du financement du centre commercial situé à Francfort, à s'engager au profit de la Bayerische LandesBank, au titre d'un prêt de 187,5 millions d'euros qu'elle octroie à la société Loop 5 Shopping Centre en charge de la réalisation de l'opération, à couvrir tout dépassement des coûts de revient prévisionnels de l'opération par des apports en fonds propres supplémentaires. Le prêt est garanti, à hauteur de 38,6 millions d'euros correspondant au financement de l'acquisition du terrain, par la remise d'une hypothèque.

■ Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.

> b. Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 16 décembre 2004, dans le cadre de la cession à Monsieur Pierre FERAUD de 3,25 % du capital de la société Marigny Expansion, la mise en place des promesses de vente et d'achat réciproques.

■ Modalités

La promesse d'achat a été exercée par Monsieur Pierre FERAUD en novembre 2010 pour la somme globale de 516 930,70 euros, entraînant de plein droit la caducité de la promesse de vente.

3. Avec la société de droit polonais Centrum Wzgorze

Dans le cadre de la conclusion d'un avenant au contrat de financement de l'opération « Wzgorze » à Gdynia en Pologne, le conseil d'administration a autorisé, le 4 juin 2009, votre société à consentir à ING les garanties suivantes :

- garantie de 7 millions d'euros, destinée à couvrir partiellement le remboursement *in fine* de 29,8 millions d'euros en mars 2012, après prise en compte d'un amortissement mensuel sur la durée du prêt,
- garantie de couvrir l'ensemble des dépenses liées au financement inclus le paiement des intérêts, les amortissements mensuels du prêt et de toute somme que l'emprunteur serait susceptible de verser dans le cadre du respect du ratio de couverture des frais financiers par les loyers.

> Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010. .

4. Avec la société de droit luxembourgeois Centrum NS

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 24 avril 2008, votre société, dans le cadre du financement du rachat de la participation de la société Paris-Orléans dans l'investissement de « Manufaktura » pour un montant de 57,5 millions d'euros et de la mise en place d'un crédit vendeur :

- à constituer un gage espèces de 8 millions d'euros prélevé sur les fonds disponibles de la société Centrum NS en couverture du montant de la première échéance du crédit vendeur, cette convention étant devenue caduque au 31 mars 2009 lors du remboursement de la première échéance,
- et à délivrer une caution solidaire des associés en garantie du remboursement du crédit vendeur, à hauteur de sa quote-part, soit un montant maximal de 17 millions d'euros, dont l'encours au 31 décembre 2010 s'élevait à 7 millions d'euros. .

> Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010. .

5. Avec la société Parinvest

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 25 septembre 2008, votre société à conclure une convention de partenariat immobilier entre les sociétés Foncière Euris et Parinvest, d'une durée initiale de 4 ans.

> Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.

6. Avec Messieurs Pierre FERAUD et Michel SAVART

> Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration a, le 4 juin 2009, autorisé l'affiliation des dirigeants mandataires sociaux au régime de prévoyance et de retraite supplémentaire mis en place au sein du groupe.

7. Avec la société ALEXA

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 16 décembre 2009, votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial « Alexa » à Berlin au fonds immobilier allemand Union Investment, à garantir à concurrence de sa quote-part les engagements de la société cédante, Alexa Shopping Centre GmbH, aux termes du contrat de cession, en particulier, à consentir :

- une garantie sur les titres de propriété du centre commercial et de la société cédée, plafonnée au montant du prix initial minoré de la dette reprise (soit environ 100 millions d'euros), d'une durée de 10 ans,
- des garanties fiscales, d'une durée maximale de 6 mois après la période de prescription fiscale applicable à chaque impôt direct ou indirect,
- des garanties d'actif et de passif, plafonnées à environ 2,31 millions d'euros pour le groupe Foncière Euris/Rallye et d'une durée variable selon les actifs, de 2 à 10 ans, auxquelles s'ajouterait éventuellement une garantie relative à l'existence de commissions de gestion sur charges locatives de 318 400 euros sur une durée de 4 ans.

> Modalités

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.

8. Avec les sociétés Marigny Foncière et Matignon Abbeville

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, lors de ses séances des 21 septembre 2006, 31 janvier 2007, 2 octobre 2007, 20 mars 2008 et 24 avril 2008, la mise en place et l'extension d'un dispositif de co-investissements portant sur les opérations immobilières réalisées en France et en Pologne avec le groupe Apsys et le groupe Sonae.

Ces co-investissements ont donné lieu à une prise de participation par les bénéficiaires au sein du capital des sociétés Marigny Foncière et Matignon Abbeville, filiales dédiées à ces opérations, ainsi qu'à des promesses d'achat et de vente réciproques.

> Modalités

Monsieur Pierre FERAUD a exercé en 2010 sa promesse d'achat concernant le projet d'Alexa.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé

1. Avec la société Altaréa

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 13 mars 2002, votre société à consentir, au bénéfice de la société Altaréa, une garantie autonome à première demande dans le cadre de la solidarité des associés en nom de la S.N.C. du Centre Commercial du Grand Argenteuil.

> Modalités

Cette convention, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2010, a pris fin le 26 novembre 2010.

2. Avec la S.C.I. Pont de Grenelle

> Nature et objet

Le conseil d'administration a autorisé, le 18 mars 2003, votre société, dans le cadre du partenariat mis en œuvre avec les sociétés Foncière Apsys et Paris-Orléans au sein d'une filiale commune, la S.C.I. Pont de Grenelle, destinée à participer à la restructuration du centre commercial de Beaugrenelle situé à Paris, à se porter, conjointement avec la société Paris-Orléans, caution solidaire et indivise de la société Foncière Apsys au profit de Gecina, propriétaire du centre, dans la limite d'un montant maximal de 8 millions d'euros, au titre de la responsabilité indéfinie des associés de la S.C.I.

> Modalités

Cette convention, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2010, a pris fin le 1^{er} juillet 2010.

3. Avec la société de droit polonais Apsys Polska

> Nature et objet

Le conseil d'administration a, le 14 septembre 2005, autorisé votre société, dans le cadre de la cession du centre commercial Platan, situé en Pologne, à contre-garantir, au prorata de sa participation, soit 80 %, la société Apsys Polska des garanties consenties par cette dernière à l'acquéreur, le groupe General Electric Heitman, pour une durée de 5 ans, portant sur l'indemnisation des conséquences éventuelles d'une pollution réelle qui n'aurait pas été identifiée par l'expertise diligentée par Apsys et sur l'obligation de supporter, le cas échéant, les coûts de dépollution à hauteur de 80 %. Cette contre-garantie représente un montant maximal de 2,20 millions d'euros.

> Modalités

Cette convention qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2010, a pris fin en 2010.

4. Avec la société Alta Marigny Carré de Soie

> Nature et objet

Le conseil d'administration, a autorisé, le 20 avril 2007, votre société, dans le cadre du projet Carré de Soie, à délivrer à la Communauté Urbaine de Lyon, un cautionnement visant le financement de l'aménagement des berges, pour un montant de 415 500 euros pour la société.

> Modalités

Ce cautionnement qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2010 a pris fin le 8 novembre 2010.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Pierre Bourgeois

Cailliau Dedouit et Associés
Rémi Savourmin

Rapport du Conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale extraordinaire afin de soumettre principalement à votre approbation le renouvellement d'autorisations et délégations relatives à l'émission de valeurs mobilières, le renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées, l'autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés ainsi que la mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires relatives aux droits des actionnaires.

I. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous demandons de bien vouloir déléguer au Conseil d'administration la compétence pour décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par la création et attribution gratuite d'actions, ou par l'emploi simultané de ces divers procédés.

Le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée ne pourra excéder 75 M€.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de mettre en œuvre cette augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2009.

II. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES

Nous vous précisons que les différentes délégations et autorisations que vous aviez précédemment conférées au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créances sont arrivées ou arrivent à échéance.

Dans ce cadre et afin de permettre à votre société de continuer à être dotée des instruments aptes à faciliter son accès au marché financier, nous vous proposons de renouveler à votre Conseil d'administration, les délégations et autorisations suivantes :

- 1. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec en cas d'émission d'actions nouvelles maintien du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'administration aura également la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contrevalet en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créances.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 300 M€ ou sa contrevalet en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le Conseil d'administration aura la faculté, si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, d'offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2009.

- 2. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec en cas d'émission d'actions nouvelles suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'offres au public.

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission, par offre au public d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit d'actions existantes, soit une combinaison des deux ou donnant droit à l'attribution de titres de créances. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le Conseil d'administration aura la compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant droit à l'attribution, par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 37 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 300 M€ ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le Conseil d'administration aura la faculté d'apprécier s'il y a lieu de prévoir un délai de priorité irréductible et/ou réductible de souscription en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

Le Conseil d'administration pourra également décider, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L.228-91 du Code de commerce.

Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2009.

- 3. Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier.

Il est proposé de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission étant déterminé sur la base de la moyenne pondérée des cours cotés des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%.

Rapport du Conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

Le montant des augmentations de capital réalisées en vertu de cette délégation s'imputera sur le montant nominal global des émissions de titres de créances ou des augmentations de capital.

Les personnes visées au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier seraient déterminées par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration pourra convertir tout ou partie de la décote en une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, et ce dans les limites légales ou réglementaire.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010.

- 4. Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée, en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration sera autorisé, pour une durée de vingt-six mois et dans la limite de 10% du capital social par an, lors de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières pouvant donner accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, à fixer le prix d'émission selon les conditions suivantes : le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5%.

- 5. Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'administration pourra, lors de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription, émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé, en cas de demandes de souscription excédentaires et ce, dans la limite de 15% de l'émission initiale et aux mêmes conditions de prix que celui retenu pour l'émission initiale.

- 6. Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Foncière Euris sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'administration pourra décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, en rémunération des actions ou des valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou des valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composées, s'il s'agit de titres de créances.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 75 M€.

La présente délégation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

- 7. Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le Conseil d'administration sera autorisé à émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des titres de capital de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à ces délégations et autorisations.

Dans le cadre de ces délégations, le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, ne pourra dépasser 75 M€, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, simples ou composées, conformément à la loi.

Ce montant nominal global de 75 M€ n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à émettre en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ainsi qu'aux actions à attribuer aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital émises en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

Ce plafond ne s'applique pas aux augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.

III. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AUX SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ ET DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale extraordinaire réunie le 5 juin 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions gratuites pour une durée de trente-huit mois.

Le Conseil d'administration sera autorisé, pendant une durée de 26 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société visés à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques liés à la Société dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites de la société, existantes ou à émettre, ou la combinaison des deux, et ce pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 1% du capital.

La durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires devra être de deux ans.

La durée minimale de conservation des actions, à compter de leur attribution définitive devra également être de deux ans.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir notamment pour déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

IV. AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL ET/OU CÉDER DES ACTIONS AUTODÉTENUES AU PROFIT DES SALARIÉS

Dans le cadre de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires de la société émises au profit des salariés du groupe dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Le prix d'émission des actions à libérer contre numéraire ne pourra être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration, ni être inférieur de plus de 20% à cette moyenne.

Dans le cadre de cette autorisation, il est prévu la faculté pour le Conseil d'administration de céder des actions de la Société acquises conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Rapport du Conseil d'administration

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

Le nombre total d'actions pouvant être émis en vertu de cette autorisation ne pourrait pas être supérieur à 4% du nombre total des actions représentant le capital de la Société au jour de l'Assemblée générale extraordinaire.

Il est demandé aux actionnaires de supprimer le droit préférentiel des actionnaires en faveur des salariés du Groupe, directement ou au travers de fonds communs de placement d'entreprise.

Vos Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport spécial relatif à cette autorisation.

V. MISE EN HARMONIE DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous soumettons à votre approbation les modifications statutaires suivantes suite aux nouvelles dispositions légales et réglementaires relatives aux droits des actionnaires introduites par le décret du 23 juin 2010 et l'ordonnance du 9 décembre 2010 :

- la modification de l'article 40 des statuts « Délais et modes de convocation, lieu de réunion » afin de prévoir la possibilité pour un actionnaire, conformément aux dispositions de l'article L.225-105 du Code de commerce, de demander l'inscription de points à l'ordre du jour des Assemblées et de porter le délai de convocation d'une Assemblée, sur seconde convocation, de six à dix jours ;
- la modification de l'article 41 des statuts « Admission aux Assemblées » afin d'étendre les possibilités de représentation d'un actionnaire personne physique par toute personne physique ou morale de son choix.

VI. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE EURIS

Nous vous précisons que la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours sont exposées dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration qui vous a été présenté lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de ce jour.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions et nous vous remercions de lui réserver un vote favorable.

Le Conseil d'administration

Rapport des commissaires aux comptes

SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME, DIX-HUITIÈME, DIX-NEUVIÈME, VINGTIÈME, VINGT ET UNIÈME ET VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTIONS)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription (seizième résolution) ;
 - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (dix-septième résolution) ;
 - émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription par des offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier et dans la limite de 10 % du capital social par an (dix-huitième résolution) ;
 - émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société avec suppression du droit préférentiel de souscription (vingt-troisième résolution) ;
- de l'autoriser, par la dix-neuvième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux dix-septième et dix-huitième résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, le pouvoir de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (vingt-et-unième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Dans la limite d'un plafond global commun aux résolutions seize à vingt et un, le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder M€ 75 au titre des seizième, dix-septième, dix-huitième, vingt et unième et vingt-troisième résolutions. Dans la limite d'un plafond global commun aux résolutions seize à vingt-et-un, le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder M€ 300 pour les résolutions seize, dix-sept et vingt-trois.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la vingtième résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Rapport des commissaires aux comptes

SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (SEIZIÈME, DIX-SEPTIÈME, DIX-HUITIÈME, DIX-NEUVIÈME, VINGTIÈME, VINGT ET UNIÈME ET VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTIONS)

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des seizième, vingt et unième et vingt-troisième résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les dix-septième, dix-huitième et vingt-troisième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011
Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedout et Associés
Rémi Savournin

Ernst & Young et Autres
Pierre Bourgeois

Rapport spécial des commissaires aux comptes

SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET DES MANDATAIRES SOCIAUX (VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011
Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés
Rémi Savourin

Ernst & Young et Autres
Pierre Bourgeois

Rapport des commissaires aux comptes

SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une ou plusieurs augmentation(s) de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre maximal d'actions égal à 4 % du nombre total des actions de votre société au jour de l'assemblée générale extraordinaire, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre d'actions fixé pourra être augmenté, dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, les actions étant émises au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'augmentation(s) de capital qui serait(ont) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serait(ont) réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2011
Les Commissaires aux Comptes

Cailliau Dedouit et Associés
Rémi Savournin

Ernst & Young et Autres
Pierre Bourgeois

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

■ Première résolution

(Approbation des comptes annuels de la société).

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, qui font ressortir un bénéfice de 34 606 149,36 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que le montant des dividendes, versés pour l'exercice 2009 et afférents aux actions détenues en propre, s'est élevé à la somme de 47 484,90 €, inscrite au report à nouveau.

■ Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés).

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'activité du Groupe durant l'exercice 2010 et du Rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 499 M€.

■ Troisième résolution

(Affectation du résultat de la société).

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide de procéder à l'affectation suivante du bénéfice :

Bénéfice de l'exercice	34 606 149,36 €
Report à nouveau antérieur	(+) 57 845 858,15 €
Bénéfice distribuable	(=) 92 452 007,51 €
Distribution d'un dividende	(-) 21 449 677,10 €
Affectation au report à nouveau	(=) 71 002 330,41 €

L'Assemblée générale prend acte que chaque action percevra ainsi un dividende net de 2,15 €, soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 12,3% (CSG, CRDS et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40%, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 19%.

L'Assemblée générale prend acte également que le montant du dividende afférent aux actions détenues en propre par la Société au jour de la mise en paiement du dividende sera affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale décide que la mise en paiement du dividende de l'exercice 2010 interviendra à compter du 27 juillet 2011.

L'Assemblée générale reconnaît en outre que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices de la Société et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice clos le	Montant brut *
31 décembre 2007	3,15 €
31 décembre 2008	3,15 €
31 décembre 2009	2,15 €

* Les dividendes versés au titre de 2007, 2008 et 2009 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnées à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

■ Quatrième résolution

(Virement du poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « autres réserves »).

L'Assemblée générale décide de virer la somme de 98 040,93 €, correspondant au montant net des cessions d'actions Foncière Euris au cours de l'exercice 2010, du poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au poste « autres réserves ».

■ Cinquième résolution

(Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce).

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice 2010, telles que mentionnées dans ledit rapport.

■ Sixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Savart vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

■ Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis Brunet vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

■ Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Féraud vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

■ Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christian Peene vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

■ Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Euris vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

■ Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un administrateur).

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de la société Finatis vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

■ Douzième résolution (Renouvellement du mandat d'un censeur).

L'Assemblée générale constatant que le mandat de censeur de Monsieur Bernard Fraigneau vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

■ Treizième résolution (Autorisation d'achat par la société de ses propres actions).

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et en application des dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, à procéder à l'achat d'actions de la société en vue :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu, conforme à une charte de déontologie élaborée par l'association française des marchés financiers (AMAFI) et reconnue par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul du seuil de 2% visé ci-dessous, correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues au titre du contrat de liquidité pendant la durée de l'autorisation ;
- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription consentis aux salariés et mandataires sociaux en application des articles L225-177 et suivants du Code de commerce ou tout plan d'épargne d'entreprise ou tout plan d'actionnariat ;
- de les attribuer gratuitement aux salariés et dirigeants dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre à l'occasion de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières émises par la Société donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions existantes de la Société ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de les annuler dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société par période de vingt-quatre mois dans le cadre d'une réduction du capital social de la Société.

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 100 €.

Le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues en propre par la société à plus de 2% du nombre d'actions composant le capital social, soit actuellement 199 531 actions, représentant un montant maximum de 19 953 100 €.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange, dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 2% du capital social de la Société.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens et à tout moment, par intervention sur le marché ou hors marché, de gré à gré, y compris, par transaction sur blocs de titres ou par utilisation d'instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat.

Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques d'achat ou d'échange portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émises par la société ou initiées par la société.

Cette autorisation d'achat d'actions est donnée pour une durée qui prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2011 et au plus tard le 5 novembre 2012.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

En vue d'assurer l'exécution de cette résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de procéder à la réalisation effective des opérations ; d'en arrêter les conditions et les modalités ;
- d'effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions ;
- d'ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action ;
- de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, de faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

■ Quatorzième résolution (Pouvoirs pour formalités).

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

■ Quinzième résolution (Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise).

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration, statuant conformément aux articles L.225-129 à L.225-130 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 75 M€, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment à l'effet de :

- arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et, notamment, fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet ;
- prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital ;
- arrêter les conditions d'utilisation des droits formant rompus et, notamment, décider que ces droits ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres de capital attribués ;
- constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence, demander l'admission des actions sur un marché réglementé et procéder à toutes formalités de publicité requises ;
- et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à celle donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2009.

■ Seizième résolution

(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances, avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription).

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L.225-127, L.225-129, L.225-129-2, L.228-91, L.228-92, L.228-93 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites. Les émissions de bons de souscription à des actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes, étant précisé que le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 75 M€ auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.

Le montant nominal total des titres de créances pouvant être émis à terme ne pourra excéder 300 M€, ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

Le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, instituer, en cas d'émission ou d'attribution d'actions nouvelles, s'il le juge utile, un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent, et en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil pourra limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

En outre, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, à répartir librement tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites et/ou offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;
- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

■ Dix-septième résolution

(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute société dont elle détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'offres au public).

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes et après avoir constaté la libération intégrale du capital, dans le cadre des articles L.225-127, L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91, L.228-92, L.228-93 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, par offre au public, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, par l'attribution, au choix de la Société, soit d'actions nouvelles, soit d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellées en euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 37 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 37 M€.

Le montant nominal total des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ne pourra excéder 300 M€, ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites, ce montant sera majoré de toute prime éventuelle de remboursement au-dessus du pair.

L'Assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre. Toutefois, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, le pouvoir d'instituer s'il le juge utile pour tout ou partie d'une émission un délai de priorité de souscription irréductible et/ou réductible en faveur des actionnaires et d'en fixer les modalités et conditions d'exercice, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, étant précisé que les titres non souscrits en vertu de ce droit pourront faire l'objet d'un placement public en France, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, lors de toute offre publique d'échange décidée par la Société sur ses propres titres, le pouvoir de remettre en échange des valeurs mobilières visées à l'article L.228-91 du Code de commerce, émises dans le cadre de la présente émission.

Cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit.

Le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois derniers jours de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

Dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, le Conseil d'administration dispose de tous les pouvoirs pour décider de ou des émissions, pour en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme, pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient, pour imputer les frais d'émission sur la prime, pour procéder à la modification des statuts et pour demander l'admission, le cas échéant, sur un marché réglementé des actions et autres valeurs mobilières ainsi émises.

Le Conseil d'administration pourra en particulier :

- fixer, en cas d'émission immédiate ou à terme de titres de créance, le montant, la durée, la monnaie d'émission, le caractère subordonné ou non, le taux d'intérêt fixe, variable, à coupon zéro, indexé ou autre et sa date de paiement, les conditions de capitalisation de l'intérêt, les modalités et le prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, du ou des emprunts, ainsi que les conditions dans lesquelles ils donneront droit à des actions de la Société et les autres modalités d'émission (y compris, le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) ;
- modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités des valeurs mobilières émises ou à émettre dans le respect des formalités applicables ;

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

- prendre toutes mesures pour protéger les titulaires de droits et valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société ;
- suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai fixé en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- arrêter les caractéristiques des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution des titres de créances ainsi que des titres de créance auxquels les valeurs mobilières donneraient droit à attribution, notamment leur valeur nominale et leur date de jouissance, leur prix d'émission, le cas échéant avec prime, leur taux d'intérêt, fixe et/ou variable, et sa date de paiement, ou en cas de titres à taux variable, les modalités de détermination de leur taux d'intérêt, ou encore les conditions de capitalisation de l'intérêt ;
- conclure tous accords, notamment, avec tous établissements de crédit, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités en vue d'assurer la réalisation et la bonne fin de toute émission décidée en vertu de la présente Assemblée.

■ Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier).

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-135 et L.225-136,

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois et dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, sans droit préférentiel de souscription, par une offre s'adressant aux personnes visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaie étrangère, d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la société, par l'attribution au choix de la Société, soit d'actions nouvelles ou d'actions existantes de la Société, soit une combinaison des deux, ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société, ou encore d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société concernée. La souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

- décide que :

- les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances de la Société ou d'actions existantes d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ainsi émises pourront consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être libellés en euros ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites,
- cette délégation emporte la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou toutes autres valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société, au profit des personnes visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier,
- cette délégation emporte de plein droit, en cas d'attribution d'actions nouvelles, au profit des titulaires de valeurs mobilières à émettre, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit,
- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne saurait excéder 10% du capital de la Société par an, cette limite devant être appréciée au jour de l'émission sans tenir compte de l'augmentation du montant nominal du capital social susceptible d'intervenir par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé,
- le prix d'émission des actions qui sera fixé par le Conseil d'administration sera au moins égal au minimum prévu par la réglementation en vigueur au jour de l'émission, lequel minimum est à ce jour égal à la moyenne pondérée des cours sur le marché réglementé d'Euronext Paris des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%, et après correction, le cas échéant, de cette moyenne en cas de différence de date de jouissance,
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit, qui seront fixés par le Conseil d'administration, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée et met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

- donne tous pouvoirs, dans les limites fixées par l'Assemblée générale et conformément à la loi, au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment :
 - décider de la ou des émissions ,

- en fixer les conditions, la nature et les caractéristiques, notamment le prix d'émission avec ou sans prime des actions et des autres valeurs mobilières à émettre et la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,
 - déterminer les personnes visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier au profit desquelles la ou les émissions seraient effectuées,
 - constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteraient et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - imputer les frais d'émission sur la prime ;
- et, généralement, donne les mêmes pouvoirs que ceux mentionnés dans les deux derniers paragraphes de la seizième résolution.

■ Dix-neuvième résolution

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription selon les modalités déterminées par l'Assemblée, en vertu de l'article L.225-136 du Code de commerce).

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, dans le cadre de l'article L.225-136 du Code de commerce, lors d'une émission réalisée en vertu des dix-septième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée, à fixer, par exception aux dispositions de l'article L.225-136 1° du Code de commerce, le prix d'émission selon les conditions suivantes :

- le prix d'émission sera égal au prix moyen pondéré de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, compte tenu du nombre d'actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit, sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être ultérieurement perçue par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10% du capital social par an, cette limite étant appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé par rapport à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

■ Vingtième résolution

(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription).

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, lors de toute émission réalisée en vertu des seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions de la présente Assemblée et sur ses seules décisions, à émettre un nombre d'actions ou de valeurs mobilières supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond prévu par les seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions et du plafond global prévu à la vingt-deuxième résolution.

Cette autorisation donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

■ Vingt-et-unième résolution

(Délégation de pouvoirs conférée au Conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société, à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital).

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, tous pouvoirs à l'effet de décider, dans la limite de 10% du capital de la Société, sur le Rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

alinéas de l'article L.225-147 susvisé, l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou valeurs mobilières à émettre.

L'Assemblée générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société émises en vertu de la présente délégation.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer, sur le Rapport du ou des commissaires aux apports mentionnés au 1^{er} et 2^e alinéas de l'article L.225-147 susvisé, sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers et leurs valeurs (y compris, pour réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers), pour fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions et autres valeurs mobilières à émettre, pour constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports et, généralement, faire le nécessaire.

Cette délégation, donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, met fin à toutes les autorisations ayant le même objet, données par les Assemblées générales précédentes.

■ Vingt-deuxième résolution

(Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration).

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration, et sous réserve de l'adoption des seizième à vingt-et-unième résolutions qui précèdent, décide que :

- le montant nominal global des émissions de titres de créance qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions ne pourra dépasser 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites ; ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- le montant nominal global des augmentations de capital qui pourront être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces résolutions, ne pourra dépasser 75 M€, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières conformément à la loi.

L'Assemblée générale prend acte que le montant nominal global de 75 M€ n'inclut pas le montant nominal des actions :

- à émettre lors de l'exercice des options de souscription réservées aux salariés et mandataires sociaux ;
- à attribuer aux salariés et mandataires sociaux en cas de distribution d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital ;
- à émettre, le cas échéant, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la Société, conformément à la vingt-cinquième résolution ;
- à attribuer aux actionnaires en paiement du dividende en actions.

■ Vingt-troisième résolution

(Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par la société Foncière Euris sur les titres d'une autre société cotée avec suppression du droit préférentiel de souscription).

L'Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange, mixte ou alternative, initiée par la Société sur des actions ou valeurs mobilières d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés par l'article L.225-148 du Code de commerce.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer en tant que de besoin le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières.

Le montant nominal total des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra pas dépasser 75 M€, s'il s'agit de titres représentant une quotité du capital, et 300 M€ ou sa contre-valeur en devises ou en unités monétaires composites, s'il s'agit de titres de créance.

L'Assemblée générale autorise également le Conseil d'administration, pour permettre aux titulaires de valeurs mobilières d'exercer leur droit d'attribution d'actions nouvelles de la Société, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 75 M€.

L'Assemblée générale prend acte que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Conseil d'administration aura tout pouvoir à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution, notamment de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, de constater le nombre de titres apportés à l'échéance, de fixer les conditions, la nature et les caractéristiques des actions ou autres valeurs mobilières remises à l'échange, d'inscrire au passif du bilan la prime d'apport sur laquelle il pourra être imputé, s'il y a lieu, l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération et de procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et la bonne fin des opérations autorisées par la présente délégation et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ; elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

■ Vingt-quatrième résolution

(Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées)

L'Assemblée générale, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la société visés à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre ;
- décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder 1% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société à ce jour.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, à procéder, alternativement ou cumulativement, dans la limite fixée à l'alinéa précédent :

- à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la société dans les conditions prévues aux articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce ; et/ou
- à l'attribution d'actions à émettre par voie d'augmentation de capital ; dans ce cas, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social du montant nominal maximum correspondant au nombre d'actions attribuées et prend acte que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

L'Assemblée générale :

- fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-3 du Code de commerce ;
- fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires, cette durée pouvant être réduite ou supprimée si la période d'acquisition est d'une durée au moins égale à quatre ans.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

- de déterminer l'identité des bénéficiaires, ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social, et que l'attribution d'actions gratuites ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10% du capital social ;
- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

- de fixer les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans les limites fixées ci-dessus par l'Assemblée ;
- d'inscrire les actions gratuites attribuées sur un compte nominatif au nom de leur titulaire, mentionnant l'indisponibilité, et la durée de celle-ci ;
- de lever l'indisponibilité des actions durant la période de conservation en cas de licenciement, de mise à la retraite, d'invalidité correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues par les dispositions de l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, ou de décès ;
- de doter une réserve indisponible, affectée aux droits des attributaires, d'une somme égale au montant total de la valeur nominale des actions susceptibles d'être émises par voie d'augmentation de capital, par prélèvements des sommes nécessaires sur toutes réserves dont la société a la libre disposition ;
- de procéder aux prélèvements nécessaires sur cette réserve indisponible afin de libérer la valeur nominale des actions à émettre au profit de leurs bénéficiaires ;
- en cas d'augmentation de capital, de modifier les statuts en conséquence et de procéder à toutes formalités nécessaires ;
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L.228-99, premier alinéa, du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par le 3° dudit article.

Conformément aux dispositions des articles L.225-197-4 et L.225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'Assemblée générale fixe à vingt-six mois le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

▪ Vingt-cinquième résolution

(Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et de l'article L.225-138-1 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, dans les conditions prévues par la loi avec faculté de subdélégation en application des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce, à procéder, sur ses seules décisions et s'il le juge utile, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions,

- soit à l'occasion de la mise en œuvre de toute émission en numéraire de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- soit dans la mesure où il apparaît au vu du Rapport du Conseil d'administration prévu à l'article L.225-102 du Code de commerce que les actions détenues collectivement par les salariés de la société ou de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital social.

La souscription à cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société Foncière Euris et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail.

L'Assemblée générale décide expressément de supprimer, au profit des bénéficiaires des augmentations de capital éventuellement décidées en vertu de la présente autorisation, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui seront émises.

Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 4% du nombre total des actions représentant le capital de la société à ce jour, étant précisé que ce plafond est indépendant du plafond visé à la dix-septième résolution et du plafond global prévu à la vingt-deuxième résolution.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.3332-19 du Code du travail.

L'Assemblée générale décide également que le Conseil d'administration pourra décider l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de l'abonnement et de la décote sur le prix de souscription, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à céder les actions acquises par la société conformément aux dispositions de l'article L.225-206 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 4% des titres émis par la Société aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L.233-16 du Code de commerce et dans les conditions fixées par les articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée. Elle met fin à toutes les autorisations ayant le même objet données par les Assemblées générales précédentes.

La ou les augmentations de capital ne seront réalisées qu'à concurrence du nombre d'actions souscrites par les salariés individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, à émettre un nombre d'actions supérieur à celui initialement fixé au même prix que celui retenu pour l'émission initiale dans la limite du plafond prévu ci-dessus.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation et procéder à cette ou à ces émissions dans les limites ci-dessus fixées, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité avec les prescriptions statutaires et légales et plus particulièrement :

- d'arrêter les modalités de la ou des émissions réservées et, notamment, de déterminer si les émissions pourraient avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ;
- de fixer les montants des augmentations de capital, les dates et la durée de la période de souscription, les modalités et délais éventuels accordés aux souscripteurs pour libérer leurs titres, les conditions d'ancienneté que devront remplir les souscripteurs d'actions nouvelles ;
- sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- de constater le montant des augmentations de capital correspondantes et de modifier les statuts en conséquence des augmentations de capital directes ou différées ;
- et d'une manière générale, de prendre toutes mesures et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service des valeurs mobilières dont l'émission est autorisée.

▪ Vingt-sixième résolution

(Mise en harmonie des statuts avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires)

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'administration, décide de mettre à jour les statuts avec les dispositions légales et réglementaires et modifie en conséquence la rédaction des articles 40 et 41 ci-après qui sera désormais la suivante

« Article 40 – Délais et modes de convocation, lieu de réunion

(...)

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées à la Société à compter de la publication de l'avis jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée générale.

(...)

Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et dix jours sur convocation suivante.

Les autres termes de l'article demeurent inchangés.

Article 41 – Admission aux Assemblées

(...)

2) Tout actionnaire peut se faire représenter conformément à la loi. »

Les autres termes de l'article demeurent inchangés.

Projet de résolutions

SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2011

■ Vingt-septième résolution
(Pouvoirs pour formalités).

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

